LE QUÉBEC DANS LE MONDE

LE DÉFI DE L'INTERDÉPENDANCE

ÉNONCÉ DE POLITIQUE
DE RELATIONS INTERNATIONALES

Québec 88

86-01704/

LE QUÉBEC DANS LE MONDE

LE DÉFI DE L'INTERDÉPENDANCE

LE QUÉBEC DANS LE MONDE
LE DÉFI DE L'INTERDÉPENDANCE

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DE RELATIONS INTERNATIONALES

Ministère des Relations internationales
juin 1985

© 1985, Gouvernement du Québec

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
3e trimestre 1985.

ISBN : 2-550-12387-5

AVANT-PROPOS

Des Québécois et des Québécoises oeuvrent depuis longtemps à façonner notre relation avec le monde extérieur. Gens d'affaires, missionnaires, coopérants et bien d'autres relèvent les défis de l'interdépendance qui caractérise le monde contemporain. Chacun à sa façon, au Québec et à l'étranger, vit intensément les enjeux nouveaux générés par l'insertion croissante du Québec dans un environnement international en mutation constante.

L'État du Québec, principal instrument d'action collective du peuple québécois, doit assumer les responsabilités qui sont les siennes devant cette situation. Les intérêts dont il a la charge ne s'arrêtent pas à ses frontières. Agir en matière de relations internationales est une nécessité fondamentale pour la collectivité et l'État.

Le Québec ne peut espérer maîtriser son développement économique, social et culturel s'il ne se donne les moyens de tirer profit des ressources du système international et d'infléchir l'impact de l'environnement international dans le sens des intérêts qu'il doit promouvoir. Les valeurs auxquelles adhère le peuple québécois commandent, par ailleurs, à l'État d'oeuvrer activement sur la scène internationale et de manifester la solidarité qui nous lie aux autres peuples.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec présente à l'Assemblée nationale un document énonçant les objectifs assignés à sa politique en matière de relations internationales, les orientations qu'il entend suivre et les moyens auxquels il aura recours.

Cette démarche témoigne de l'importance grandissante des relations internationales pour le développement de la société québécoise. Elle traduit aussi la volonté du Gouvernement de permettre au plus grand nombre possible de citoyens de participer pleinement à un débat sur les prémices et les orientations d'une politique dont les effets ne manqueront pas de se faire sentir dans tous les secteurs de notre vie collective.

L'Énoncé devrait contribuer, en outre, à informer nos partenaires étrangers du sens que nous conférons à notre action internationale et des voies que nous nous proposons d'emprunter avec eux dans la poursuite de nos intérêts mutuels.

Je souhaite vivement que l'initiative prise par le Gouvernement de rendre public l'Énoncé stimule la réflexion de l'ensemble des intervenants québécois oeuvrant sur la scène internationale et facilite l'indispensable concertation qui doit exister entre partenaires publics et privés à propos des relations internationales du Québec. Le Gouvernement, pour sa part, sera attentif aux commentaires et suggestions que la lecture de l'Énoncé suscitera au Québec et à l'étranger.

Le ministre des Relations internationales
et du Commerce extérieur,

Bernard Landry

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS V
INTRODUCTION VIII

PREMIÈRE PARTIE — LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE 1
1. Les acquis 3
2. Le rôle des facteurs géopolitiques 10
3. Les dimensions internationales des politiques gouvernementales 12
4. L'impact de l'environnement international sur le Québec 15
5. Les raisons d'agir 19

DEUXIÈME PARTIE — LE CADRE DE LA POLITIQUE 21
1. Les principes directeurs 23
2. Les objectifs gouvernementaux 26

TROISIÈME PARTIE — LES SECTEURS D'INTERVENTION 29
1. Les relations économiques internationales 31
Le défi de l'interdépendance 31
Les objectifs prioritaires 32
Les modes d'intervention et d'appui 36
Les relations avec les États-Unis: un cas particulier 44
2. Les relations scientifiques et technologiques 47
3. Les relations culturelles internationales 54
4. Les autres politiques internationales sectorielles 57
L'immigration 57
L'environnement 59
L'énergie 60

QUATRIÈME PARTIE — LES CHAMPS D'INTERVENTION 63
1. Les pays industrialisés 66
2. Les pays en développement 67
3. La francophonie 68
4. Le Nord 70
5. Les organismes internationaux 71

CINQUIÈME PARTIE — LES RÉGIONS D'INTERVENTION 73
1. Les États-Unis 76
2. La France 78
3. L'Europe 80
4. L'Asie 84
5. L'Afrique et le Moyen-Orient 86
6. L'Amérique latine et la région caraïbe 88

SIXIÈME PARTIE — LES INSTRUMENTS ET MOYENS DE LA POLITIQUE DE RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC 91
1. Les instruments institutionnels de l'État 94
2. La coopération intergouvernementale 96
3. Les programmes gouvernementaux 97
4. Les programmes d'appui aux activités internationales des intervenants non gouvernementaux 100

CONCLUSION 103

INTRODUCTION

Les relations internationales du Québec n'ont cessé de se développer depuis les vingt dernières années et influencent aujourd'hui en profondeur plusieurs des grandes orientations et politiques de l'État.

Dès 1965, le gouvernement du Québec affirmait ses compétences constitutionnelles en matière de relations internationales. S'appuyant, entre autres, sur la doctrine du prolongement externe des compétences constitutionnelles internes, le Québec multipliait ses interventions à l'étranger. Ces actions, dans de nombreux domaines, ont pris une telle ampleur que l'État a voulu faire le point sur son action internationale.

L'étape finale de cette réflexion ne pouvait se faire sans la participation des nombreux acteurs privés qui agissent également sur la scène internationale. Ce fut l'occasion de la décision gouvernementale de tenir un *Sommet sur le Québec dans le monde* réunissant dans une vaste concertation l'ensemble des intervenants publics et privés qui jouent un rôle important et déterminant dans ce domaine, y compris le gouvernement fédéral. Les travaux de ce Sommet ont été largement diffusés, permettant ainsi aux intéressés d'approfondir cette question d'importance vitale pour l'avenir du Québec.

À la première session du Sommet, en mai 1984, de nombreux intervenants ont proposé que le gouvernement du Québec fasse connaître les orientations qu'il entendait adopter au cours des prochaines années dans ce domaine des relations internationales. Ils ont précisé que l'élaboration et la diffusion d'un document gouvernemental faciliteraient la planification de leurs propres activités internationales.

Au cours de la deuxième session plénière du Sommet, en décembre 1984, et fort de l'appui manifesté par tous les intervenants, le gouvernement du Québec prit l'engagement de déposer un Énoncé de politique et de le référer à la Commission parlementaire des institutions. Ce document permettra aux intervenants québécois de se familiariser avec les orientations et les politiques internationales du Gouvernement, et, à celui-ci, de mieux faire connaître ses politiques à l'étranger.

PREMIÈRE PARTIE: LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

La première partie de l'*Énoncé de politique* souligne brièvement les principales raisons d'agir sur le plan international. Les fondements de cette action découlent à la fois de l'histoire, des facteurs géopolitiques, de la nécessaire poursuite à l'étranger de certaines politiques du Gouvernement mais également de l'impact et de l'influence de l'environnement international sur l'évolution des politiques internes du Québec et, enfin, de la prise en compte de la dimension internationale de certaines politiques du Québec en matière de développement économique, social et culturel.

DEUXIÈME PARTIE: LE CADRE DE LA POLITIQUE

La deuxième partie de l'Énoncé décrit les principes directeurs que l'État du Québec s'engage à observer dans l'élaboration de sa politique de relations internationales et qui sont fondés sur les valeurs propres à notre société, à la fois fruits de son histoire et de sa culture.

On définit ensuite les objectifs de la politique internationale de l'État, ses priorités et ses engagements majeurs, tels la primauté au développement scientifique et technologique, la priorité aux objectifs reliés au développement économique et culturel...

TROISIÈME PARTIE : LES SECTEURS D'INTERVENTION

La troisième partie de l'Énoncé décrit les secteurs prioritaires d'intervention de l'État sur le plan international : le développement économique, scientifique et culturel et aussi des secteurs plus spécialisés tels l'immigration, l'environnement, l'énergie.

QUATRIÈME PARTIE : LES CHAMPS D'INTERVENTION

La politique internationale s'adresse nécessairement à des interlocuteurs étrangers et doit être aussi conçue en fonction de réalités extérieures. Or, la multiplicité des acteurs et la complexité changeante de l'univers international défient l'uniformité et la constance des politiques sectorielles que l'État peut se donner. Pourtant les impératifs de cohérence et de pertinence demeurent.

La quatrième partie cerne donc des champs d'intervention qui polarisent déjà divers concours d'intérêts à l'échelle internationale, et qui commandent chacun une approche particulière par le Québec : les pays industrialisés, les pays en voie de développement, la francophonie, le Nord et les organismes internationaux.

CINQUIÈME PARTIE : LES RÉGIONS D'INTERVENTION

Les relations internationales modernes ont tendance à se spécialiser. Il suffit d'examiner la prolifération des institutions internationales publiques et privées dans tous les domaines de l'activité humaine pour mesurer l'ampleur du phénomène. Parallèlement à cette spécialisation des organismes internationaux, les relations entre États semblent en voie de s'établir de plus en plus sur un plan régional, les complémentarités d'intérêts et d'orientations et les politiques semblant plus évidentes et plus faciles à gérer à ce niveau.

Le Québec ne peut négocier cette réalité. Il établira et développera lui aussi ses politiques sur le plan régional, complément nécessaire à ses politiques sectorielles.

SIXIÈME PARTIE : LES INSTRUMENTS ET MOYENS DE LA POLITIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

Cette partie de l'Énoncé décrit les instruments et les moyens déjà au service de l'État et propose de nouveaux outils d'intervention susceptibles de faciliter l'action internationale du Québec.

L'importance et l'influence des organismes non gouvernementaux de coopération et d'aide sur le plan international, les prises de conscience réciproques de la nécessité de concertation entre secteurs public et privé qu'a révélé le *Sommet sur le Québec dans le monde* ont rendu nécessaires la mise en place de nouveaux instruments d'analyse et la coordination dans la gestion des relations internationales du Québec.

PREMIÈRE PARTIE

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

1. Les acquis 3
2. Le rôle des facteurs géopolitiques 10
3. Les dimensions internationales des politiques gouvernementales 12
4. L'impact de l'environnement international sur le Québec 15
5. Les raisons d'agir 19

1. LES ACQUIS

Le développement de la société québécoise a été particulièrement associé à celui des pays européens dont les deux principales communautés culturelles du Québec sont issues: la France et les Îles Britanniques. Plus généralement, l'influence de l'Europe et ses ressources humaines et financières y ont aussi contribué.

La création de la première représentation permanente du Québec à l'étranger remonte à plus de cent ans, avec l'ouverture à Paris d'une délégation du Québec, dirigée par monsieur Hector Fabre, qui devint ensuite représentant du Canada à Paris. La crise des années 30 mit fin à l'existence des représentations extérieures du gouvernement du Québec, en même temps que cessaient la plupart des programmes d'encouragement à la formation et au perfectionnement à l'étranger mis sur pied par le Québec. Dans ces circonstances, l'ouverture d'une Délégation générale du Québec à New York en 1940 souligne cependant l'importance des États-Unis dans le financement du développement du Québec.

Au début des années 60, dans le cadre de la Révolution tranquille et d'une nouvelle prise de conscience de la nécessité de combler des retards accumulés depuis des années dans son développement, le Québec devait, à nouveau, s'ouvrir aux ressources étrangères disponibles dans les domaines de l'éducation, de la culture et, par la suite, dans les secteurs de l'économie, de la science et de la technologie.

Cet élan donné à l'action internationale du gouvernement du Québec par « l'équipe de la Révolution tranquille » n'a cessé de s'accélérer et de s'affirmer depuis vingt-cinq ans, et ses retombées ont été considérables.

Depuis 1960, trois étapes principales ont marqué le développement de l'action internationale du Québec.

A) Années 60: la relance des relations internationales du Québec

Les raisons qui ont incité le gouvernement Lesage à ouvrir à nouveau l'État québécois au monde furent de deux ordres: économique et culturel. En inaugurant la Délégation générale du Québec à Paris, en 1961, le Gouvernement souligna l'importance que revêtait la France comme source de renouveau économique et technologique pour le Québec. Sur le plan culturel, la société québécoise prit conscience de la nécessité vitale de renouer avec la France dont la communauté d'intérêts avec le Québec était évidente. Cette première initiative du Gouvernement donna lieu rapidement à des réalisations concrètes, les deux gouvernements prenant conscience de leur communauté d'intérêts et des retombées positives de cette coopération pour les deux collectivités. Ces retrouvailles franco-québécoises ont permis l'élaboration d'une série d'accords qui furent à la base d'une coopération intergouvernementale remarquablement riche et féconde.

Le réseau de délégations du Québec à l'étranger devait se développer rapidement avec l'ouverture en 1963 et 1965 de délégations à Londres et à Milan. Mais cette évolution ne se limita pas à une extension à l'étranger des moyens d'intervention.

Le Gouvernement voulut aussi dans le cadre d'une démarche constitutionnelle globale confirmer les fondements juridiques de son activité internationale.

En effet, il avait déjà été établi que rien dans la constitution canadienne ne confiait la capacité de conclure des traités, jadis prérogative de la Couronne impériale, à l'un ou l'autre ordre de gouvernement. Après l'accession du Canada à la souveraineté, la jurisprudence[1] établit cependant que la mise en

1. Le Procureur général du Canada c. le Procureur général de l'Ontario (1937) A.C. 326, 349.

oeuvre des traités devrait suivre le partage de la compétence législative que la constitution canadienne opère entre les autorités fédérale et provinciale; d'où l'incapacité juridique pour le gouvernement fédéral d'agir seul en matière internationale dans les domaines de compétence partagée ou provinciale.

Par ailleurs, la jurisprudence avait aussi établi[1] que le pouvoir exécutif suit le pouvoir législatif. Le gouvernement du Québec, observant que le pouvoir de conclure les traités relève de l'exécutif, soutint donc qu'il avait droit de conclure lui-même (par exercice du pouvoir exécutif) les traités dont il serait en vertu de la constitution chargé de la mise en oeuvre (par exercice du pouvoir législatif). Le gouvernement du Québec a ainsi établi en 1965 un lien de continuité entre ses compétences internes et la compétence externe; il affirma en somme la capacité juridique du Québec d'exercer au plan international la compétence constitutionnelle qu'il possèdait déjà au plan interne. On résume depuis lors cette approche juridique, dite « doctrine Gérin-Lajoie », en se référant au « prolongement externe des compétences internes ».

La « doctrine Gérin-Lajoie » fut reprise et élargie par le gouvernement du Québec lors du dépôt devant le Comité permanent des fonctionnaires chargés de préparer les conférences constitutionnelles, en octobre 1968, d'un document établissant la position constitutionnelle du Québec dans le domaine des relations internationales. Ce document soulignait à nouveau l'importance grandissante que revêtaient pour le Québec les échanges internationaux dans des domaines étrangers jusqu'à tout récemment à la diplomatie traditionnelle, comme l'éducation, la culture ou les affaires sociales.

Tout au long de cette décennie, les positions prises par le Québec se heurtèrent à la doctrine formulée dès 1965 par le gouvernement du Canada, selon laquelle les Affaires extérieures relevaient de la responsabilité exclusive du gouvernement du Canada, lequel devait toutefois tenir compte des intérêts légitimes des États membres de la fédération en formulant ses politiques extérieures et les associer, lorsqu'il y avait lieu, à leur mise en oeuvre. Cependant, le gouvernement fédéral reconnut en même temps le caractère particulier des relations entre le Québec et la France, lorsqu'il signa un accord-cadre avec celle-ci, légitimant après coup les ententes franco-québécoises et échangea avec elle, par la même occasion, des lettres qui offraient une formule alternative à l'accord-cadre pour la conclusion d'autres ententes.

Cette divergence sur le fond quant aux responsabilités internationales de l'un ou de l'autre gouvernement devait de plus en plus servir de trame de fond à l'action du gouvernement du Québec dans le domaine international au cours de la deuxième moitié de la décennie.

Cette période fut marquée par une très forte intensification des relations franco-québécoises, soulignées par la visite du général de Gaulle en 1967, la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse en 1968 et la mise sur pied de plusieurs programmes de coopération technique. À partir de 1968, par ailleurs, s'ouvrit un nouveau chapitre des relations internationales du Québec alors qu'elles s'élargirent à l'ensemble de l'Afrique francophone.

Un premier bilan de l'activité québécoise sur la scène internationale, au cours des années 60, révèle donc les faits majeurs suivants: mise sur pied d'un embryon de réseau de représentations internationales, formulation d'une doctrine fondant la légitimité de l'action internationale de l'État québécois, établissement de liens privilégiés directs et intenses de coopération avec la France et élargissement de cette action vers l'ensemble des États francophones d'Afrique.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement procéda aussi à la création de noyaux de services dotés d'un mandat précis en matière de relations internationales. C'est au ministère de l'Éducation que fut créé le premier service de coopération avec l'extérieur, pourvu bientôt de moyens importants en termes de

1. Liquidators of the Maritime Bank v. Receiver-General of New Brunswick (1892) A.C. 437.
Bonanza Creek Gold Mining Co. v. Rex (1916) 1, A.C. 566.

ressources humaines et monétaires. Cependant, le ministère des Relations fédérales-provinciales ne pouvait se désintéresser des questions internationales, ne serait-ce qu'à cause de leur impact sur les discussions constitutionnelles en cours. La vocation internationale de ce ministère, formé de façon assez embryonnaire au cours des années 1963-1964, fut confirmée lors de sa transformation en un ministère des Affaires intergouvernementales en 1967 lorsqu'on lui confia la coordination de l'ensemble des activités du Gouvernement à l'extérieur du Québec. La responsabilité de la gestion des programmes de coopération continuait cependant de relever des ministères sectoriels concernés.

B) Années 70: consolidation et élargissement

La deuxième décennie de l'action internationale du Québec fut marquée par deux faits majeurs: la consolidation des relations internationales existantes et leur élargissement vers de nouveaux interlocuteurs.

Le premier événement fut la conclusion d'un arrangement entre les gouvernements du Canada et du Québec à propos du statut du Québec au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique créée en mars 1970 à Niamey. En vertu de la Charte de l'Agence, le gouvernement du Québec acquit le statut de gouvernement participant selon des modalités qui lui assuraient une pleine participation aux délibérations et aux activités de l'Agence.

> **Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre[1].**

L'entrée du Québec à l'Agence doit être signalée avec toute l'importance qu'elle mérite: l'État québécois accédait pour la première fois et de plein droit à une enceinte multilatérale intergouvernementale où se discutaient des programmes de coopération culturelle et technique, qui revêtaient une grande pertinence pour lui. Elle permettait aussi au Québec de travailler de manière fonctionnelle avec l'ensemble des communautés francophones avec lesquelles il partageait des intérêts. Cet événement majeur conjugué à une série de discussions permit au Québec de participer selon des modalités satisfaisantes aux activités d'autres instances francophones, telles la Conférence des ministres de l'Éducation ou celle des ministres de la Jeunesse francophone.

Tout au long de la décennie, le Gouvernement a poursuivi l'édification de son réseau de représentations extérieures, en insistant particulièrement sur le rôle que celles-ci devaient jouer sur le plan économique. De fait, le mandat qui leur était confié était, pour une large part, étroitement lié à la prospection d'investissements étrangers, au transfert technologique et à la promotion des exportations québécoises. Des délégations comme celles de Tokyo, Düsseldorf, Chicago, Atlanta, Dallas, Boston, Los Angeles et jusqu'à un certain point Bruxelles, ont été implantées en fonction de l'importance potentielle que les régions d'accueil pouvaient présenter pour les relations économiques internationales du Québec.

L'ouverture de délégations à Caracas et à Mexico à la fin des années 70 se rattache à l'émergence de ces deux pays comme partenaires économiques importants du Québec, compte tenu de la possibilité de projets industriels majeurs que pouvaient réaliser des firmes québécoises conjointement avec des sociétés privées et publiques de ces deux pays.

1. Article 3.3 de la Charte de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Une deuxième série d'événements importants pour le renforcement du réseau de représentations et la mise en place de nouvelles institutions au Québec remonte aux ententes Andras-Bienvenue et Cullen-Couture. À l'issue de négociations avec le gouvernement fédéral, le Québec qui, selon la constitution détenait déjà des pouvoirs réels en matière d'immigration, devint responsable de la sélection des immigrants devant s'établir sur son territoire, le gouvernement fédéral conservant la responsabilité de refuser à un candidat sélectionné l'entrée au pays pour des raisons de sécurité ou de santé. Le mise en oeuvre de ces ententes a conduit le Québec à l'implantation d'un réseau de conseillers en immigration chargés de sélectionner les futurs immigrants au sein de ses propres représentations à l'extérieur ou de celles du gouvernement canadien.

L'entrée de réfugiés au Québec et l'influence grandissante des communautés culturelles dans la vie de la collectivité ont étendu le champ d'activités du ministère de l'Immigration. Le développement de ces communautés a nécessité notamment l'élaboration des premières ententes en matière de sécurité sociale entre le Québec et un certain nombre d'autres gouvernements, facilitant ainsi le transfert d'avantages sociaux entre les pays d'origine des bénéficiaires et le pays d'accueil.

Un troisième motif pour consolider et accroître le réseau de représentations à l'extérieur du Québec fut la nécessité de mettre en place des programmes d'information à l'étranger afin de diffuser une image du Québec conforme à ses réalités d'ordre économique, culturel et politique.

Enfin, le développement des activités de coopération découlant des accords franco-québécois, et la signature de nouveaux accords avec des interlocuteurs en Belgique, aux États-Unis, au Mexique et au Venezuela, rendit nécessaire le renforcement des représentations québécoises dans ces États; la multiplication de missions d'expertise en provenance du Québec eut aussi pour effet d'amener le Gouvernement à accroître les ressources de l'ensemble du réseau.

Au Québec, l'importance croissante des questions internationales se traduisit d'abord sur le plan institutionnel par l'élargissement du mandat du ministère des Affaires intergouvernementales. La nouvelle loi de 1974 le rendit responsable de l'élaboration de la politique extérieure du Québec et de sa mise en oeuvre en collaboration avec les autres ministères. Cette législation accrut les ressources humaines et financières de ce ministère et conduisit à l'intégration des ressources de coopération de la plupart des ministères oeuvrant à l'étranger.

Sur le plan économique, le ministère de l'Industrie et du Commerce développa les services chargés de l'étude des questions économiques internationales et de la promotion des produits québécois à l'étranger. On reconnut de plus l'importance du tourisme pour les échanges internationaux du Québec, on mit sur pied des services spécialisés en ce domaine et on ajouta des conseillers en promotion touristique dans le réseau de représentations extérieures.

Outre les programmes traditionnels d'aide et d'accueil sur place aux hommes d'affaires québécois au sein de ce réseau, le Québec développa des programmes de financement pour l'exploration des marchés et le financement des exportations.

L'engagement croissant du Gouvernement dans les affaires internationales et l'élargissement en dehors des premières aires d'intervention des relations entretenues avec d'autres gouvernements se manifestèrent de diverses manières. Les relations directes avec la France contribuèrent au programme de francisation des entreprises et de la société en général; les accords Bourassa-Chirac permirent à plusieurs milliers de Québécois de prendre connaissance de la manière dont on travaillait et on enseignait en français dans des domaines de haute technicité.

La coopération, de culturelle et éducative qu'elle était à ses débuts, devint également technique, s'orienta nettement vers la recherche universitaire et industrielle et prit un essor important. L'institutionnalisation des liens entre les deux gouvernements s'est élargie lorsque les Premiers ministres de

France et du Québec décidèrent de se rencontrer annuellement afin d'établir, au niveau le plus élevé, les orientations à imprimer aux relations entre les deux collectivités. Cette décision devait rapprocher les orientations principales des programmes de coopération des priorités que les deux gouvernements s'étaient fixées sur le plan interne et accentuer l'importance accordée aux échanges économiques et aux défis posés à la culture commune par l'introduction plus rapide de nouvelles technologies. À cet égard, la mise en place de la chaîne TVFQ-99 constituait un exemple de l'action menée par les deux gouvernements en vue de répondre à ce genre de défi.

De nombreux interlocuteurs s'ajoutèrent à ceux avec lesquels le Québec traitait depuis les origines de son action internationale. Qu'il s'agisse des questions énergétiques ou d'environnement avec les responsables politiques du nord-est des États-Unis, de la coopération culturelle, éducative et technique avec les communautés belges, d'échange de missions d'expertise ou d'accueil de boursiers ou de stagiaires ailleurs, il y eut peu de gouvernements au cours des années 70 avec lesquels le Québec n'ait établi des contacts. Cela mérite d'être souligné, car la situation constitutionnelle difficile au Canada avait souvent compliqué l'établissement de ces relations.

Si les difficultés n'ont pas empêché le Québec d'agir de manière énergique tant en Amérique du Nord qu'en Europe et en Afrique, c'est, comme le nota le ministre Claude Morin dans un discours au Centre québécois des relations internationales en 1978, que l'établissement et la poursuite de ces relations correspondaient à la fois aux intérêts du peuple québécois et à ceux des interlocuteurs étrangers. D'une part, le Québec avait besoin des ressources du système international, d'autre part, il pouvait également offrir aux collectivités étrangères de nombreux atouts, notamment ceux de travailler en français avec une technologie nord-américaine.

C) Années 80: de nouveaux défis

À partir du début des années 80, la conduite de l'action internationale du Québec dut affronter des difficultés particulières. Les résultats du référendum du 20 mai 1980, les négociations constitutionnelles qui conduisirent, en Grande-Bretagne, au « Canada Bill » et l'adoption des nouvelles dispositions constitutionnelles canadiennes modifièrent considérablement les perspectives politiques de la société québécoise. La crise économique et ses effets sur l'emploi et les finances publiques ont de plus contraint l'État à revoir ses priorités et à réviser ses choix en matière d'allocation de ressources.

En même temps, les mutations provoquées par la révolution technologique n'ont pas épargné le Québec, obligeant l'État à accorder une attention prioritaire à l'insertion du Québec dans les grands courants contemporains en matière scientifique et technologique, et au maintien de la compétitivité de l'économie québécoise sur les marchés mondiaux[1]. L'importance de plus en plus grande du commerce extérieur pour le développement économique du Québec a donc amené le Gouvernement à consolider les moyens institutionnels qu'il s'était donnés dans le domaine des relations économiques internationales en créant le ministère du Commerce extérieur en 1983 et en modifiant, par décret du 5 mars 1984, le nom de celui des Affaires intergouvernementales en celui de ministère des Relations internationales.

Toutefois, les nouveaux défis au Québec et à l'extérieur, la multiplicité des options offertes sur le plan international, les moyens à sa disposition et enfin le resserrement des ressources disponibles ont conduit l'État à envisager, dès 1983, la rationalisation de ses politiques et de ses moyens d'intervention en relations internationales.

Dans cette rationalisation, l'État se devait également de tenir compte de la présence de plus en plus agissante à l'étranger d'un grand nombre d'intervenants non gouvernementaux. Depuis une trentaine

1. Québec, *Le virage technologique, Programme d'action économique 1982-86*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales, 1982, 248 pp.

d'années, entreprises, institutions parapubliques et privées, associations et communautés ont déployé une activité de plus en plus importante à l'étranger, assurant au Québec une présence et une influence au niveau international que le Gouvernement ne pouvait se permettre d'ignorer. Parallèlement, il reconnaissait qu'il avait tout intérêt à concevoir la poursuite de ses intérêts internationaux en collaboration avec les intervenants non gouvernementaux. Il apparaissait donc indispensable de procéder à une concertation approfondie de l'ensemble des agents qui, au sein de la société québécoise, oeuvrent sur la scène internationale.

À la fin de 1983, le Gouvernement décida de convoquer un *Sommet sur le Québec dans le monde*, une conférence socio-économique portant sur les relations internationales de la société québécoise. Trois objectifs furent proposés aux participants: favoriser une meilleure collaboration entre intervenants québécois sur la scène internationale; élargir les relations internationales du Québec en les liant à son développement; contribuer à une meilleure connaissance par la population des enjeux des relations internationales du Québec.

D'une part, cette rencontre permit aux intervenants québécois sur la scène internationale, auxquels s'était jointe une délégation du gouvernement du Canada, de dégager un certain nombre de consensus engageant le Gouvernement et l'ensemble des participants. D'autre part, le gouvernement du Québec prit des engagements très précis sur les principes d'encadrement de son action internationale, et particulièrement de son action envers les pays en voie de développement, et sur les priorités à retenir dans les domaines des relations économiques internationales et de l'immigration.

Le Sommet permit également au Gouvernement de prendre le pouls du peuple québécois à propos de l'importance que celui-ci accorde à la politique internationale du Québec et de compléter l'identification des principes et moyens convenant à sa mise en oeuvre.

L'importance de la politique en matière de relations internationales pour l'avenir de la société québécoise a de nouveau été soulignée lors du dépôt auprès des autres gouvernements canadiens du *Projet d'accord constitutionnel* par le Québec en mai 1985.

Le document présentant les propositions québécoises réitère des revendications historiques du Québec en matière de relations internationales, en formulant des positions qui découlent de la situation particulière du peuple québécois au sein du Canada. Le rôle du Québec au sein de la francophonie et l'importance pour le Québec de pouvoir être représenté auprès des organisations internationales oeuvrant dans des domaines qui relèvent de sa responsabilité font l'objet d'une mention spécifique dans le document. Le Gouvernement propose donc, en matière internationale:

> **« Que soit reconnue la situation spécifique du Québec en tout ce qui touche à ses compétences et à son identité, notamment dans le cadre de la francophonie. »**

D) Bilan

Au terme de ce survol des activités du Gouvernement dans ses relations internationales, plus particulièrement au cours des vingt-cinq dernières années, relevons les éléments d'un bilan succinct des activités entreprises au cours de cette période.

Constatons tout d'abord qu'à l'occasion du *Sommet sur le Québec dans le monde*, les principaux intervenants québécois sur la scène internationale ont peu à peu dégagé ce consensus: le Gouvernement doit assumer pleinement les conséquences de l'interdépendance de plus en plus caractéristique du développement de nos sociétés contemporaines. Ils ont souhaité, par ailleurs, que l'action internationale du Gouvernement épouse une politique aux orientations bien connues de tous.

1. *Projet d'accord constitutionnel*, Gouvernement du Québec, texte multicopié, 1985, pp. 32-34.

Au fil des ans, le Québec s'est doté d'un ensemble d'institutions et de programmes devant lui permettre d'orienter et de mettre en oeuvre son action internationale. Compte tenu du cadre politique, ces instruments revêtent une grande originalité. Cependant, ils ont dû être mis en place malgré des ressources humaines et financières relativement limitées: au cours des dernières années, l'ensemble des dépenses du Gouvernement dans le domaine international a représenté entre 0,2 % et 0,3 % de son budget. S'il paraît légitime de penser que cette action internationale a incité les investisseurs à implanter des entreprises majeures dans les secteurs de l'aluminium, des produits électriques ou chimiques, on peut en déduire que les efforts consentis jusqu'ici par l'État ont été rentables.

On notera, par ailleurs, qu'au niveau des politiques et des programmes, on a assisté depuis vingt-cinq ans à la fois à la manifestation d'une grande continuité quant à l'importance accordée aux relations culturelles et éducatives avec l'étranger, et notamment avec la France, et à de notables changements d'orientation, particulièrement en vue de stimuler les échanges en matière d'économie, de science et de technologie. En cela, la politique internationale a bien reflété les priorités de l'État pour l'ensemble de ses politiques et programmes.

2. LE RÔLE DES FACTEURS GÉOPOLITIQUES

Le développement des relations internationales du Québec doit tenir compte des facteurs géopolitiques et, plus spécifiquement, géographiques auxquels il est soumis. En effet, sans verser dans le déterminisme géographique, les facteurs géopolitiques conditionnent largement la vie des États et des sociétés, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Situé aux portes de l'Amérique, à la fois à la charnière d'aires géographiques (continentale, atlantique et nordique) et culturelles (francophone, latine et anglo-saxonne) différentes, mais à divers titres solidaires, le Québec est à l'échelle continentale en position de minorité linguistique et politique, et, de ce fait, échappe moins que d'autres à l'impact de l'environnement géopolitique. Celui-ci recèle des éléments quelquefois limitatifs ou contraignants qui posent à la société québécoise le défi d'en tirer le meilleur parti et même de les tourner à son avantage.

À titre d'exemple, citons parmi les caractéristiques physiques du territoire québécois, le facteur climat qui hypothèque lourdement le bilan énergétique global ainsi que le coût des infrastructures et services, mais qui stimule aussi l'expertise dans l'ingénierie nordique, expertise que le Québec devra chercher à exporter davantage.

Le bouclier canadien qui couvre 90 % de l'espace québécois est dépourvu de dépôts carbonifères, et constitué de sols particulièrement impropres à l'agriculture, mais il recèle des richesses minérales et forestières qui constituent un énorme potentiel économique. Ce potentiel est actuellement menacé par de nouvelles conditions d'exploitation et de nouveaux facteurs de concurrence. Le Québec est maintenant poussé à repenser, dans le contexte de l'interdépendance internationale, ses pratiques de production et de commercialisation.

D'autres changements affectent le milieu physique directement. Le déséquilibre écologique, qu'il soit atmosphérique, fluvial, maritime, forestier ou urbain, se fait de plus en plus menaçant. Les sources peuvent en être locales ou extérieures. La prévention du danger et la gestion des contrôles doit se faire de façon internationale.

Par exemple, le bassin du Saint-Laurent baigne la plus grande partie du Québec habité et alimente ménages et industries en poissons, eau et énergie. Les déséquilibres écologiques du système ont obligé le Québec à s'impliquer dans une concertation interétatique responsable et active. C'est ainsi que, tout récemment, il est devenu signataire de la Charte des Grands Lacs qui constitue un premier pas important vers la concertation écologique dans cette zone.

De semblable façon, les données géopolitiques relatives à la population ont amené le Québec à se tourner vers la communauté internationale et doivent l'inciter à valoriser davantage cette relation.

Le caractère majoritairement francophone du Québec (plus de 80 % des habitants), face à l'énorme majorité anglo-saxonne ambiante, aurait pu constituer un facteur de repli vis-à-vis du monde extérieur; en fait ce caractère l'a amené à dialoguer activement avec la communauté francophone mondiale, à articuler ce dialogue dans des organismes et des programmes qui constituent désormais un ensemble bien articulé de relations internationales, adapté aux structures au sein desquelles il agit: commissions mixtes, agences internationales, accords bilatéraux.

La faiblesse de sa natalité et, fruit d'une plus longue espérance de vie, son vieillissement de plus en plus marqué, pèsent davantage sur la population québécoise. Le déficit migratoire vient encore aggraver la faiblesse de son accroissement naturel. Cette situation a amené le Québec à attirer chez lui des éléments étrangers dont l'apport positif enrichit sa vie culturelle, économique, sociale et politique.

C'est dans la région de Montréal que la société ouverte que constitue le Québec a accueilli en plus grand nombre ces nouveaux citoyens et citoyennes. La métropole a acquis de ce fait un caractère

cosmopolite qui la prédispose à jouer avec avantage un rôle international. Des organismes internationaux, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), y ont leur siège ou y sont représentés, comme d'ailleurs une cinquantaine de gouvernements étrangers. Plusieurs firmes d'ingénieurs à vocation internationale qui y ont leurs bureaux se consacrent à développer des projets de grande envergure dans de nombreux pays, en exportant l'expertise engendrée par les défis de la modernité urbaine et industrielle.

En effet, pour mettre en valeur davantage une technologie adaptée à l'exploitation des richesses naturelles, au froid, à la mobilité et aux grandes distances, le Québec doit prospecter de nouveaux marchés et acquérir de nouvelles expertises. En utilisant tous ses avantages de façon rationnelle et par l'action conjuguée de ses différents intervenants, le Québec peut et doit trouver à l'extérieur une partie des ressources dont il a besoin pour assurer son développement. Qu'ils soient de nature physique, humaine ou économique, les facteurs géopolitiques convergent vers cette nécessaire implication des forces vives du Québec.

3. LES DIMENSIONS INTERNATIONALES DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

L'action de l'État vise à servir un certain nombre d'intérêts fondamentaux et permanents qu'on peut résumer, s'agissant du Québec, sous cinq grands titres: assurer la pérennité et la cohésion de la société, son progrès économique, le bien-être collectif et individuel de ses membres, l'intégrité et la qualité de l'environnement physique et le respect des valeurs du peuple québécois.

Mis en cause tant à l'intérieur qu'à l'étranger, ces intérêts motivent la formulation d'objectifs appropriés et, concrètement, de politiques intérieures et extérieures. Aussi l'une n'est-elle pas le prolongement de l'autre: interdépendantes mais différentes elles doivent évidemment converger vers la promotion, dans des cadres fort différents, des mêmes intérêts fondamentaux.

Dans la mise en oeuvre de ses politiques de développement économique scientifique et technique, culturel et social, l'État trouvera à l'étranger des ressources complémentaires aux siennes, des acteurs dont les politiques soutiennent ou desservent ses propres objectifs, des systèmes de relations qui protègent ou menacent sa liberté de manoeuvre.

L'examen des politiques générales de développement de l'État québécois démontre qu'il doit tenir compte des facteurs de tous ordres qui, dans le cadre du système international, facilitent, modifient, nuancent leur mise en oeuvre.

A) Le développement économique

Dans la formulation et l'application de ses politiques de développement économique, le Gouvernement a toujours été très attentif à l'environnement extérieur du Québec Les deux derniers énoncés de politique économique, Bâtir le Québec en 1979 et le Virage technologique trois ans plus tard, confirment que la réalisation de la politique industrielle du Québec doit s'appuyer sur des relations et des échanges plus constants et mieux structurés avec le reste du monde.

Ces énoncés ont mis en lumière le fait que le développement de nos exportations, l'acquisition de nouvelles technologies et l'accroissement des investissements étrangers constituaient des moyens indispensables à la réalisation de certains objectifs économiques tels que la création d'emplois, l'accroissement de la valeur ajoutée manufacturière, la diversification et l'élargissement de la structure industrielle du Québec.

Actuellement, tous les indicateurs laissent croire que l'interdépendance marquée de l'économie du Québec avec celle de l'extérieur se maintiendra et s'accentuera dans l'avenir. À cet égard, il sera toujours juste d'affirmer que la réalisation des objectifs économiques internes de l'État est étroitement liée à la reconnaissance du rôle et de l'importance grandissante des relations économiques internationales du Québec.

B) Le développement scientifique et technologique

Le Virage technologique et le Livre blanc *Un projet collectif* proposent déjà des orientations générales en cette matière. Il s'en dégage la nécessité de développer ou d'acquérir et surtout de maîtriser diverses technologies. Cette nécessité doit composer au Québec comme ailleurs avec les ressources limitées du milieu national et avec les exigences inhérentes au monde de la science et de la technologie contemporaines.

Aussi les projets de développement en ce domaine débouchent-ils naturellement sur l'étranger, car ils passent par des processus et des activités tels que : la mobilité des chercheurs et des experts nécessaire au développement du savoir-faire ; l'accès à l'information scientifique et technique et sa diffusion ; la « veille technologique » et le repérage des technologies les plus adéquates ; le besoin à court terme d'un nombre accru de scientifiques et de techniciens dans certains secteurs ; la pratique du partage des travaux de recherche et de développement entre plusieurs centres de haut niveau, souvent dans un cadre interétatique.

L'accélération de l'innovation et les coûts du développement ont accentué l'interdépendance des pays les plus productifs dans le domaine scientifique et technique, et augmenté la dépendance des autres.

Même en tenant compte de ses incontestables réussites, le Québec dans son ensemble se modernise tardivement au plan scientifique et technologique. Mais quels que soient ses progrès, il devra lui aussi recourir à des stratégies de coopération avec l'étranger pour maintenir son développement et pour mieux renforcer sa capacité de concurrence sur les marchés internationaux.

C) Le développement culturel

Le Québec a situé, au cours des dernières années, ses politiques de développement culturel dans un contexte international. C'est le cas notamment de la promotion du français comme outil de travail et de progrès au sein de la société québécoise. L'importance accordée à la coopération linguistique dans le cadre des institutions de la francophonie est aussi légitimée par la nécessité de situer le développement de la langue française dans un contexte international.

Pour développer ses industries culturelles, le Québec fait également appel aux ressources de l'environnement international. Il est vital pour la croissance de la plupart de ces industries qu'elles aient accès aux marchés internationaux, et l'État a encouragé fortement la mise au point de formules de coproduction et de diffusion à l'étranger de leurs produits.

Dans le domaine de l'éducation, la coopération avec des partenaires étrangers et la participation aux instances internationales de concertation et de planification ont inspiré constamment les politiques de l'État. C'est particulièrement avec la France, depuis vingt-cinq ans, que se sont faits les échanges et cela dans tous les secteurs de l'éducation.

D'autre part, plusieurs des réformes apportées au système d'enseignement du Québec ont inspiré et influencé les politiques éducatives de certains pays. Les expériences uniques et originales de la mise en place des cégeps, des écoles secondaires polyvalentes, de la promotion par matière, etc. ont soulevé l'intérêt et l'attention des spécialistes en pédagogie oeuvrant dans le cadre d'institutions internationales spécialisées en ces matières.

De nombreux colloques et conférences ont eu lieu au Québec sur ces sujets et ont fourni l'occasion à des spécialistes d'étudier les réformes apportées au système d'éducation au Québec.

D) Le développement social

L'aspect international des politiques de développement social peut sembler, à première vue, moins évident que dans les domaines de l'économie, de la science, de la culture et de l'éducation. Il convient de noter cependant l'importance accordée par le Gouvernement à ses politiques d'immigration et d'intégration des communautés culturelles, à l'intégration des normes internationales du travail à la législation québécoise, à la place prioritaire réservée aux régimes de relations de travail.

Certains modèles de développement social élaborés au Québec ont suscité de l'intérêt à l'étranger. Il en a été ainsi pour la Charte des droits et libertés de la personne, les politiques de promotion et d'égalité des droits des femmes et la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Inversement, l'influence de l'environnement international sur la vie de la société québécoise est significative et souvent déterminante. Il convient donc d'analyser et de mesurer cet impact sur l'environnement économique, social et culturel du Québec.

4. L'IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL SUR LE QUÉBEC

La vie collective des sociétés modernes est largement influencée par l'environnement international, et beaucoup d'orientations, d'idées ou de politiques trouvent leur source aujourd'hui dans l'interaction continue entre la vie interne des États et l'activité internationale. Ce phénomène a été accentué par le développement rapide des communications de masse, l'universalisation des connaissances, la circulation des idées, des services et des biens, et l'interpénétration des cultures et des économies.

Le Québec est touché par de multiples influences extérieures et sa vie collective n'échappe pas à l'effervescence de la vie internationale. Son action doit tenir compte en permanence de cette réalité, pour l'utiliser ou l'infléchir dans le sens des intérêts du peuple québécois et selon ses priorités.

Il convient donc de bien saisir les principaux systèmes internationaux contemporains qui agissent sur le Québec, d'examiner les mutations les plus significatives en cours au sein de ces systèmes et de tenter de mesurer leur impact potentiel sur la société québécoise.

A) Les systèmes

Le Québec est tributaire de plusieurs systèmes de relations internationales. Un recensement même sommaire de tous ces systèmes relève du défi. Voilà pourquoi il est nécessaire de tenter d'en simplifier l'analyse en se limitant à la description et à l'étude de ceux qui ont une influence majeure et déterminante sur la société québécoise selon trois catégories fondamentales: le politique, l'économique et le socio-culturel.

a) La dimension politique

À l'échelle mondiale, trois grands systèmes ont une influence déterminante sur le Québec: les relations Est-Ouest, les relations Nord-Sud et les relations entre pays industrialisés.

Dans le premier système, depuis bientôt quatre décennies, les relations, entre ce qu'il est convenu d'appeler les États à système de marché et ceux à économie planifiée fournissent un cadre déterminant pour l'ensemble de l'humanité en matière de sécurité et de paix. Dans ce système, doté d'une certaine stabilité, le Québec se situe à l'Ouest, bien sûr.

Le deuxième système encadre les relations entre États du Nord et États du Sud. Son importance s'est affirmée au cours des vingt-cinq dernières années et, malgré de nombreux foyers d'instabilité, le système a très peu évolué depuis 1960. On peut croire cependant que l'accroissement des écarts et l'émergence de pays nouvellement industrialisés modifiera sans doute le type de relations de ce système. Le Québec se situe de toute évidence au Nord.

Un troisième système influence en profondeur le Québec, soit celui constitué par les interrelations entre États industrialisés. Ces derniers sont regroupés au sein de divers sous-systèmes économiques et politiques et recouvrent l'aire des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Au sein de ces systèmes, le Québec participe à un système de relations continentales tout en vivant au carrefour de relations transatlantiques.

D'autres systèmes existent et se développent, tel celui constitué par les relations entre États du Sud. Cependant, leur influence directe sur le Québec est peu significative actuellement.

b) La dimension économique

Tant par la structure de son économie, que par la nature de son commerce extérieur, le Québec appartient à l'espace économique des pays industrialisés avec lesquels il réalise près de 90 % du volume de ses échanges économiques, l'essentiel de ses accords industriels et de ses transactions financières internationales privées et publiques.

Par ailleurs, il est fortement intégré au sous-ensemble continental nord-américain. Aussi le Québec est intéressé au plus haut point par la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis.

Au niveau de l'environnement économique mondial, le Québec crée des liens à partir de la définition d'intérêts mutuels avec des partenaires industriels de pays développés et en développement. De même, conformément aux règles et codes de conduite édictés en matière de commerce international et acceptés par l'ensemble des pays parties à l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), le Québec s'engage à soutenir et à promouvoir un système commercial multilatéral plus ouvert et non discriminatoire.

Enfin, le Québec a adhéré aux principes reconnus par les Nations Unies et qui visent la réduction de l'écart de développement entre pays riches et pays pauvres; le Québec fonde sur ces principes son engagement international en matière d'aide au développement, de transferts technologiques et d'accès de ses partenaires moins développés aux marchés des pays développés.

c) La dimension socio-culturelle

Le développement de la société québécoise et son appartenance au continent nord-américain placent le Québec au sein d'un système d'influences socio-culturelles où les États-Unis jouent un rôle prépondérant. Par contre, au niveau de la langue, la grande majorité de la population du Québec s'insère dans l'espace culturel francophone dont la France est l'acteur majeur. Enfin, certains facteurs propres à la société québécoise pourraient également l'axer socio-culturellement vers les États nordiques.

B) Les mutations majeures du monde contemporain et leur impact sur la société québécoise

Le système international est marqué aujourd'hui par des mutations majeures: quelques-unes confèrent une plus grande stabilité à certains systèmes alors que d'autres modifient en profondeur la nature des relations internationales et le mode de développement des États impliqués. Quoiqu'un grand nombre de phénomènes de cette nature doivent être pris en compte, il convient d'analyser trois ordres principaux de mutations: les mutations technolologiques, démographiques et environnementales.

a) Les mutations technologiques

Il n'y a pas une facette du développement des sociétés contemporaines et de leurs relations internationales qui ne soit profondément influencée par l'accélération des mutations technologiques. C'est le phénomène le plus important pour l'analyste des systèmes internationaux contemporains.

Sur le plan économique, la compétitivité des entreprises doit beaucoup à leur capacité de concevoir et d'utiliser les nouvelles technologies.

Au Québec, où 40 % du produit intérieur brut est exporté, la compétitivité des entreprises sur les marchés extérieurs conditionne leur développement. C'est ainsi que les changements technologiques en cours dans la plupart des secteurs importants de notre économie posent un défi considérable au Québec en termes de modernisation de l'appareil de production et d'intégration du savoir-faire nécessaire pour exploiter les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies.

Les mutations technologiques ont enrichi les modes de création et profondément modifié les modes de transmission des connaissances. Les supports de la culture en particulier, les moyens de communication au sens large évoluent à un rythme tel que les maîtres de la technologie s'imposent de plus en plus au sein du système des relations culturelles internationales caractérisé maintenant par la mobilité et l'instantanéité de la communication.

La recherche scientifique et technologique dans tous les domaines acquiert donc une importance de premier plan pour le développement et la modernisation de la société québécoise. Au cours des dernières années, l'État a défini ses politiques à travers divers énoncés tels le *Virage technologique*[1] et *Bâtir le Québec*[2] et *Un projet collectif*[3].

Par ailleurs, les stratégies de sécurité et de paix internationales sont étroitement tributaires de l'évolution rapide des systèmes d'armement et de détection; la mise en oeuvre de « l'initiative de défense stratégique » des États-Unis illustre ce constat.

L'état de stabilité dans les relations Est-Ouest est particulièrement affecté par le rythme des mutations technologiques.

b) Les mutations démographiques

On assiste aujourd'hui à une véritable explosion de la population mondiale et ce phénomène accentue de graves différences régionales. Au Nord, la croissance démographique est en déclin, alors qu'au Sud, de nombreuses sociétés comptent une population dont près de 40 % a moins de 15 ans. À la fois au Nord et au Sud, cette situation est génératrice de graves tensions économiques et sociales.

Au Québec, s'ils paraissent à première vue moins spectaculaires, les effets des mutations démographiques et l'impact à moyen terme des pressions démographiques internationales qui en découlent constituent néanmoins des réalités dont l'État doit tenir compte.

Dans plusieurs pays du Tiers Monde, l'accroissement des écarts de développement, les mutations technologiques et l'explosion démographique augmentent les pressions migratoires. À ces conditions viennent souvent se greffer une instabilité politique et un appauvrissement généralisé. Si l'explosion démographique n'est pas l'unique cause de ces problèmes, elle en constitue quand même un élément majeur.

Le Québec a souvent participé, et généreusement, à diverses campagnes de secours. Ce genre d'intervention nécessaire ne s'adresse qu'aux effets. La solidarité humaine, et aussi un intérêt bien ordonné, imposent un engagement plus soutenu et structuré, harmonisé avec les mesures multilatérales et orienté vers les causes.

c) Les mutations environnementales

L'ère moderne a multiplié la puissance des effets de l'activité humaine sur l'environnement terrestre, marin, atmosphérique et extra-atmosphérique. Même si les transformations écologiques et physiques qui en résultent sont encore imparfaitement connues, certains effets désastreux déjà constatés mettent en cause les relations internationales, tant au niveau des enjeux que comme instrument d'intervention.

---

1. *Le virage technologique*, op. cit.
2. Québec, *Bâtir le Québec; Énoncé de politique économique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979. 523 pp.
3. Québec, *Un projet collectif, Énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, Service des publications officielles, 1980. 135 pp.

Que les phénomènes soient d'ordre climatique, atmosphérique ou autre, qu'il s'agisse par exemple d'ensablement au Sahel, de pluies acides ailleurs ou d'élimination de déchets toxiques ou radioactifs, l'intervention humaine reste, même vis-à-vis des phénomènes dits naturels, une dimension capitale de la problématique ; elle représente elle-même dans tous les cas un potentiel de dégradation accrue ou d'amélioration.

Or, la plupart de ces phénomènes ont, de par leur nature, une portée transnationale ; il arrive que les territoires où ils prennent naissance soient moins affectés que d'autres territoires, parfois étrangers, où leurs effets se font sentir. Ces effets peuvent hypothéquer gravement le développement de régions entières ; et le coût des programmes correctifs actuels est énorme. La question prend dès lors des dimensions politiques majeures.

Le recours aux relations internationales et à la coopération se révèle indispensable pour coordonner les secours, inventer les remèdes, négocier une éthique de développement, et pour gérer la prévention à l'avenir.

En définitive, parce qu'il est inséré de manière diversifiée mais inéluctable dans un grand nombre de systèmes de relations internationales et parce qu'il subit de manière constante les effets des mutations en cours, le Québec doit relever les défis de son environnement international. L'État québécois, dans l'établissement et la mise en oeuvre de ses politiques, doit chercher à orienter dans le sens le plus bénéfique ces mutations et leurs impacts. Il doit se servir de ses relations internationales pour agir sur les mutations qui affectent le Québec et aussi pour contribuer aux solutions que demande à l'échelle globale ou régionale la problématique des mutations contemporaines.

5. LES RAISONS D'AGIR

L'examen des divers facteurs étudiés dans la première partie de l'Énoncé confirme que l'État québécois n'a d'autre choix que d'agir sur le plan international pour mieux protéger et promouvoir ses intérêts fondamentaux et permanents et pour assurer son développement économique, social et culturel.

Les caractéristiques propres à leur territoire et à leur société font des Québécois un peuple largement ouvert sur le monde, doté d'avantages comparatifs importants mais exposé aussi aux effets de contraintes majeures. Conscient de cette situation, le Québec est résolu à intervenir sur le plan international.

Toute politique jugée prioritaire par le Gouvernement est le plus souvent conditionnée par sa capacité à faire appel à des ressources étrangères de toutes sortes.

L'insertion du Québec dans le système international et les mutations majeures en cours dans le monde ont un impact de très grande portée sur les composantes du développement du peuple québécois. L'État doit donc utiliser ses relations internationales pour infléchir cet impact dans le sens des intérêts de la société. Il a aussi le devoir de faire fructifier l'acquis considérable de deux décennies de développement des relations internationales du Québec.

La modicité des ressources disponibles, la complexité et la diversité des problèmes, l'importance des intérêts en cause et la nature de notre système politique commandent au Gouvernement de situer cette nécessaire action dans le cadre d'une politique qui énonce des choix en matière d'orientations, de politiques et de moyens auxquels il entend se référer au cours des prochaines années. En effet, une dispersion de l'État sur la scène internationale ou une présence sans continuité ni cohésion diminuerait les bénéfices que la société doit retirer de l'investissement consenti à la fois dans la formulation et la mise en œuvre de sa politique de relations internationales.

DEUXIÈME PARTIE

LE CADRE DE LA POLITIQUE

1. Les principes directeurs 23
2. Les objectifs gouvernementaux 26

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS

Un certain nombre de principes doivent régir l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique québécoise en matière de relations internationales. Pour le Québec, ces principes découlent de la perception de divers fondements éthiques, politiques et méthodologiques, soit : les valeurs partagées par la société québécoise, les cadres institutionnels existants, la dynamique des relations internationales, l'économie de moyens et l'efficacité.

A) Le Québec et le droit international

Acteur de la vie internationale, le Québec veut assumer en interlocuteur digne de confiance son rôle vis-à-vis de la communauté internationale et promouvoir tant les intérêts de ses citoyens que ceux de la communauté selon les règles établies.

Le droit international, constitué de règles conventionnelles ou coutumières qui gèrent les rapports des membres de la Communauté internationale, devient donc pour le Québec à la fois un outil de travail et un code de comportement.

Dans ses relations bilatérales, le Québec s'engage à se conformer aux obligations qui ont fait l'objet d'ententes et accepte leur caractère obligatoire.

Que ce soit sur les questions de droits de la personne, de droit du travail, des privilèges et immunités ou de droit international privé, où le Québec a déjà posé un certain nombre de gestes, ou encore sur les questions relatives au droit de la mer, au droit du commerce et des échanges internationaux ou au droit de la santé, le gouvernement du Québec poursuivra et développera sa participation à l'élaboration de règles de droit et à leur mise en oeuvre par le biais des forums appropriés.

B) L'articulation des politiques québécoises avec la politique étrangère du Canada

Le Québec participe aux enjeux de la politique étrangère canadienne. Les choix du gouvernement canadien en matière de politique étrangère affectent la société québécoise.

Aussi le gouvernement du Québec entend-il, à cet égard, continuer à faire valoir auprès de ses interlocuteurs fédéraux les intérêts fondamentaux du peuple québécois et, le cas échéant, contribuer à infléchir la politique étrangère du Canada.

Chargé de la promotion de tous les intérêts régionaux à l'étranger, le gouvernement central élabore une politique de compromis entre les intérêts parfois divergents des entités de la fédération. Le gouvernement du Québec doit veiller à ce que les intérêts du Québec soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ces compromis.

En tenant compte des orientations principales de la politique étrangère du Canada, le gouvernement du Québec doit poursuivre en matière de relations internationales des objectifs qu'exigent les intérêts du peuple québécois, en complémentarité avec ceux qu'assume le gouvernement canadien pour l'ensemble de la Fédération.

C) La solidarité internationale

La solidarité est l'expression d'une foi en l'existence d'une communauté humaine universelle dont les membres partagent une même dignité, certains droits et devoirs fondamentaux ainsi qu'un avenir et un destin communs.

Cette approche aborde nécessairement les relations internationales selon des critères d'interdépendance dans le développement, de survie collective et de justice dans le système des rapports. Essentiellement, elle privilégie dans les relations courantes la coopération et l'entraide et reconnaît des devoirs d'assistance à l'étranger en détresse.

Les Québécois, à l'instar d'autres peuples, valorisent considérablement cette approche et leur opinion exprimée le confirme; ils l'ont fréquemment concrétisée dans leurs entreprises tant publiques que privées avec l'extérieur.

Le principe de solidarité donne une autre dimension à la nécessité dans laquelle se trouve l'État de formuler ses politiques en fonction des intérêts du Québec. L'État doit s'inspirer de cette valeur dans l'élaboration de ses politiques et la pratiquer dans ses relations avec les vis-à-vis qui sont disposés à échanger sur cette base.

D) Antagonisme et conflits

Dans les relations avec des tiers engagés dans des luttes armées, le Gouvernement veillera à ce que ses relations restent compatibles avec des solutions pacifiques.

E) Les droits de la personne

Le Gouvernement a l'obligation de contribuer dans un esprit positif à la promotion du respect des droits, comme expression des valeurs des Québécois et comme un des fondements de la paix. Cela touche tant la conduite de ses propres projets vis-à-vis de l'extérieur que les activités bilatérales de coopération ou le renforcement des institutions multilatérales reliées aux droits de l'Homme.

L'attachement des Québécois et Québécoises aux valeurs qui sous-tendent les droits de la personne constituera un facteur permanent d'orientation et de conduite dans les relations avec l'extérieur.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec peut être amené à entretenir des relations avec des gouvernements dont les politiques heurtent les valeurs de la société québécoise. Le Gouvernement assume le fait de la coexistence et reconnaît l'utilité de certains types de communications pour l'amélioration des rapports. Toutefois, la gravité de certaines violations des droits limite inévitablement les possibilités de développement des relations.

Face à l'existence reconnue d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques, le Gouvernement veillera à ce que ses programmes de coopération ne soutiennent pas une situation qu'il déplore et à ce que l'extension de ses relations et l'apparat qu'il leur confère n'encouragent pas des comportements qu'il réprouve.

F) Cohérence, concertation, continuité, concentration

Certains principes de gestion fondamentaux régissent la poursuite des politiques de relations internationales; la politique québécoise a, plus que toute autre, vu l'état de ses moyens, un impérieux besoin de s'y conformer.

Le gouvernement du Québec veillera à la cohérence des politiques gouvernementales et des actions des intervenants sur le plan international.

Cette cohérence visera les choix et priorités, sectoriels comme régionaux, de même que le niveau des moyens, afin d'en assurer une valorisation maximale par le jeu des appuis réciproques qu'ils doivent constituer.

Des mécanismes structurels et opérationnels existent déjà pour assurer la concertation nécessaire à cette cohérence.

Le Gouvernement entend raffermir les mécanismes de concertation existants, tout en appuyant cette action sur une information et une consultation réciproques entre tous les intervenants, gouvernementaux ou non.

Pour assurer l'efficacité et la rentabilité de son action internationale, le Gouvernement assurera une continuité de contenus et de moyens, dans ses choix et priorités.

Enfin, selon les ressources disponibles dans l'avenir pour son action internationale, le Gouvernement visera à concentrer ses moyens sur des cibles bien précises.

Parce que des choix s'imposent, le Gouvernement entend évaluer la productivité des moyens déployés, rechercher des économies d'échelle et, sur cette base, augmenter l'efficacité de son appui aux activités et programmes internationaux.

2. LES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Les objectifs prioritaires que se donne le gouvernement du Québec en matière de relations internationales découlent d'un certain nombre d'intérêts permanents de l'État. Nous avons déjà mentionné ces intérêts: pérennité et cohésion de la société, progrès économique de la collectivité, bien-être collectif et individuel de ses membres, intégrité et qualité de l'environnement physique et, enfin, respect des valeurs de la société civile.

La formulation des objectifs prioritaires a cependant une valeur limitée dans le temps, car les mutations de la société québécoise et de l'environnement international commandent une révision continue des politiques comme des objectifs eux-mêmes. Aussi, le présent *Énoncé de politique de relations internationales* vise-t-il un horizon de cinq ans.

Les objectifs gouvernementaux du Québec en matières de relations internationales sont les suivants. (Il est à noter que l'ordre dans lequel ces objectifs sont présentés ne reflète pas un choix quant à leur importance.)

A) Assurer la participation du Québec aux changements scientifiques et technologiques dans le monde, en collaboration avec les intervenants

La nécessité pour le Québec de relever les défis scientifiques et technologiques sur le plan international constitue une priorité. Tous les intervenants, entreprises, institutions de recherche et d'enseignement, organismes publics et parapublics, doivent être mobilisés pour ce défi commun.

B) Assurer la vitalité et la pertinence du français comme instrument de progrès dans le monde et contribuer à l'essor de l'aire francophone

La pérennité de la société québécoise sera largement conditionnée par l'état de vigueur de la langue française dans l'ensemble de la communauté internationale et, plus spécialement, dans le cadre d'une francophonie porteuse de modernité. À cet égard, le Québec est à la fois pourvoyeur, acteur et important consommateur de la culture française, au sens le plus large du terme.

C) Favoriser le développement et la diversification des marchés extérieurs et une meilleure organisation de l'offre à l'exportation

La croissance de l'économie du Québec et le soutien à l'emploi dépendent de l'accès aux marchés extérieurs et de leur développement. Il faut donc créer les conditions permettant aux entreprises manufacturières et de services d'accéder de façon bien préparée aux marchés internationaux, d'y affronter avec efficacité la concurrence et d'obtenir le soutien technique et financier requis.

D) Promouvoir les transferts technologiques et l'apport de capitaux étrangers

L'investissement étranger et les transferts technologiques constituent des outils indispensables au service de la politique économique du Québec, tout particulièrement de sa politique industrielle. D'une part, ils permettent le renforcement et la diversification de la structure industrielle. D'autre part, par le développement de certains secteurs de production, ils permettent des gains de productivité et améliorent ainsi les performances du commerce extérieur.

E) Favoriser les relations culturelles du Québec avec la Communauté internationale

L'identité collective du Québec et l'enrichissement culturel et social de chaque Québécois se développeront selon l'intensité, la qualité et la réciprocité des échanges culturels et sociaux avec l'environnement international.

F) Assumer la vocation continentale, nordique et maritime du Québec

Le Québec doit savoir tirer parti de l'environnement géopolitique qui conditionne son développement et ses relations avec ses partenaires naturels sur les plans géographique, culturel et économique.

Le Québec relèvera le défi qui consiste à assumer et à valoriser son environnement géographique par une recherche constante des avantages relatifs que recèle, sur le plan international, sa triple vocation géopolitique : continentale, nordique et maritime.

G) Protéger l'espace québécois des menaces environnementales exogènes

La qualité de l'environnement et du territoire conditionne en grande partie la qualité de vie des Québécois en même temps que le développement de plusieurs secteurs de l'économie. Les menaces environnementales externes exigeront du Gouvernement, au cours des prochaines années, une vigilance et une action soutenues.

H) Contribuer à la diminution des écarts de développement dans la communauté internationale

L'accroissement des écarts de développement entre pays développés et pays en développement menace gravement la stabilité du système international. Il est de l'intérêt du Québec de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à réduire ces écarts en visant à atteindre, à moyen terme, l'objectif d'aide au développement fixé par l'Organisation des Nations Unies (0,7 % du PNB).

I) Améliorer les conditions de mobilité des Québécois et Québécoises à l'étranger

Les déplacements des Québécois et des Québécoises à l'étranger pour des fins de formation, de perfectionnement, de tourisme ou d'affaires constituent aussi un facteur actif de développement culturel, économique et social pour la collectivité. L'État doit chercher à encourager et à valoriser cette mobilité.

J) Favoriser l'accueil des étrangers au Québec

La venue au Québec de boursiers et de stagiaires étrangers, d'immigrants et de réfugiés concrétise un aspect de la responsabilité de l'État québécois sur les plans de l'interdépendance et de la solidarité internationales. Ce mouvement constitue un enrichissement de la vie culturelle, sociale et économique du peuple québécois et des communautés culturelles qui en font partie.

K) Contribuer à la promotion des droits et libertés fondamentaux au plan international

Le Québec appuiera les initiatives bilatérales et multilatérales de défense et de promotion des droits et libertés pour ainsi exprimer les valeurs du peuple québécois et contribuer à renforcer les fondements de la paix.

L) Accroître, au plan de la formation, l'ouverture du peuple québécois aux réalités internationales

Par le développement de programmes de formation en langues et civilisations étrangères et en relations internationales, le gouvernement du Québec visera à promouvoir, chez les Québécois et les Québécoises, une motivation, une connaissance, une expertise et une expérience adaptées aux exigences des relations internationales.

M) Favoriser la participation du Québec à l'élaboration du droit international et de sa réglementation

Le Québec s'insère dans un système au sein duquel le droit international joue un rôle déterminant. Afin que la formulation et la mise en oeuvre des règles de droit respectent et protègent les intérêts du Québec, le Gouvernement entend participer aux instances et activités afférentes.

N) Assurer un développement institutionnel approprié en vue de la participation de l'État québécois à la vie internationale

Sur le plan des structures comme sur celui des instruments, le gouvernement du Québec doit s'équiper de façon efficace pour faire face aux exigences d'une participation active aux relations internationales. Il veillera à évaluer sur une base permanente l'efficacité de ses structures et instruments, de même que les programmes qui en émanent.

TROISIÈME PARTIE

LES SECTEURS D'INTERVENTION

1. Les relations économiques internationales 31
   Le défi de l'interdépendance 31
   Les objectifs prioritaires 32
   Les modes d'intervention et d'appui 36
   Les relations avec les États-Unis: un cas particulier 44
2. Les relations scientifiques et technologiques 47
3. Les relations culturelles internationales 54
4. Les autres politiques internationales sectorielles 57
   L'immigration 57
   L'environnement 59
   L'énergie 60

1. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

La réussite en matière de commerce extérieur repose non seulement sur notre capacité de disposer et de vendre un produit, une technologie ou un savoir-faire de qualité mais aussi sur un ensemble de facteurs qui assure la compétitivité internationale. Parmi ceux-ci, il y a lieu de signaler l'existence d'un management efficace et motivé, qui puisse élaborer des stratégies de pénétration et de développement de marchés bien adaptées aux besoins de nos partenaires, possédant la ténacité, le sens de l'anticipation et la capacité de maintenir par la recherche et le développement ou le transfert technologique une productivité qui préserve nos avantages relatifs.

Lorsque l'ensemble de ces facteurs sont réunis et que les entreprises sont en mesure de présenter des solutions originales aux difficultés qu'elles rencontrent lors de la négociation et de la mise en oeuvre de projets internationaux, il leur reste encore à faire preuve de beaucoup d'opportunisme et très souvent à obtenir l'appui politique, technique et financier de leurs gouvernements et des organismes que ces derniers ont mis sur pied à ces fins.

C'est pourquoi, afin d'appuyer ces efforts d'expansion de marchés qui consolident l'emploi et contribuent à la croissance économique, les États se sont en général dotés de politiques de relations économiques internationales, de stratégies d'intervention et de programmes d'appui qui permettent d'assurer le soutien indispensable à l'identification et au développement de nouveaux marchés.

Le Québec ne peut toutefois prétendre disposer de l'ensemble des leviers lui permettant de mettre en oeuvre une politique économique internationale tout à fait intégrée. Il n'a en effet pas de prise réelle sur la politique monétaire canadienne, même si lors de conférences fédérales-provinciales il est amené à faire des représentations sur la direction que cette politique devrait prendre afin de lutter contre le chômage et de favoriser l'investissement. De même, il possède des pouvoirs très limités quant à la conduite de la politique commerciale canadienne bien qu'il ait, en vertu de ses juridictions, des pouvoirs découlant de la mise en oeuvre des ententes signées par le Canada en certaines matières.

Conséquemment, tout en demeurant préoccupé des effets de la politique monétaire canadienne sur son économie et en faisant valoir dans les forums appropriés les représentations qu'il juge nécessaires à cet effet, le Québec s'est donné un cadre d'intervention en matière de relations économiques internationales qui touche davantage la politique commerciale, avec les réserves mentionnées plus haut, la promotion des exportations, le transfert technologique et l'accueil de l'investissement étranger. Il s'est également donné des modes d'action sous la forme de stratégies et de programmes qui permettent d'assurer efficacement son mandat de soutien à l'expansion des marchés.

Ainsi, par la cueillette d'informations sur les technologies disponibles et appropriées recherchées par nos firmes afin d'être à la fine pointe du développement, par la promotion des biens, services et technologies mises au point au Québec, par la prospection de l'investissement étranger qui viendra combler certaines lacunes, renforcer certains secteurs et valoriser la production intérieure, par le développement de relations institutionnelles formelles avec nos partenaires et la mise au point de modes de financement adéquats, le gouvernement du Québec cherche précisément à aider les entreprises afin qu'elles soient mieux préparées et mieux soutenues pour faire face avec succès au défi de l'interdépendance économique.

LE DÉFI DE L'INTERDÉPENDANCE

L'interdépendance accrue entre les économies est un des facteurs déterminants des vingt dernières années. Cette interdépendance s'est traduite notamment par une accentuation des flux d'échanges, une

plus grande mobilité de certains facteurs de production et le développement de la collaboration et de la coopération entre pays en matière de transfert technologique et de développement industriel. On a en effet assisté durant cette période à une intensification et une systématisation de la division internationale du travail, alliées au développement remarquable des technologies industrielles de production. On a aussi vu les organismes internationaux jouer un rôle de plus en plus important dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de règles visant une restructuration et un meilleur équilibre du commerce mondial.

Cette période a aussi vu l'émergence de nouveaux pays en voie d'industrialisation et une redéfinition du cadre des rapports régissant les relations entre pays riches et pays en développement. Plusieurs pays, qu'ils soient latino-américains, africains, asiatiques ou moyen-orientaux, se sont regroupés sous la forme d'associations de libre-échange, de marchés communs, d'associations de producteurs, se sont donné des politiques industrielles plurinationales, des codes d'accueil de l'investissement étranger et ont progressivement utilisé ces leviers et, dans certains cas, leurs ressources stratégiques, le pétrole étant le cas le plus spectaculaire, afin de participer pleinement à la renégociation des règles du jeu devant provoquer une remise en question des mécanismes actuels de gestion de l'économie mondiale.

En tant qu'État développé, doté de ressources naturelles, d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et d'un entrepreneurship qui ne cesse de s'affirmer dans le monde, le Québec participe pleinement à cette troisième révolution industrielle et sa croissance économique dépend largement de sa capacité de faire face avec succès aux défis des marchés extérieurs. L'économie du Québec dépend en effet de façon significative du développement de ses échanges à la fois avec les pays développés et les pays en développement. On estime qu'environ 40 % de son produit intérieur brut est exporté vers les autres régions du Canada et vers ses partenaires étrangers. Aussi son coefficient d'exportation est-il l'un des plus élevés parmi les économies industrialisées.

L'influence des exportations du Québec sur l'emploi est également considérable. En 1983, 210 000 emplois dépendaient directement ou indirectement des exportations internationales. De plus, si on tient compte de l'impact du commerce interprovincial sur l'emploi, on évalue qu'au moins 425 000 emplois — soit près de 17 % de l'emploi total — étaient tributaires du commerce extérieur du Québec en 1983.

La croissance de l'économie québécoise et, par conséquent, l'essor qu'on se propose de lui imprimer, dépendent donc pour une large part du développement de ses exportations et des moyens utilisés à cette fin. C'est pourquoi, le gouvernement du Québec a choisi d'intervenir afin de créer les conditions qui permettent aux entrepreneurs québécois d'accéder plus facilement aux marchés internationaux et d'y soutenir plus efficacement la concurrence.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

Le gouvernement du Québec, afin de répondre aux besoins et attentes des milieux d'affaires et jouer le rôle qui est le sien en matière de commerce extérieur, s'est donné comme objectifs prioritaires le développement et la diversification des marchés extérieurs, une meilleure organisation de l'offre québécoise tournée vers l'exportation et le renforcement de sa structure industrielle par le transfert technologique et l'apport en capitaux étrangers.

A) Le développement des marchés extérieurs et l'organisation de l'offre à l'exportation

La structure des exportations internationales du Québec s'est nettement modifiée au cours des dix dernières années. En effet, même si les matières travaillées non comestibles (métaux primaires et papier

journal) continuent de dominer avec 50 % de la valeur des ventes à l'étranger et que les dix principaux produits d'exportation constituent encore la source principale de la croissance des exportations, il faut toutefois noter que les produits finis prennent une part de plus en plus importante. Ils comptent maintenant pour 35,3 % des exportations alors qu'ils se situaient au quart en 1973. L'importance relative des matières brutes non comestibles a diminué de 20 % à 7,9 % au cours de la même période.

Quant à la destination des exportations du Québec, si l'on excepte certaines percées intéressantes en Europe de l'Ouest (Italie, France) et dans les pays arabes, elle demeure toutefois marquée par une concentration importante vers nos deux principaux marchés, le reste du Canada et les États-Unis. Si la proximité géographique d'un marché de 270 millions d'habitants et tout un ensemble de facteurs institutionnels (protection tarifaire canadienne, arrangements sectoriels canado-américains) et commerciaux (commerce intra-firmes, méthodes commerciales semblables, etc.) peuvent expliquer cette concentration, il demeure cependant que le Québec se doit, tout en maintenant et en accroissant si possible sa part de marché aux États-Unis et au Canada, d'élargir la gamme de ses produits exportés et diversifier ses marchés afin de réduire la vulnérabilité ou, pour le dire autrement, la sensibilité de son économie à l'évolution de la conjoncture chez ses principaux partenaires.

Le Québec devra donc mettre l'accent de plus en plus sur l'exportation de produits finis non comestibles. Aussi, afin de favoriser l'exportation de produits à plus haute valeur ajoutée, pénétrer dans des marchés non traditionnels et élargir la gamme encore trop restreinte des produits qu'il exporte, le gouvernement du Québec devra développer des modes d'action et des mécanismes d'appui permettant aux entreprises québécoises d'être concurrentielles autant dans les pays industrialisés que dans les nouveaux marchés des pays en voie d'industrialisation et des pays en développement.

De même, pour s'implanter sur des marchés non traditionnels et y développer sa présence, le Québec devra élaborer de nouvelles stratégies de marketing conçues en fonction de ces marchés; stratégies qui devront être axées, d'une part, sur l'adaptation des produits existants à la demande et, d'autre part, sur l'identification et le développement de nouveaux produits à exporter. De plus, en raison de l'expansion rapide de la pratique des accords de compensation, le Québec cherchera à maîtriser cette forme particulièrement complexe de commerce et l'adoptera dans ses échanges avec les pays à commerce d'État et avec ceux du Tiers Monde.

Pour accéder à ces nouveaux marchés, les entreprises doivent faire face à une augmentation des risques ainsi qu'à des difficultés sérieuses de financement, en particulier à cause des problèmes de liquidité et de solvabilité que pose aux pays en développement leur lourd endettement. Le Québec devra donc se doter des moyens de réduire ces risques et d'assurer une plus grande viabilité financière et une rentabilité aux projets dans lesquels des firmes québécoises sont impliquées.

S'il est plus facile aux grandes entreprises de relever les défis des marchés extérieurs, il n'en est pas ainsi dans le cas des PME. En effet, si la performance de ces dernières sur le marché canadien est sensiblement comparable à celle des grandes entreprises, 24,7 % de leur livraison totale en 1981 comparativement à 30,3 % pour les grandes entreprises, leur capacité d'exporter sur les marchés internationaux est toutefois nettement moins élevée, 8 % de leur livraison totale par rapport à 29,1 % pour les grandes entreprises. Les raisons d'une telle situation sont bien connues.

Les PME, laissées à leurs propres ressources, n'ont ni le personnel, ni les moyens financiers et techniques pour s'attaquer à de tels défis. Aussi ont-elles un besoin impératif d'être solidement assistées pour vendre à l'extérieur. Il existe déjà une gamme de services à l'exportation tant en matière de commercialisation que de financement auxquels ces entreprises peuvent recourir. Or, pour des raisons multiples, si le financement est habituellement accessible à tout bon projet, l'appui commercial fait souvent défaut particulièrement pour les PME. Il y aura donc lieu de mieux cerner et de développer les formules permettant une meilleure structuration de l'offre québécoise de biens et services et de les rendre accessibles aux milieux d'affaires.

Enfin, on constate l'absence d'ensembliers (sociétés de commerce, etc.) pour de nombreux produits dont par exemple les produits médicaux et vétérinaires, les équipements de bureau (meubles et accessoires), les petits accessoires pour l'exploitation minière, les matériaux de construction spécialisés et les produits chimiques entrant dans la composition de ces matériaux, ainsi que les petits accessoires de projets hydro-électriques (quincaillerie de ligne)... De même, compte tenu de la marge plus élevée de risques, des fluctuations ou incertitudes de la conjoncture politique ou économique sur les marchés extérieurs, de la crainte de s'aventurer en terrain inexploré, des ressources financières limitées dont elles disposent, les sociétés de commerce hésitent généralement à se lancer résolument à l'assaut des marchés non traditionnels. Le Québec se donnera les moyens institutionnels afin d'appuyer ces efforts de pénétration des marchés extérieurs.

B) Le renforcement de la structure industrielle par l'apport en capitaux étrangers et le transfert technologique

À l'ère des grands projets et du développement des technologies, l'apport en capitaux détenus par des non-résidents et le transfert de technologie via l'accord industriel constituent des moyens au service de la politique économique dont peu d'États peuvent se passer. Le Québec ne fait pas exception.

a) Les investissements étrangers

Quoique le Québec ne possède pas comme tel un code d'investissement et que ses pouvoirs dans le cadre constitutionnel canadien soient limités, le Gouvernement a généralement manifesté une attitude d'ouverture à l'apport de capitaux étrangers, particulièrement dans la mesure où ceux-ci favorisent le développement d'industries de transformation reliées aux ressources et à l'énergie (juridiction québécoise), stimulent l'emploi ainsi que la recherche et le développement dans des secteurs à haute performance et porteurs d'avenir, diversifient et renforcent notre structure industrielle, assurent un plus grand potentiel d'exportation sur l'ensemble des marchés extérieurs et, enfin, ne nuisent pas au développement d'industries majoritairement détenues par des entreprises à capital autochtone.

Une deuxième constatation d'importance : au Québec, aucun secteur d'activité, à l'exception du livre et du cinéma, ne bénéficie d'une protection particulière de la part du Gouvernement. Ainsi, et cela s'explique aisément, les investissements potentiels dans ces secteurs font l'objet d'une attention toute spéciale et, au-delà des retombées économiques qu'ils sont susceptibles d'engendrer, doivent démontrer hors de tout doute que leur impact n'affectera pas l'épanouissement de la culture québécoise prise dans son sens le plus large.

Le gouvernement du Québec poursuivra et accentuera sa politique de prospection et d'accueil de l'investissement étranger, de façon à diversifier la provenance de ses sources de capitaux. Il recherchera le plus possible la coparticipation en misant sur ses atouts qui en font un territoire d'implantation avantageux (ressources, énergie, main-d'oeuvre hautement qualifiée, centres de recherche renommés, qualité de vie, etc) et en offrant aux investisseurs des conditions d'accueil au moins aussi avantageuses que l'ensemble de ses partenaires canadiens et étrangers. Les investissements massifs récents dans l'industrie de l'aluminium traduisent d'ailleurs avec éloquence cette politique générale et démontrent à n'en pas douter que le Québec possède des avantages relatifs indéniables et des ressources financières et humaines aptes à s'engager dans des projets majeurs.

Les récentes décisions du gouvernement du Canada touchant sa politique d'accueil de l'investissement étranger et les assouplissements qui en résultent quant au traitement des non-résidents devraient permettre de créer un climat plus favorable et lever les contraintes qui ont souvent empêché les investisseurs étrangers de considérer le Canada comme lieu d'implantation. Le gouvernement du Québec, qui a fait valoir, à maintes reprises, les pouvoirs excessifs, le rôle dissuasif et les délais de

traitement souvent improductifs de l'Agence de tamisage de l'investissement étranger, ne peut que se réjouir de cette nouvelle approche.

b) Le transfert technologique

Si l'apport de capitaux étrangers constitue un outil d'appoint important au service de la politique industrielle, le transfert technologique sous toutes ses formes tient quant à lui une place de choix dans toute stratégie de développement d'un secteur.

En effet, si la localisation au Québec d'entreprises étrangères déjà dépositaires d'une capacité réelle de production, d'une technologie, d'un savoir-faire et d'une volonté d'accéder à des marchés nouveaux à partir du territoire québécois constitue un acquis non négligeable, le développement d'accords industriels définis, dans un sens plus restreint, comme toutes ententes entre partenaires autochtones et étrangers soit sous forme d'une entreprise en coparticipation, soit sous forme de concession de licence ou de vente de brevets, doit également être encouragé voire privilégié. L'enjeu principal de ce type d'accord industriel est de réaliser des transferts technologiques qui viendront, soit améliorer la capacité de production de nos entreprises québécoises, soit leur permettre d'accéder à des marches étrangers où l'exportation directe de biens et services n'est plus possible ou est plus aléatoire pour des raisons liées à la politique commerciale ou industrielle de ces pays.

Ces transferts technologiques doivent être considérés désormais comme une composante maîtresse d'une stratégie de développement industriel. Le Québec a d'ailleurs toujours refusé de faire preuve de protectionnisme en cette matière. D'abord, à cause de l'exemple convaincant de certains pays dont le Japon qui, après la seconde guerre mondiale, a développé une capacité de production remarquable en recourant massivement à l'acquisition de technologies étrangères qu'il a su adapter et perfectionner grâce à son personnel autochtone. Ensuite, à cause de l'évolution même du commerce entre pays industrialisés qui tend à rendre de plus en plus difficile le processus classique des échanges, à savoir l'exportation directe de biens et services. Le commerce international des technologies prend donc de plus en plus une importance déterminante dans les relations économiques des pays industrialisés.

Pour le Québec, l'acquisition de technologies étrangères s'avère avantageuse pour plusieurs raisons. Elle constitue un processus d'apprentissage et de connaissance des technologies les plus modernes qui permet de se maintenir à la fine pointe de la concurrence dans son secteur d'intervention. Elle permet aussi d'avoir accès aux inventions étrangères les plus appropriées et de les adapter aux conditions propres du marché local de même qu'aux marchés d'exportation, sans avoir à supporter les coûts de recherche et de développement qui y sont associés. Elle introduit enfin une certaine substitution aux importations, en particulier dans les secteurs en développement dans l'économie nationale, ce qui renforce et diversifie la structure industrielle et accroît l'auto-suffisance tout en réduisant notre vulnérabilité à la conjoncture mondiale.

C'est pourquoi, jusqu'ici, le Québec a favorisé les tranferts technologiques par un certain nombre de mesures d'appui. Ainsi le Centre de recherche industrielle du Québec et l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche disposent de programmes de soutien aux entreprises intéressées à développer de nouveaux produits, à breveter ces produits ou procédés de fabrication à l'étranger et à conclure des accords industriels avec des entreprises étrangères. De même, le ministère du Commerce extérieur, de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, identifie les besoins en technologies de l'entreprise québécoise et apporte son assistance au repérage des partenaires étrangers, acheteurs ou vendeurs de technologies. De plus, le Gouvernement soutient financièrement des missions industrielles à l'étranger qui ont pour but soit l'indentification de partenaires ou la conclusion d'accords industriels, soit l'introduction de changements technologiques au sein des entreprises.

Malgré la variété des services et l'effort qu'il a consacré au cours des années, il est essentiel que le gouvernement du Québec accentue, particulièrement auprès des PME, la qualité de ses services conseils et se dote en ce sens d'une stratégie de sensibilisation et d'information plus systématique permettant non seulement de connaître les besoins des entreprises, d'identifier les technologies les plus aptes à les satisfaire mais aussi d'apporter une aide technique et financière à l'évaluation et à la négociation des transferts technologiques avec des partenaires étrangers.

LES MODES D'INTERVENTION ET D'APPUI

La politique économique internationale du Québec se heurte à des contraintes internationales imputables à la concurrence, aux politiques et pratiques de ses partenaires et aux engagements qui découlent de négociations multilatérales menées sous l'égide d'organismes internationaux, tel l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT). Or, n'étant pas une économie dominante au plan international et ayant un marché interne limité, le Québec doit se doter de stratégies fort bien articulées pour relever le défi de la concurrence internationale et conquérir les marchés pour lesquels, après avoir développé une expertise reconnue, il a acquis la capacité de répondre à la demande. On peut regrouper ces modes d'intervention et ces approches sélectives de promotion et de financement des exportations sous cinq volets.

A) Le financement des exportations

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a accentué ses efforts de financement des exportations des entreprises québécoises afin de répondre aux besoins particuliers et spécifiques des entreprises du Québec et de compléter l'action des autres intervenants publics et privés canadiens et internationaux.

Si le Québec veut conserver et accroître sa part des marchés mondiaux, il doit s'assurer que les exportateurs québécois ont à leur disposition des instruments de financement tout aussi diversifiés et concurrentiels que ceux qui sont disponibles ailleurs. Dans tous les pays industrialisés, dans un nombre grandissant de pays en développement et dans les pays de l'Europe de l'Est, on note l'existence de programmes agressifs de financement des exportations bénéficiant du soutien de l'État. On a par ailleurs assisté à un développement remarquable des échanges compensés dans le commerce avec les pays en développement et les pays à économie planifiée, ce qui a pour effet de compliquer les transactions commerciales et d'obliger nos firmes à s'insérer dans des mécanismes d'échanges commerciaux avec lesquels elles ne sont pas nécessairement familières.

Au Québec, comme dans l'ensemble du Canada, la majeure partie des exportations à destination des marchés des pays développés est financée par des prêts directs aux acheteurs, des lignes de crédit ou d'autres formes de financement accordé par les institutions financières du secteur privé sans intervention gouvernementale systématique. En ce qui concerne le financement à moyen et à long terme des échanges commerciaux avec les pays en développement et les pays à économie planifiée, la participation des institutions financières canadiennes est toutefois plus limitée et les organismes gouvernementaux de financement jouent conséquemment un rôle sensiblement plus actif.

Les entreprises québécoises qui prospectent les marchés extérieurs ou réalisent des projets internationaux profitent de financements provenant d'institutions financières internationales (par exemple, les organismes de la Banque mondiale), mais aussi de lignes de crédit et de fonds disponibles à la Société pour l'expansion des exportations (SEE), à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et, du côté québécois, au ministère du Commerce extérieur et à la Société de développement industriel-volet exportation.

Par son mandat général de développement des exportations, le ministère du Commerce extérieur agit en étroite symbiose avec la Société de développement industriel (SDI) et en complément aux programmes des organismes fédéraux afin de s'assurer que les entreprises québécoises obtiennent l'assistance financière requise leur permettant de développer leurs exportations et de vendre leur savoir-faire. Le Gouvernement accorde à cet effet des aides à la mise au point de stratégies de mise en marché à l'extérieur, à l'implantation sur ces marchés et à la formation de consortiums à l'exportation, des prêts et garanties de prêts aux entreprises exportatrices et un financement supplémentaire à la carte pour les projets ayant des retombées significatives pour l'économie du Québec.

Par contre, l'expertise et les services de soutien aux exportations vers les pays qui pratiquent les échanges compensés sont de façon générale peu développés tant du côté du secteur privé que du côté du secteur gouvernemental. Dans ce domaine des échanges compensés qui, selon certaines estimations, compteraient pour plus de 20 % de l'ensemble du commerce mondial, les petites et moyennes entreprises exportatrices devraient donc pouvoir bénéficier de services adéquats.

Compte tenu de l'importance que représentent les exportations en tant qu'élément moteur de la croissance de l'économie québécoise, le gouvernement du Québec poursuivra, en fonction de ses priorités de développement, ses efforts de financement des exportations. Il continuera en ce sens à compléter l'aide offerte par le gouvernement du Canada ou par des organismes internationaux de financement lorsque des projets peuvent engendrer des retombées économiques importantes pour le Québec. De même, en vue d'accroître la capacité d'exportation des PME et de leur permettre de s'insérer adéquatement dans l'ensemble des circuits commerciaux, il mettra au point, en collaboration avec les intervenants du secteur privé, les formules susceptibles d'accentuer les échanges commerciaux avec les pays qui pratiquent les échanges compensés.

B) La politique commerciale

La politique commerciale d'un État donne, en général, un aperçu du comportement à privilégier vis-à-vis de ses partenaires commerciaux. La politique commerciale tient compte à la fois des impératifs de l'économie nationale (politiques industrielle, monétaire, fiscale, etc.) et de l'évolution du contexte mondial. Elle a pris un essor important comme instrument de politique économique au cours du vingtième siècle.

Nombre d'accords internationaux, bilatéraux ou multilatéraux, régissent maintenant les pratiques du commerce mondial. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les nations commerçantes ont mis l'accent sur le développement de ces accords de façon à minimiser les entraves au commerce et leurs incidences sur leur développement économique. On peut mentionner à titre d'exemple l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui régit les pratiques douanières et non tarifaires des parties contractantes à l'accord, le traité de Rome établissant la communauté économique européenne, ou plus près de nous, le pacte de l'automobile et l'accord de partage de la production du matériel de défense entre le Canada et les États-Unis, tous visant à améliorer les relations commerciales. Axées d'abord sur l'abaissement des tarifs douaniers, les négociations et les ententes commerciales portent de plus en plus sur les barrières non tarifaires au commerce.

L'importance du commerce international pour l'économie québécoise a été soulignée précédemment. Cette importance comporte implicitement l'exigence de se soucier le plus possible des conséquences de l'évolution des échanges tant au niveau national que mondial. C'est pourquoi le gouvernement du Québec se préoccupe de questions reliées à la politique commerciale, particulièrement depuis les négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round (1973-1979).

Cette préoccupation est renforcée par le fait que les relations commerciales multilatérales ou bilatérales concernent de plus en plus directement le Québec, bien que la responsabilité ultime en incombe au

gouvernement canadien. Les marchés publics, les pratiques des monopoles d'État, les normes, le financement des exportations et l'aide financière à la promotion des exportations, qui sont souvent perçus comme des obstacles techniques au commerce, sont des domaines où le Québec est actif et ils apparaissent de plus en plus comme des éléments importants à l'ordre du jour des négociations commerciales. Les décisions dans les sphères de juridiction fédérale, telles les législations sur les douanes, les mesures spéciales d'importation et les ententes de libéralisation des échanges risquant d'avoir un impact important sur l'économie québécoise, le gouvernement du Québec se fait un devoir de faire connaître sa position aux instances décisionnelles canadiennes.

Dans ce contexte, la politique commerciale du Québec a pour but d'améliorer l'accès des biens et services québécois aux marchés extérieurs tout en limitant les importations préjudiciables de façon à renforcer et à développer l'économie québécoise. En ce sens, un certain nombre de sujets préoccuppent le Gouvernement.

a) La promotion d'un système commercial multilatéral ouvert aux échanges

Le système commercial multilatéral qui est régi principalement par le GATT, réglemente l'usage de barrières artificielles au commerce et offre un processus de règlement des différends entre partenaires commerciaux. Il prévoit en outre que des mesures de protection peuvent s'appliquer contre les importations préjudiciables et que les pays lésés par de telles mesures peuvent en contrepartie suspendre des concessions octroyées. De façon à bénéficier pleinement du système actuel et à protéger adéquatement ses intérêts, le Québec doit dans toute la mesure du possible participer aux activités des institutions internationales qui régissent ces échanges. C'est d'ailleurs une volonté qui a fait l'objet d'un consensus lors du *Sommet sur le Québec dans le monde*.

Ainsi le Québec doit:

— continuer à collaborer aux comités fédéraux-provinciaux de consultation et de concertation sur les relations commerciales, où sont entre autres discutées les positions canadiennes relatives au GATT, afin de faire connaître et de défendre ses priorités;

— participer, à l'intérieur des équipes canadiennes, aux négociations commerciales multilatérales prévues en 1986, de façon à mieux cerner les enjeux de ces négociations pour l'économie québécoise;

— participer directement aux négociations dans les domaines de compétence pour lesquels le Québec pourrait être appelé par la suite à parapher les ententes afin de les rendre operantes sur son territoire.

b) L'obtention, sur une base bilatérale, d'un meilleur accès aux marchés de nos partenaires commerciaux actuels et potentiels

L'approche bilatérale est complémentaire de l'approche multilatérale. Elle doit viser à améliorer l'accès des produits et services sur les marchés traditionnels ou en expansion. Des ententes ou des démarches bilatérales peuvent souvent bonifier les conditions d'accès à des marchés tout en respectant les accords du GATT. Pour ce faire, le Québec doit:

— participer à l'intérieur de l'équipe canadienne aux négociations bilatérales qui visent à un meilleur accès au marché américain ou autres marchés;

— défendre en collaboration avec les associations sectorielles et le gouvernement canadien les industries québécoises aux prises avec des mesures restreignant leur accès aux marchés, comme cela a été le cas dernièrement pour les industries du bois d'oeuvre, de l'acier, du papier-journal et du porc, pour n'en nommer que quelques-unes;

— intensifier la collaboration institutionnelle avec des partenaires privilégiés en vue de mieux faire connaître la production et l'expertise québécoise;

— développer en collaboration avec les agents économiques un réseau de communication pour contrer toute mesure restrictive d'accès aux marchés de nos partenaires commerciaux, et plus particulièrement au marché américain;

— développer des stratégies d'exportation afin de diversifier les marchés et les produits d'exportation.

c) La défense des intérêts du Québec afin que les lois, règlements, politiques et programmes du gouvernement canadien en matière de commerce extérieur favorisent l'atteinte de l'objectif

Les lois, règlements, politiques et programmes du gouvernement canadien influent sur l'accès aux marchés extérieurs ainsi que sur l'importation au Canada et peuvent même affecter des décisions d'investissements subordonnées à des éléments de politique commerciale. À ce niveau le gouvernement du Québec doit accomplir deux démarches:

— une analyse continue des lois, règlements, politiques et programmes du gouvernement fédéral de façon à dégager l'intérêt du Québec sur ces questions;

— une représentation concertée avec les milieux d'affaires et du travail pour faire valoir le point de vue du Québec auprès des autorités fédérales.

d) La protection des industries naissantes et des industries en phase d'adaptation au nouveau contexte de la concurrence internationale

Un meilleur accès aux marchés extérieurs signifie en contrepartie une plus grande ouverture de notre marché à la production étrangère.

Or, plusieurs industries ont de la difficulté à s'adapter à la concurrence internationale et requièrent une certaine protection, le temps nécessaire pour s'ajuster à leur nouvel environnement. Il en est ainsi des industries du textile et du vêtement, par exemple. Par ailleurs, le Québec peut choisir d'assurer sa présence et de développer des créneaux dans des industries en expansion, telles les industries associées au virage technologique. En matière de politique commerciale, tenant compte des pouvoirs respectifs du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, les moyens à privilégier sont les suivants:

— négocier, en même temps qu'un meilleur accès aux marchés extérieurs, des modalités de transition à une plus libre concurrence pour les industries naissantes et celles aux prises avec des importations préjudiciables;

— maintenir une protection tarifaire ou des mesures de contingentement à long terme afin d'assurer une présence minimale dans certaines industries stratégiques aux plans de la production et de l'emploi;

— inciter les entreprises et les industries à utiliser pleinement les recours permis par la loi fédérale sur les mesures spéciales d'importation pour contrer le dumping et les importations subventionnées, qui causent des torts à la production domestique, et pour réagir aux mesures de protection prises par les partenaires commerciaux et qui limitent les exportations québécoises;

— réserver certains marchés à des industries naissantes conformément aux dérogations permises par le GATT.

C) L'aide au transfert technologique et à la prospection de l'investissement étranger

Au Québec, comme dans tous les pays industrialisés, les grandes entreprises se sont dotées, généralement, de structures adéquates pour faciliter les transferts technologiques, souvent à l'échelle de plusieurs pays. Dans le cas de certaines grandes entreprises transnationales, le chiffre d'affaires engendré par les opérations des transferts technologiques dépasse parfois la valeur même des exportations proprement dites. Leur capacité à acquérir, transférer et gérer des développements technologiques reposent déjà sur une base satisfaisante même si des améliorations sont toujours possibles. La situation des petites et moyennes entreprises est beaucoup plus problématique. Pour elles, une politique d'aide aux transferts technologiques devrait être articulée selon trois axes.

a) Le développement d'une mentalité ouverte aux technologies en développement dans le monde

Il s'agit effectivement de mieux sensibiliser les firmes québécoises aux avantages du transfert technologique. Pour ce faire, le ministère du Commerce extérieur compte :

— assurer une plus grande coordination des actions des intervenants gouvernementaux, paragouvernementaux et privés qui oeuvrent dans le secteur de la recherche et du développement et des transferts technologiques, et qui sont des interlocuteurs spécialisés auprès d'une clientèle spécifique d'entreprises ;

— favoriser la tenue de séminaires sectoriels de sensibilisation auprès des entreprises de toutes les régions du Québec et développer une capacité d'offrir un diagnostic-innovation susceptible de mieux renseigner l'industriel, par rapport à son potentiel interne et à sa compétence technologique, à l'égard des entreprises les plus dynamiques de son secteur. Ce diagnostic serait complété par la mise à la disposition de l'industriel des services-conseils requis afin de l'aider à identifier avec précision ses besoins réels en matière de technologie.

b) La participation à un réseau international d'informations technologiques approprié aux besoins des entreprises québécoises

Le ministère du Commerce extérieur s'insère déjà dans un réseau d'échanges principalement avec ses partenaires d'Europe de l'Ouest, du Japon et des États-Unis. Afin de compléter son action d'identification, il a l'intention :

— de poursuivre et d'élargir la diffusion d'une publication régulière sur les besoins et les offres technologiques de nos PME et d'assurer via les services économiques du Québec à l'étranger la promotion de certaines de nos technologies sur les marches les plus prometteurs ;

— d'organiser de façon plus soutenue des missions exploratoires à l'intention de l'industriel québécois désireux de se rendre aux principales expositions internationales portant sur les produits nouveaux et les technologies de pointe.

c) La mise en place de services-conseils adéquats pour évaluer et négocier des tranferts technologiques avec des partenaires étrangers

En plus de diagnostiquer et d'identifier les technologies les plus aptes à combler les besoins des petites et moyennes entreprises du Québec, il est nécessaire d'appuyer leurs démarches en vue d'acquérir ces technologies.

Cet objectif peut être atteint:

— par le développement d'analyses de marché sur le potentiel des technologies accessibles;

— par une aide financière afin d'assurer le déplacement du personnel de direction et des experts techniques requis pour évaluer sur place les technologies en négociation;

— par un programme d'aide financière accessible aux acheteurs étrangers ayant manifesté un intérêt véritable pour les offres de technologies québécoises.

Dans le même sens et pour les raisons que nous avons évoquées plus haut, à savoir le transfert technologique, la création d'emploi et le renforcement de la structure industrielle et sa diversification, il faut accentuer les efforts de prospection de l'investissement étranger auprès de partenaires susceptibles de tirer avantage des conditions d'accueil que le Québec offre aux points de vue financier, énergétique ou autres.

À cette fin, le Québec se donnera des moyens additionnels d'information, d'identification et de promotion à l'étranger. Nous comptons donc au cours des prochains mois mettre de l'avant un plan d'intervention qui permettra de cerner et de définir, en collaboration avec les intervenants concernés, les secteurs où l'investisseur étranger fera l'objet d'une sollicitation particulière. En ce sens, un certain nombre d'outils de promotion telles brochures et études de marché seront élaborés, certaines activités de prospection spécifique sous la forme de séminaires ou de campagnes publicitaires seront mises de l'avant, les services économiques de nos délégations à l'étranger seront renforcés et une structure particulière d'accueil de l'investisseur étranger sera mise au point.

D) L'accès aux marchés extérieurs

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'entreprises québécoises exerçant des activités d'exportation a plus que triplé, passant de moins de 600 à plus de 1 800, ce qui reflète très bien la nouvelle attitude de nos entreprises manufacturières et de nos sociétés conseils qui croient en leurs capacités d'obtenir une plus grande part des marchés internationaux et qui effectivement y réussissent.

C'est précisément aux fins de mieux préparer et de guider les firmes québécoises dans leurs démarches à l'exportation que des programmes gouvernementaux sous la forme d'aide financière et de services conseils ont été mis au point. Ainsi, les programmes de type APEX offrent une aide à la prospection de certains marchés et constituent un outil particulièrement efficace pour la promotion des exportations, principalement dans le cas d'entreprises qui ont déjà identifié les marchés qu'elles souhaitent développer et qui connaissent les contraintes auxquelles elles doivent s'attaquer sur ces marchés.

Pour un très grand nombre de petites et moyennes entreprises, le développement des marchés nécessite d'abord et avant tout qu'on mette à leur disposition une gamme multiple de services qui facilitent l'identification de produits cibles et d'occasions d'affaires, le démarchage, la mise en place d'une stratégie de marketing. Il faut aussi respecter un certain nombre de contraintes commerciales telles la normalisation, l'obtention de permis, les procédures en douane, les assurances et la réalisation de certains tests de préfaisabilité ou de performance avant l'accréditation du produit. C'est à ce stade que le gouvernement du Québec est en mesure d'intervenir afin de bien préparer les entreprises exportatrices à aborder avec confiance l'expansion de leurs marchés à l'extérieur.

Le ministère du Commerce extérieur, qui assure la coordination générale des relations économiques internationales au sein du Gouvernement, s'est en ce sens doté de services pour résoudre les différents problèmes que l'exportateur peut rencontrer dans sa quête de marchés extérieurs. Ces services sont généralement bien connus, qu'il s'agisse d'aide financière à la prospection de marchés, de programmes de participation à des foires et expositions, de missions groupées visant à développer des marchés avec

certains partenaires spécifiques dans des secteurs jugés prioritaires ou encore de services conseils permettant de mieux structurer la fonction exportation au sein de l'entreprise par l'offre de cours de formation aux techniques à l'exportation, par des services de consultation et d'information ou, enfin, en cherchant à mieux organiser l'offre à l'exportation par le regroupement d'entreprises sous la forme de consortiums.

Le ministère a développé de façon continue cette gamme de services au cours des dernières années, et ils ont prouvé qu'ils répondaient bien aux besoins et attentes des entreprises exportatrices.

C'est pourquoi, afin d'accroître le nombre de PME exportatrices, d'élargir la gamme des produits et services exportés, de diversifier les marchés d'exportation et de soutenir les efforts des entreprises sur des marchés considérés comme moins traditionnels, le ministère du Commerce extérieur entend maintenir et, dans certains cas, renforcer ses programmes, notamment ceux qui visent à mieux structurer l'offre à l'exportation.

De plus, dans la foulée des engagements pris dans le cadre du *Sommet sur le Québec dans le monde*, un certain nombre de stratégies, de moyens et d'outils financiers et techniques seront mis au point afin d'atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est fixés en matière de développement des marchés et d'organisation de l'offre.

a) Le développement des marchés

Le ministère du Commerce extérieur, dans l'organisation de ses activités, adopte une approche qui se traduit par des stratégies d'intervention différenciées selon les territoires et les marchés où il concentre son action et qui, conséquemment, se caractérise par une certaine souplesse d'adaptation dans le mandat confié à ses services économiques à l'extérieur. C'est ainsi que son action en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest tient compte de l'évolution des taux de change, de la demande intérieure et des particularités liées à ces deux marchés (missions d'accords industriels vers l'Europe, missions de ventes aux États-Unis et prospection de l'investissement à la fois aux États-Unis et en Europe) alors que vers les pays latino-américains, asiatiques et d'Afrique du Nord, c'est davantage la mise en oeuvre de projets industriels dans ces pays qui motive son action. C'est cette philosophie trop brièvement résumée qui continuera de guider notre action en matière de développement des marchés.

Le Gouvernement compte donc :

— procéder à une analyse systématique des marchés internationaux afin de trouver de nouveaux débouchés pour les PME québécoises (marchés cibles, stratégies de pénétration, etc.) et, dans cette foulée, appuyer les efforts de promotion de certains produits ou gamme de produits vedettes ;

— mettre en oeuvre des stratégies spécifiques à plusieurs volets notamment avec les pays en développement, où de grands projets d'investissement sont prévus, et appuyer par des mesures incitatives la création de liens d'affaires mieux soudés entre les sociétés conseils et les entreprises manufacturières du Québec pour l'obtention de projets internationaux (projets clé en main, etc.) ;

— revoir l'état de notre représentation extérieure et, s'il y a lieu, l'étoffer et ouvrir de nouveaux bureaux dans des pays ou régions propices au développement de nos marchés. Dans le même sens, développer des liens plus soutenus avec les organismes internationaux universels et régionaux de financement de projets ;

— mettre à la disposition des exportateurs des programmes de financement et de soutien qui bonifient leurs soumissions internationales, leur donnent la compétitivité requise et réduisent les coûts des transactions internationales ;

— accorder un soutien particulier aux industries culturelles et de communication dans leurs efforts de vente de produits, de technologie et de savoir-faire.

b) L'organisation de l'offre à l'exportation

L'exportation s'inscrit de plus en plus dans les activités des entreprises manufacturières et de services conseils du Québec. Il faut donc en assurer la rentabilité et à cette fin être bien préparé à faire face aux aléas et particularités des marchés internationaux. Afin d'exercer efficacement le mandat qui est le sien en cette matière, le ministère du Commerce extérieur a l'intention de:

— développer davantage ses services conseils touchant le diagnostic à l'exportation, la sensibilisation et une meilleure organisation de l'offre par la formule du consortium. Les séminaires organisés en région, le prix du nouvel exportateur mis sur pied en 1985 et les programmes à coûts partagés avec l'entreprise visant à restructurer la fonction exportation au sein des PME vont dans ce sens;

— rechercher en collaboration avec les ministères concernés, les mesures législatives complémentaires qui favorisent la compétitivité de nos entreprises et leur capacité à exporter et élaborer avec ces mêmes ministères des programmes d'aide spécifiques destinés au développement de nouvelles technologies;

— favoriser un rapprochement systématique avec les clientèles du ministère du Commerce extérieur au Québec par le développement de points contacts régionaux, en collaboration avec les ministères concernés (MIC-MAPAQ), et par des liens plus suivis avec les organismes d'animation et d'encadrement du monde des affaires, afin d'avoir l'appui du secteur privé dans le développement d'une mentalité ouverte à l'exportation.

E) La coopération économique

Parmi les outils d'intervention dont disposent les gouvernements pour accroître et développer les échanges commerciaux et industriels, pour mieux connaître les contraintes qui existent sur certains marchés et pour élargir et renforcer la base industrielle de leur économie, la coopération économique occupe une place toute particulière. Dans le respect des règles multilatérales régissant le commerce international, le gouvernement du Québec apportera donc à la réalisation des projets impliquant des sociétés québécoises une contribution technique et financière susceptible d'assurer à ces sociétés une plus grande compétitivité face à la concurrence internationale.

Souvent réalisés en coparticipation par des partenaires privés ou publics appartenant à des pays différents, ces projets mettent en cause, d'une part, les pouvoirs réglementaires des États sur le commerce, les mouvements de capitaux, l'investissement étranger, la protection du territoire et de l'environnement et, d'autre part, leur capacité d'offrir des conditions d'accueil qui maximisent les avantages relatifs de localisation aux yeux des décideurs. En ce sens, le rôle que peuvent jouer les gouvernements est tout à fait stratégique et nécessite souvent des rapports institutionnels avec d'autres gouvernements. Ces rapports seront d'autant plus déterminants si cette collaboration s'inscrit dans une coopération économique élargie et permanente.

Bien sûr, l'action gouvernementale vise avant tout la recherche de retombées économiques substantielles pour l'économie du Québec. Toutefois, dans ses relations avec les pays en développement, les préoccupations d'aide au développement demeurent nécessairement présentes et sont prises en considération. Ainsi, par le choix des partenaires, la sélection des projets dans lesquels il s'engage et les modes d'appui qu'il consent à fournir, le gouvernement du Québec tiendra compte de tout un ensemble de facteurs liés à l'utilité du projet, à son impact sur les populations du pays concerné, à son caractère prioritaire dans le plan de développement et à sa capacité d'apporter une solution durable aux problèmes qu'il cherche à corriger ou aux besoins qu'il veut satisfaire.

Les modes d'appui sont bien connus. Il s'agira en effet de convenir de programmes particuliers entre le Québec et un de ses partenaires afin d'apporter, dans le cadre d'un projet, l'assistance technique au titre

de la formation et du perfectionnement des ressources humaines, une caution morale qui garantit que l'entreprise québécoise est viable et que le projet sera réalisé selon les devis présentés ou encore un soutien politique plus formel. L'appui pourra aussi se traduire par une prise de participation financière au projet ou par des interventions plus centrées sur la recherche et le développement, tel un soutien à la réalisation de tests de performance, d'études de préfaisabilité ou à la mise au point d'innovations technologiques portant sur des produits susceptibles de percer des marchés déjà identifiés. L'accueil au Québec des interlocuteurs susceptibles d'influencer favorablement la prise en charge d'un projet par une société québécoise complétera très souvent la gamme des interventions dont nous venons de faire état.

En somme, la coopération économique internationale du Québec, outre qu'elle renforce les liens institutionnels avec d'autres partenaires internationaux et s'applique à rechercher l'intérêt mutuel dans la mise en oeuvre de projets, se caractérise d'abord et avant tout par sa capacité d'adaptation aux besoins ressentis par les milieux d'affaires québécois dans les efforts qu'ils consentent en vue de développer leurs marchés extérieurs. Cet outil stratégique a fait ses preuves au cours des dernières années et il y a lieu d'en développer l'utilisation tout en conservant notre philosophie d'intervention actuelle.

Aussi, afin de répondre aux attentes et besoins exprimés par les milieux d'affaires, le gouvernement du Québec entend:

— resserrer et élargir les liens privilégiés de coopération et de collaboration avec ses principaux partenaires économiques, autant chez les pays développés qu'en développement, par la mise en oeuvre d'accords de coopération, de missions de prospection à haut niveau et d'identification de projets industriels dans lesquels les gouvernements sont parties prenantes ou jouent un rôle décisif (adjudication, financement, contrôle);

— mettre au point des modes d'information et de collaboration plus articulés avec les organismes internationaux économiques à vocation régionale ou universelle, qui assurent le financement de projets internationaux et appuient les pays en développement dans la mise au point de plans de développement et de règlement de la dette;

— poursuivre et développer, selon les besoins, son aide en matière de financement complémentaire des exportations afin de donner aux firmes québécoises des chances au moins égales de décrocher leur juste part de projets internationaux.

LES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS: UN CAS PARTICULIER

Les États-Unis occupent une place prépondérante dans les relations commerciales internationales du Québec, notamment en raison de la valeur des échanges bilatéraux et de la diversité des produits transigés entre les deux partenaires.

Dans de telles circonstances, il va de soi que la plupart des problèmes de nature commerciale qui affectent les exportations du Québec se posent aussi avec les États-Unis.

A) Le contexte

Le volume des échanges Québec/États-Unis ne permet pas d'expliquer l'ensemble du contentieux commercial entre les deux partenaires. D'autres facteurs doivent être pris en compte.

De façon générale, les chefs d'entreprises et les milieux d'affaires américains perçoivent les gouvernements canadiens comme étant plus interventionnistes que les gouvernements américains.

Certaines politiques canadiennes ont cependant pu contribuer à l'émergence d'une telle perception. C'est le cas en particulier pour la politique de « canadianisation » des entreprises opérant au Canada, qui a donné lieu à la mise sur pied au cours des années 70 de l'Agence canadienne d'examen des investissements étrangers (FIRA), et pour la politique nationale de l'énergie. Il convient de rappeler ici que le gouvernement du Québec s'est opposé de façon constante à ces politiques fédérales.

Les sociétés canadiennes, par ailleurs, sont perçues de façon contradictoire par les gens d'affaires américains.

D'une part, même si les échanges sont nombreux et les pratiques d'affaires assez semblables, les Américains considèrent les compagnies canadiennes comme des sociétés étrangères lorsque les importations causent un problème soit réel, soit perçu comme tel. D'autre part, comme les entreprises canadiennes font les frais de l'ensemble des formalités douanières et administratives liées à la réalisation des ventes aux États-Unis, les gens d'affaires américains ont largement l'impression de transiger avec des sociétés locales.

Une telle situation devrait forcer les compagnies canadiennes et les associations professionnelles de gens d'affaires à adopter le même comportement que leurs concurrents américains, notamment en matière de lobbying. Or il n'est pas évident que les exportateurs aient compris toute la signification de leur position particulière aux États-Unis.

Aussi, compte tenu de l'importance des États-Unis comme partenaire commercial du Québec, les sociétés québécoises devraient consacrer plus de ressources à une action directe de lobbying, plutôt que de se fier uniquement aux formes traditionnelles de représentation diplomatique. La concentration du commerce avec les États-Unis souligne également la nécessité d'une présence accrue du gouvernement du Québec à Washington. Elle faciliterait l'accès au réseau d'information de la capitale américaine et permettrait d'ajouter le point de vue gouvernemental à la défense des intérêts particuliers des entreprises et des associations professionnelles de gens d'affaires québécois.

Ces initiatives québécoises permettraient d'ajuster les moyens d'action en fonction de l'évolution du système de lobbying américain. Celui-ci a connu au cours des quinze dernières années un développement fulgurant en raison notamment des changements survenus dans la structure du pouvoir au Congrès avec l'abandon du système de séniorité qui concentrait une grande partie du pouvoir législatif entre les mains de quelques individus occupant des postes-clés. En même temps, on assistait à la montée des comités d'action politique suite au resserrement et au contrôle du financement des partis politiques. Ces comités sont devenus un moyen privilégié des groupes de pression de toute nature pour influencer les décisions du Congrès dans le sens de leurs intérêts, souvent étroits et régionalisés.

L'accent du discours américain de politique commerciale s'est déplacé, au cours des années 70, de la libéralisation des échanges internationaux vers la notion d'équité dans la concurrence. On ne parle plus de « free trade » mais de « fair trade ». Les facteurs qui ont amené ce changement sont nombreux, qu'il suffise de mentionner la concurrence très forte offerte par les pays nouvellement industrialisés, l'existence de stratégies industrielles concertées dans plusieurs de ces pays, de même qu'au Japon, et le déficit commercial croissant des États-Unis, joint au déclin de l'industrie lourde américaine. Ce phénomène comporte des conséquences importantes pour nos exportateurs.

Les producteurs américains sont de plus en plus sensibles à la concurrence étrangère et sont portés à scruter la compétition pour déceler le moindre soupçon de concurrence « déloyale ». On veut en fait uniformiser les règles du jeu commercial pour mettre tous les joueurs sur le même pied: c'est le concept du « level playing field ». Poussée à l'extrême, cette attitude peut aller jusqu'à remettre en cause l'existence de différences socio-économiques entre les États-Unis et le Canada qui sont fondées sur une histoire et une géographie différentes et, partant, tout aussi légitimes dans un cas comme dans l'autre. Ainsi, ce ne sont pas simplement quelques programmes de subvention qui sont contestés,

comme ce fut le cas récemment en rapport avec nos exportations de bois d'oeuvre, mais le régime de tenure des forêts publiques. Le Québec est préoccupé par cette attitude nouvelle et nul doute qu'on devra tenir compte de cet aspect dans les discussions devant mener à une intégration économique croissante avec les États-Unis.

B) Les relations avec les États

Les problèmes d'accès auxquels doivent faire face les produits canadiens et québécois ne résultent pas uniquement des décisions du gouvernement fédéral américain mais également des politiques de développement économique mises de l'avant par les États. Ainsi, certaines législations du type « Buy State », qui s'ajoutent au Buy America Act, ont freiné les exportations québécoises de plusieurs groupes. Il serait sans doute dans l'intérêt mutuel du Québec, des autres provinces canadiennes et des États qui sont des clients et des fournisseurs importants, de concevoir un mécanisme de réduction ou, à tout le moins, d'harmonisation de ces politiques qui sont sous leur contrôle direct et qui constituent des entraves au commerce.

Dans cette perspective, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada a évolué graduellement vers des préoccupations de nature économique. La signature d'accords de vente ferme d'électricité et d'énergie de pointe permet d'illustrer le rôle de promotion et d'harmonisation des intérêts que peuvent assumer de tels mécanismes.

C) La libéralisation des échanges avec les États-Unis

L'accès au marché américain est un objectif majeur de la politique commerciale canadienne. Les facteurs économiques qui sous-tendent encore aujourd'hui l'objectif canadien sont tout aussi présents, sinon davantage, au plan québécois. En effet, plusieurs des secteurs industriels canadiens qui font problème sont ceux-là même qui se sont établis au Québec pour desservir le marché canadien à l'abri de la protection tarifaire de la National Policy.

Il ne fait pas de doute que des segments importants de secteurs comme le textile, le vêtement, la bonneterie et le meuble ne pourraient résister que difficilement à la concurrence américaine. À ce propos, il faut noter que les secteurs mous canadiens ne sont pas l'apanage exclusif du Québec et que l'Ontario, entre autres, devra faire face au même type de défi suite à l'ouverture du marché canadien. Il ne fait également pas de doute que l'occasion historique de placer l'ensemble de l'industrie manufacturière du Québec dans un contexte de concurrence continentale ne doit pas être manquée. La période d'ajustement et les clauses de sauvegarde qui accompagnent invariablement les accords commerciaux devront toutefois nécessairement être conçues de façon à faciliter la restructuration nécessaire des secteurs moins compétitifs de l'industrie secondaire.

Sur le plan interne, des programmes d'ajustement limités dans le temps s'appliquant aux entreprises, aux travailleurs et aux régions, devront être mis en place pour adoucir les dislocations inévitables et favoriser l'émergence et la croissance de nouvelles entreprises pour mettre à profit les conditions nouvelles du marché continental. Notons ici que l'accord de libre-échange récemment conclu entre Israël et les États-Unis prévoit une période de transition de dix ans, tout comme l'intégration de l'Espagne et du Portugal au Marché Commun européen.

2. LES RELATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Au cours de ces derniers vingt-cinq ans, le Gouvernement a situé ses activités de développement scientifique et technologique dans un contexte international, et il s'est notamment impliqué dans des programmes de recherche ou d'appui aux universités, aux institutions médicales et aux entreprises.

La création récente du ministère de la Science et de la Technologie, devenu le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, et la création d'organismes spécialisés fournissent les cadres institutionnels de formulation des politiques québécoises en matière de science et de technologie. À côté de ces instances, on a créé dans plusieurs ministères des unités spécialisées: c'est ainsi qu'au ministère du Commerce extérieur, une unité spécialisée encourage les transferts technologiques entre entreprises québécoises et étrangères.

Il faut noter aussi les importants travaux d'évaluation critique et d'orientation réalisés jusqu'à maintenant qui représentent un apport fondamental. Le Québec est en train de développer sa politique en science et technologie. Compte tenu de l'importance des aspects internationaux des échanges, le Gouvernement attache une haute priorité à la définition et à la mise en oeuvre d'une politique de relations internationales en ces matières.

Le Québec en est à l'étape préliminaire sous cet aspect et vu la complexité de la question, il importe au premier chef de nous situer par rapport au système international, avant de proposer nos premiers objectifs. La cohérence, la concentration et l'efficacité des efforts des Québécois et des Québécoises en dépendront.

A) Les facteurs à intégrer dans la formulation de la politique de relations internationales en science et en technologie

En élaborant sa politique, le Gouvernement tient d'abord compte de la situation relative du Québec, de la dynamique des échanges internationaux dans le domaine, et de certains facteurs ayant présentement chez nous un poids particulier.

a) La situation relative

Le Québec a développé des îlots d'excellence tant dans le secteur universitaire qu'industriel et gouvernemental, et dans les technologies du secteur des services; l'intensité et le succès des relations de ces centres de compétence avec l'étranger en témoignent. Toutefois il faut bien constater d'emblée que la situation d'ensemble appelle l'attention la plus sérieuse, et la comparaison avec l'étranger le confirme. Une référence à la situation à l'échelle du Canada s'impose ici, vu son effet d'entraînement sur le Québec.

La contribution du Canada à la production scientifique et technique mondiale n'atteint pas 2 % de la production globale, et on peut évaluer que la production québécoise est proportionnelle à celle du Canada. La France, par exemple, évalue sa contribution à environ 7 %.

En comparant l'apport intérieur à l'apport extérieur, on constate qu'au plus 5 % des brevets enregistrés en un an au Canada résultent de recherche et développement et d'innovations produits au Canada. Si l'on considère le personnel scientifique dans les universités, on voit qu'au Québec comme au Canada environ 50 % des chercheurs sont d'origine étrangère; le Québec cependant se distingue nettement par la plus grande diversité d'origine de ces derniers.

L'isolement, la lenteur de diffusion des innovations et la capacité d'absorption posent des problèmes dans beaucoup de sous-secteurs industriels: au cours des années 70, les entreprises canadiennes avaient

mis en moyenne dix ans avant d'intégrer à leur processus de production des techniques étrangères nouvelles et pertinentes, et cela la plupart du temps sans aucun contact direct avec le milieu qui avait le premier exploité ces techniques.

Sur le plan des investissements dans la recherche et le développement l'effort québécois est plutôt faible si on le compare à ce que consentent en général les pays industrialisés. Lorsqu'on exclut des comparaisons les pays qui consacrent des budgets très considérables à des fins de défense, soit les États-Unis, l'Allemagne fédérale, la France et le Royaume-Uni, la situation relative du Québec s'améliore, et le rang du Québec se rapproche de la moyenne.

En matière de transferts, le Québec est vendeur, et encore plus acheteur. Il est impérieux qu'il renforce sa capacité de création scientifique et d'innovation technologique dans les secteurs où il a le plus de ressources, et qu'il maîtrise suffisamment les autres secteurs pour pouvoir en évaluer les progrès, ainsi que les implications économiques, sociales et culturelles des transferts, pour conduire au mieux ces opérations coûteuses.

Même si le Québec se place à un rang élevé au niveau international dans des secteurs de la recherche et du développement comme ceux de l'énergie hydro-électrique, des télécommunications ou de la médecine, la situation générale préoccupe à juste titre les intervenants québécois. Les conclusions des études qui abordent les causes d'ensemble prêtent parfois à controverse; on s'entend toutefois pour retenir parmi les facteurs pertinents la structure industrielle, l'importance du contrôle étranger sur les entreprises et la taille des entreprises en général, la capacité d'intervention gouvernementale et l'ampleur du marché intérieur, entre autres.

En ce qui touche la situation interne du Québec en matière de science et de technologie actuellement, on peut, malgré des données encore sommaires, avancer les constats d'un développement inégal, d'une production collective relativement peu élevée et d'une dépendance indéniable à l'égard de l'extérieur. Le Québec n'est pas seul à connaître une situation semblable. Pour lui comme pour beaucoup d'autres, la question des échanges et des transferts a pris une perspective nouvelle, motivant une critique attentive des activités et parfois leur réorientation. Il en résulte à l'échelle internationale une nouvelle dynamique des relations.

b) La dynamique des échanges internationaux

Un autre facteur important donc à considérer quant aux relations en matière de science et de technologie est la dynamique propre à ce champ dans les échanges à l'échelle mondiale. Il importe de s'y référer brièvement, car elle englobe et détermine jusqu'à un certain point la problématique du Québec.

On doit tout d'abord noter l'importance qu'accordent désormais l'ensemble des gouvernements aux échanges scientifiques et technologiques. Les stratégies industrielles et militaires de nombre d'Etats les ont conduits à signer quantité d'ententes en matière de science et de technologie. La diplomatie elle-même s'est spécialisée comme en témoigne la création d'organismes intergouvernementaux oeuvrant dans ce domaine et la multiplication de postes d'attachés scientifiques dans les missions diplomatiques auprès des pays les plus dynamiques.

Les organisations internationales président à l'élaboration ou à la coordination de grands projets collectifs; parmi les plus connus et les plus féconds au plan scientifique, on peut mentionner la tenue d'années thématiques (Année géophysique internationale, « l'Homme et la biosphère », etc.). Des conférences internationales se penchent sur la mise en valeur du patrimoine commun: l'exploration des fonds marins, la mise en valeur de l'Antarctique, la coopération spatiale, les campagnes contre les épidémies, etc. Les relations scientifiques et technologiques sont donc devenues objet spécifique de diplomatie; par les ententes et d'autres moyens, la diplomatie favorise alors le progrès de ce domaine particulier de l'activité humaine.

Il faut reconnaître par ailleurs que les relations scientifiques et techniques sont aussi un instrument accessoire de la diplomatie, au service d'objectifs étrangers à la substance même des affaires scientifiques négociées par les interlocuteurs. Les accords scientifiques et techniques en effet sont parfois utilisés plutôt pour servir le prestige, le rapprochement politique, ou l'influence économique par exemple. Cette fonction éventuelle rend compte, comme c'est le cas pour les arts et les sports, de la puissance d'attraction étendue de ces activités.

Sur un autre plan, l'idée que les sociétés et les gouvernements se font de la science et surtout de la technologie détermine non seulement les allocations de ressources, mais aussi les structures administratives et opérationnelles que se donnent les Etats pour la conduite des relations dans ce domaine. Or, leur approche à cet égard a évolué sensiblement depuis les années 60. Dans les relations intergouvernementales, les questions scientifiques et techniques étaient naguère perçues et traitées comme une variante des affaires culturelles, qui englobaient aussi l'éducation. Plus tard, ces questions ont été traitées comme une sorte d'extension des relations économiques, en particulier dans le secteur du commerce et de l'aide au développement.

Une nouvelle dimension s'est maintenant ajoutée. Compte tenu de l'importance de l'interrelation entre la science et la technologie, d'une part, et le développement économique, social et culturel, d'autre part, une trop grande dépendance à l'égard de l'étranger dans ce domaine particulier prend désormais une dimension stratégique tout aussi capitale que pour les questions plus traditionnelles d'ordre militaire ou économique. C'est pourquoi depuis une dizaine d'années plusieurs États ont entrepris de réviser à fond leur politique extérieure dans les échanges scientifiques et technologiques. Le défi est complexe car les gouvernements doivent alors réconcilier les objectifs du progrès technique et ceux de l'autonomie, qui vus à court terme paraissent s'opposer étant donné l'importance du recours à l'étranger.

De nombreux gouvernements élaborent des stratégies d'intervention, mais ils trouvent dans l'arène internationale des limites importantes à leurs possibilités de manoeuvre. D'abord parce que des acteurs importants et puissants interviennent, comme les sociétés multinationales et les organismes internationaux de financement, qui ont leurs propres politiques et stratégies; d'autres intervenants comme les sociétés savantes et des associations diverses contribuent à une grande part de la circulation des informations et leur indépendance conditionne leur qualité; les grands diffuseurs commerciaux (banques de données, éditeurs, etc.) sont pour leur part relativement concentrés; de plus, leurs conditions et leurs choix ont un impact notable sur le dynamisme de divers secteurs, sur la carrière des chercheurs et sur la faveur accordée à certaines problématiques.

D'autres limites tiennent à la nature même de la science et de la technologie. La circulation transnationale de l'information scientifique et surtout de la technologie est en soi un phénomène fort complexe et comporte des limites inhérentes, face auxquelles l'État souvent ne peut intervenir qu'indirectement. La technologie véhicule des contenus immatériels (en particulier le savoir-faire) difficiles à communiquer et impossibles à transplanter intégralement d'un pays à l'autre. Une technologie agricole donnée, par exemple, contient implicitement mais très réellement une conception de la nature, de la relation de l'Homme avec elle et des puissances qui agissent sur les deux; elle implique aussi une certaine organisation du travail et suppose en fait une structure économique et sociale particulière. Le transfert, s'il est possible et opportun, nécessite le recours à l'expérience locale de l'acquéreur et l'adaptation de son milieu humain autant que de la technologie transférée.

Par ailleurs, la technologie est devenue dans les relations internationales aussi un bien, objet de négoce, plus ou moins accessible auprès des fournisseurs étrangers qui restent toujours attentifs aux pouvoirs qu'elle véhicule et qu'ils cèdent. En somme, elle ne s'achète pas facilement ni ne se transfère comme une chose.

Enfin, des cadres complexes de normes techniques conditionnent le dynamisme des échanges scientifiques et techniques et la latitude des États; qu'on pense par exemple aux implications économiques et politiques des décisions prises par des organismes tels que la Commission électro-technique internationale. Certains pays et même certaines grandes sociétés ont développé une aptitude à influencer le développement de ces normes internationales conventionnelles et leurs projets particuliers n'en sont que mieux servis. Le tableau serait incomplet sans rappeler les orientations et les restrictions convenues entre alliés militaires pour des fins stratégiques.

c) Les facteurs internes

Le Québec ne saurait tout développer lui-même, ni tout acquérir, ni coopérer avec tout le monde. Des choix s'avèrent nécessaires; ces choix doivent garder en perspective les caractéristiques de l'arène internationale elle-même; mais les contraintes internes et celles du milieu immédiat ne sont pas moins importantes.

Parmi les facteurs structurels à intégrer, il faut noter le rapport indissociable de la politique en science et technologie du Québec avec sa politique industrielle, et naturellement le lien déterminant de la politique interne avec la politique extérieure. Or, dans la conjoncture actuelle ce lien est difficile à réaliser car nous en sommes précisément à l'étape de l'élaboration de la politique interne en science et technologie. Cependant, les choix déjà faits confirment le rôle capital des secteurs parapublic et privé, même dans les travaux commandés par les propres besoins de l'Administration; cette situation pourra rendre plus complexe le réseau des intervenants dans des projets de coopération intergouvernementale.

D'autres facteurs internes tiennent au partage des pouvoirs entre le Québec et le gouvernement fédéral: ce dernier possède des moyens considérables, financiers, certes, mais politiques et stratégiques aussi, qui orientent significativement les activités des principaux acteurs québécois. C'est le cas par exemple des dispositifs fiscaux et de la législation sur la propriété intellectuelle et industrielle, où le Québec est lié par le cadre législatif fédéral et les ententes internationales du Canada.

Par ailleurs, les interventions gouvernementales dans le domaine de la recherche industrielle sont relativement polarisées; il est notoire que les subventions fédérales dans ce secteur particulier ont longtemps privilégié presque exclusivement les travaux reliés à la production de défense. De plus, le « Defence production sharing Agreement » qui lie depuis plus de vingt ans le Canada et les États-Unis a un impact majeur sur l'orientation de la recherche industrielle, en particulier dans les secteurs de pointe.

Les secteurs d'excellence et la condition globale du champ scientifique et technologique au Québec, son poids relatif, la dynamique particulière de l'arène internationale, les exigences structurelles et la conjoncture québécoise relatives à la politique interne, voilà des facteurs prépondérants dans l'élaboration d'une politique de relations internationales en matière de recherche, de développement et de transferts de technologie.

La situation pose de grands défis au peuple québécois. Pour ce qui touche certains aspects, il appartient à l'État de prendre l'initiative; pour d'autres, les intervenants québécois conviennent du rôle primordial du secteur non gouvernemental. Dans les domaines où l'action de l'État est conduite par un autre ordre de gouvernement, l'État a le devoir d'intervenir pour que l'action du gouvernement fédéral soit bénéfique pour le Québec. Enfin, il reste de larges secteurs où l'État à divers titres peut, comme on le verra, jouer un rôle important et pour ces raisons on attend de lui à la fois une politique intérieure et une politique extérieure.

B) Les objectifs d'une politique de relations scientifiques et technologiques

La maturation progressive d'une politique québécoise dans les termes évoqués plus haut permettra l'élaboration d'objectifs opérationnels spécifiques; d'ores et déjà, un certain nombre d'orientations peuvent servir à encadrer l'action internationale du Québec dans ce domaine.

a) Contribuer à augmenter les ressources humaines, scientifiques et technologiques du Québec par des échanges internationaux

Le Gouvernement entend encourager, par des programmes de bourses et de stages, le perfectionnement continu des chercheurs universitaires et industriels à l'étranger. Le Gouvernement entend aussi favoriser le recrutement à l'étranger de personnels scientifique et technique dans les secteurs prioritaires qui ne sont pas en voie de saturation.

b) Améliorer l'insertion du Québec dans les réseaux scientifiques et techniques internationaux

Des programmes gouvernementaux existent déjà qui favorisent la tenue de colloques et de congrès internationaux au Québec et qui incitent des chercheurs québécois à participer à de tels événements à l'étranger et aux travaux des associations scientifiques internationales.

Le Gouvernement étoffera ses programmes d'appui aux colloques et congrès scientifiques internationaux tenus au Québec et l'appui aux Québécois et Québécoises actifs dans les rencontres similaires tenues à l'étranger.

Il en est de même pour la circulation des informations sous forme de banques de données, de fonds documentaires et d'édition de revues. Le Gouvernement doit contribuer à identifier les lacunes et obstacles dans ce domaine et doit oeuvrer pour que le Québec développe son accès aux circuits et ses contributions. L'action du Gouvernement en faveur de la publication de revues scientifiques en langue française est à souligner. Il en est de même pour les banques de données, qui font l'objet d'une coopération entre la France et le Québec depuis longtemps.

Le Gouvernement entend contribuer à la cueillette à l'étranger et à la diffusion au Québec de l'information scientifique et technique spécialisée, et favoriser la diffusion internationale des travaux québécois.

Au-delà de la circulation de l'information, le Gouvernement encouragera la mise en place d'une coopération en matière de projets de recherche conjoints là où déjà des équipes du Québec ont atteint un niveau d'expertise de calibre international.

c) Participer au développement scientifique et technique des pays en développement

Le Québec contribue au développement de ces pays par la coopération bilatérale et multilatérale au plan des échanges et des programmes conjoints, et par l'accueil de nombre d'étudiants et de stagiaires dans ses universités et laboratoires. La présence de nombreux experts québécois sur le terrain, notamment en Afrique francophone, dans des programmes financés par l'Agence canadienne de développement international ou les institutions internationales est une autre facette de la contribution du Québec en matière de science et de technologie.

Le Gouvernement reconnaît qu'un effort supplémentaire doit être accompli dans le domaine des échanges avec les pays en développement. Dans ses projets impliquant des transferts de technologie, le gouvernement veillera à assurer une haute qualité d'adaptation des éléments transférés.

d) Consolider et améliorer les interventions de l'État

Le développement d'une politique d'échanges internationaux constitue un premier pas significatif dans cette direction. Au niveau des moyens, un travail important de rationalisation reste à accomplir pour permettre au Gouvernement d'agir efficacement dans les champs d'intervention dont le caractère prioritaire est reconnu. Le réseau de représentation du Québec à l'étranger a un rôle important à jouer à cet égard.

Le Gouvernement envisage d'affecter d'autres conseillers responsables des questions scientifiques et technologiques dans les pays technologiquement avancés et de créer une structure de communication efficace entre ceux-ci et les intéressés québécois.

C) L'identification des partenaires

Il est d'abord manifeste que les États-Unis et l'Europe de l'Ouest sont les deux régions où devra se concentrer l'action gouvernementale dans le domaine de la science et de la technologie; le Japon constitue par ailleurs un interlocuteur de premier plan pour le Québec sous ce rapport.

Aux États-Unis, plusieurs modes d'intervention doivent être envisagés. Dans certains secteurs, comme l'énergie et l'environnement, l'impact de l'activité gouvernementale, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou des États, est primordial. Dans ces champs, le Québec doit travailler à l'établissement de programmes de coopération intergouvernementale. Cependant, les pratiques américaines en matière de recherche et de développement mettent l'accent sur le rôle du secteur privé.

Outre la coopération intergouvernementale en matière de science et de technologie, l'action du Gouvernement doit s'orienter en termes d'appuis à l'établissement de liens avantageux entre institutions et entreprises québécoises et américaines.

Dans le cas de l'Europe, le rôle des gouvernements dans le domaine de la science et de la technologie est certes plus significatif. Les modes d'intervention retenus pour la coopération franco-québécoise dans le domaine scientifique et technologique en témoignent. La mise en oeuvre de la politique devra donc s'adapter à cette réalité. En Europe, outre la France, qui continuera de conserver une place privilégiée dans les échanges scientifiques et technologiques du Québec, la République fédérale allemande et le Royaume-Uni constituent des interlocuteurs de premier plan pour la politique québécoise. La Communauté européenne, comme institution, conduit un ensemble de programmes de recherche et de développement que le Québec a intérêt à suivre de très près.

Le Gouvernement renforcera ses échanges scientifiques et technologiques avec ses partenaires de la Communauté européenne.

À l'occasion de la tenue du *Sommet sur le Québec dans le monde*, le Gouvernement a souligné l'importance qu'il attache aux échanges scientifiques et technologiques avec les pays en voie de développement.

Le Gouvernement a l'intention de concentrer ses relations vers les pays en développement d'Afrique francophone, et cela pour des raisons évidentes d'efficacité et de cohérence avec les autres activités internationales du Québec dans cette région. Par ailleurs, certains pays nouvellement industrialisés d'Amérique Latine et d'Asie présentent des possibilités d'échanges, par exemple en matière de technologies nouvelles.

Les organisations intergouvernementales internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) jouent un rôle de premier plan dans les échanges scientifiques et techniques.

Le Gouvernement a l'intention de poursuivre ses efforts afin de profiter pleinement des retombées des travaux en science et technologie qui se déroulent au sein des organismes internationaux.

En outre, de très nombreuses organisations internationales non gouvernementales présentent un intérêt certain pour les membres de la communauté scientifique et technique québécoise, qu'ils oeuvrent au sein de l'Administration ou à l'extérieur de celle-ci.

Le Gouvernement a l'intention d'encourager la participation des intervenants du monde scientifique et technique québécois aux travaux des organismes internationaux non gouvernementaux (ONG), en particulier dans les champs et secteurs prioritaires.

Le gouvernement du Canada a développé au cours des vingt dernières années un réseau de relations internationales et a signé des accords de coopération, en matière scientifique et technique, avec plusieurs États. Le Québec doit tirer parti de ces ressources.

Le Gouvernement entend évaluer son mode de participation aux échanges scientifiques et technologiques développés par le Canada et visera à avoir accès aux travaux des instances internationales à travers sa participation aux représentations canadiennes.

3. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

Le développement culturel du Québec se situe à la confluence de la société américaine et de certaines sociétés européennes, au sein desquelles la France figure au premier rang. Par ailleurs, l'État doit tirer parti au maximum des ressources de plus en plus nombreuses du système international en matière culturelle, mais il doit aussi gérer l'impact considérable sur la société québécoise des moyens de communication et des phénomènes culturels qu'ils véhiculent.

À partir d'une évaluation de ses besoins culturels prioritaires et des ressources de l'environnement international, le Gouvernement entend favoriser, au cours des prochaines années, le développement des secteurs suivants :

A) les échanges linguistiques ;

B) les échanges dans les domaines de la création, de la production et de la diffusion culturelles ;

C) les échanges éducatifs ;

D) les échanges socio-culturels.

A) Les échanges linguistiques

Le Gouvernement entend articuler ses programmes d'échanges linguistiques autour des axes suivants : l'adaptation du français aux réalités contemporaines, son maintien comme instrument de communication au sein du système international, sa pertinence comme outil de progrès dans les pays en voie de développement.

Cette adaptation du français aux réalités du monde contemporain est une oeuvre continue qu'il faut conduire selon des programmes de coopération entre instances terminologiques francophones.

Les liens établis de longue date entre l'Office de la langue française et plusieurs interlocuteurs français se maintiendront.

Les efforts accomplis en vue de tirer profit de l'innovation technologique pour accélérer les échanges en matière de terminologie en multiplieront particulièrement les fruits.

Au sein du système international, le Québec entend contribuer à maintenir avec vigueur le statut du français à son niveau actuel notamment en participant activement aux instances internationales de la francophonie. Aussi, l'élargissement de l'étroite relation entre la France et le Québec vers de nouveaux partenaires francophones, européens et africains, accentuera une évolution que le Gouvernement encourage.

L'action du Gouvernement visera à appuyer les États francophones en voie de développement dans leur volonté de créer les conditions propices à un développement intégré. Le gouvernement du Québec encouragera le transfert de connaissances en technologie appliquée en même temps qu'il participera à un effort conjoint en recherche de nouvelles technologies.

Dans les États non francophones, le Gouvernement appuiera le perfectionnement de professeurs de français, langue seconde, en encourageant notamment les initiatives d'organismes non gouvernementaux comme l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française et les écoles de français pour étrangers.

L'expérience acquise par le Québec, en coopération avec d'autres États francophones, dans le domaine du développement terminologique lui permet d'offrir à des États non francophones des outils de développement importants.

Depuis quelques années, le Québec a participé avec des États d'Afrique et d'Amérique latine à des programmes visant à promouvoir la connaissance des langues autres que le français; il poursuivra cette action de coopération.

Il est de la plus haute importance pour le Québec d'accroître la capacité des Québécois et des Québécoises de travailler dans des langues autres que le français et l'anglais. Au moment où la plupart des États, particulièrement ceux en voie de développement, affermissent leur personnalité culturelle en encourageant l'utilisation de leur langue, les relations internationales du Québec seront étroitement conditionnées par la capacité des Québécois et des Québécoises de comprendre les réalités des sociétés avec lesquelles ils communiquent.

En concertation avec les universités, les cégeps et autres institutions, le Gouvernement favorisera l'apprentissage des langues et civilisations étrangères au Québec.

B) Les échanges dans les domaines de la création, de la production et de la diffusion culturelles

L'appui à la création culturelle au Québec par les échanges internationaux et à la diffusion culturelle à l'étranger a constitué depuis un quart de siècle un élément important de l'action internationale du Gouvernement. Aux secteurs traditionnels d'intervention, comme les arts plastiques, les arts de la scène et la création littéraire, se sont ajoutés la production audio-visuelle, et plus particulièrement les échanges dans les secteurs de la radio et de la télévision. L'importance pour les créateurs et les créatrices québécois de participer aux grands courants culturels se conjugue à la nécessité pour les producteurs de trouver des débouchés à l'étranger, étant donné la taille restreinte du marché québécois et le coût de plus en plus élevé de la production culturelle.

Le Gouvernement entend poursuivre et développer la mise en oeuvre de moyens importants dans le secteur de la production et de la diffusion culturelles internationales.

Certes, un élément très important des échanges culturels a trait au perfectionnement et à la formation des créateurs et des créatrices. De longue date, le Gouvernement a appuyé ceux-ci.

L'appui gouvernemental au perfectionnement et à la formation des créateurs et des créatrices sera maintenu au cours des prochaines années, notamment par l'intermédiaire des programmes du ministère des Affaires culturelles.

Un deuxième élément d'intervention vise la diffusion et la commercialisation à l'étranger de la production culturelle québécoise. L'action gouvernementale dans ce domaine a été vigoureuse: programmes d'aide à la coproduction, d'appui à la participation des intervenants aux grandes manifestations internationales et aux foires commerciales, ententes intergouvernementales d'échanges de productions radiophoniques et télévisuelles. Plusieurs des initiatives envisagées relèvent de la politique en matière de commerce extérieur. La spécificité du produit culturel québécois commande toutefois une approche particulière et des moyens d'intervention adaptés.

Le Gouvernement reconnaît par ailleurs l'importance que revêt à l'étranger la diffusion de la production culturelle québécoise comme facteur de sensibilisation à nos réalités.

Le Gouvernement entend développer ses politiques d'information et de communication internationales en vue d'une diffusion dynamique de la production culturelle québécoise.

C) Les échanges en matière d'éducation

La politique du Gouvernement en matière d'échanges éducatifs internationaux intègre plusieurs volets: la coopération intergouvernementale dans les domaines de l'innovation pédagogique et de l'introduc-

tion de nouvelles technologies au sein du monde scolaire, la formation et le perfectionnement du personnel enseignant, les stages à l'étranger des diplômés québécois de deuxième et troisième cycles et d'études post-doctorales, l'accueil de boursiers et de stagiaires au Québec, la mise à la disposition des États en voie de développement d'enseignants québécois et de ressources éducatives.

Le gouvernement du Québec entend poursuivre les programmes de coopération dans le domaine de la pédagogie et de l'adaptation de l'innovation technologique aux besoins de la formation, avec la France, avec les autres États francophones de même que dans le cadre d'institutions multilatérales de concertation, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Cependant, les besoins de nombre d'États en matière d'acquisition de technologies éducatives seront de plus en plus pressants au cours des prochaines années et exigeront une collaboration de plus en plus étroite avec les intervenants du secteur privé et des institutions universitaires et collégiales.

Le Gouvernement compte appuyer vigoureusement la mise en marché des technologies éducatives que le Québec a su élaborer au cours des dernières décennies.

À l'appui de cette politique, le Gouvernement a créé, il y a deux ans, la Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ), dont le mandat est de favoriser l'exportation de ses produits éducatifs, en étroite collaboration avec les intervenants du secteur privé.

En plus de ces programmes de coopération dans les domaines de la pédagogie et de l'innovation technologique, il demeure nécessaire d'envoyer régulièrement à l'étranger des étudiants des deuxième et troisième cycles qui fourniront à la collectivité les cadres scientifiques de demain. Réciproquement, il est essentiel que les institutions québécoises puissent accueillir des étudiants et des chercheurs étrangers qui enrichiront la vie scientifique et universitaire et qui constitueront par la suite des interlocuteurs de qualité pour le Québec.

Le gouvernement du Québec maintiendra ses programmes de bourses d'excellence, négociera de nouveaux accords d'exemption de frais de scolarité sur une base de réciprocité et encouragera la conclusion d'ententes entre institutions universitaires québécoises et étrangères.

D) Les échanges socio-culturels

Les échanges socio-culturels occupent depuis fort longtemps une place importante dans les relations internationales de la société québécoise. En effet, de multiples intervenants non gouvernementaux y déploient une activité de plus en plus significative, que ce soit dans le domaine du perfectionnement ou de la formation d'intervenants étrangers. En plus des gouvernements, les instances internationales non gouvernementales ont joué un rôle particulièrement important dans le secteur socio-culturel et le Québec se doit d'y être représenté dans la plus large mesure possible.

Le gouvernement du Québec entend soutenir et rationaliser les échanges dans le domaine socio-culturel et, à cette fin, a décidé de la mise en place d'un Conseil d'orientation du loisir socio-culturel, où le Gouvernement et les intervenants non gouvernementaux poursuivront la concertation amorcée lors du *Sommet sur le Québec dans le monde*. Il identifiera des programmes qui permettront à de nombreux groupements et associations de ce secteur l'accès aux ressources du système international.

4. LES AUTRES POLITIQUES INTERNATIONALES SECTORIELLES

L'IMMIGRATION

A) Les principes directeurs

Les politiques migratoires et celles relatives à la mobilité des personnes sont le reflet, sur le plan international, des choix et priorités internes qu'une société se donne et que l'État véhicule.

Ainsi, lorsque le Québec s'interroge sur son identité, sur l'avenir collectif de la société québécoise, sur le poids relatif que cette société représentera au sein de l'Amérique du Nord en l'an 2000, les choix, les priorités et donc les politiques de l'État en matière d'immigration prennent une importance vitale car elles engagent le développement à long terme de notre avenir collectif.

Le Québec s'est doté de politiques en matière d'immigration dont l'objet fondamental est de refléter les valeurs auxquelles notre société adhère et d'encourager la mobilité des personnes dans le respect réciproque du droit des gens mais également dans celui de notre collectivité.

Les politiques que l'État retient sont également le reflet de nos multiples intérêts tant individuels que collectifs et tiennent en compte les tensions et divergences que la complexité de notre monde contemporain véhicule. C'est en se fondant sur ces principes directeurs que le Québec s'est doté depuis quinze ans de politiques migratoires orientées vers son développement économique, social, politique et culturel.

Chacune de ces politiques et des mouvements d'immigration qu'elles encouragent s'influencent les unes les autres, reflétant l'ensemble des préoccupations du Québec, et sont mutuellement interdépendantes.

B) Les politiques

Les politiques du Québec en matière d'immigration et de mobilité des personnes répondent à quatre objectifs fondamentaux qui sont le reflet de quatre grandes priorités: priorité économique, priorité sociale et humanitaire, priorité sociale et culturelle et priorité institutionnelle.

a) La priorité économique

Le développement des ressources naturelles et l'accroissement du potentiel économique du Québec exigent l'apport complémentaire de compétences humaines, de ressources technologiques et financières que peuvent fournir des ressortissants étrangers souhaitant s'établir au Québec.

C'est le cas, notamment, des immigrants investisseurs qui, au-delà de leurs compétences techniques et de leurs ressources financières sont souvent partie intégrante de réseaux de relations susceptibles d'ouvrir de nouveaux marchés extérieurs aux produits québécois et dont l'esprit d'entreprise est souvent communicatif.

Au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec maintiendra et intensifiera les programmes en faveur des immigrants investisseurs.

Mentionnons que ceux-ci, au cours des cinq dernières années, ont généré 300 millions de dollars d'investissements au Québec et créé 4 000 emplois.

Tout en accélérant la formation de sa propre main-d'oeuvre hautement spécialisée, le Québec entend poursuivre sa politique d'ouverture à l'égard de la main-d'oeuvre étrangère dans les secteurs de haute technologie et cela dans le cadre de ses nouvelles stratégies face à la concurrence étrangère.

b) La priorité sociale et humanitaire

Le gouvernement du Québec ne peut rester indifférent au sort de millions de réfugiés un peu partout dans le monde. Aussi, de concert avec l'ensemble des nations, il doit oeuvrer, selon ses moyens et dans le cadre des politiques des Nations Unies, au rétablissement des conditions de liberté et de démocratie dans les pays concernés.

Mais le Québec doit faire plus en accueillant sur son territoire des réfugiés et autres personnes en situation de détresse ou en accordant une aide financière et humanitaire à ceux qui ne peuvent ou ne veulent s'établir ici. Le Québec manifeste ainsi l'attachement et la solidarité de la collectivité québécoise à leur égard en même temps que l'importance qu'il accorde aux valeurs fondamentales dont ces personnes sont privées.

Le Québec entend maintenir sa politique d'accueil et d'aide à l'égard des réfugiés et sensibiliser encore plus la population à la situation dramatique qui est la leur.

En outre, le Québec entend développer des contacts plus étroits avec les organismes internationaux spécialisés et les organismes bénévoles québécois qui oeuvrent de plus en plus nombreux dans le domaine de l'accueil et de l'aide aux réfugiés.

c) La priorité sociale et culturelle

La politique de réunification des familles d'immigrants constitue une des priorités du gouvernement du Québec. En effet, ce type d'immigration dit « de la famille » a contribué, ces récentes années, à 50 % du total des arrivées internationales au Québec.

L'apport culturel et social que représente ce mouvement migratoire familial est considérable et enrichit les différentes communautés culturelles qui se développent au Québec. L'impact de ce type d'immigration est loin d'être éphémère. En effet, c'est au fil des générations et des arrivées successives que se tisse le Québec de demain, à la fois soucieux de préserver son identité et d'être ouvert au monde qui l'entoure.

Le gouvernement du Québec s'engage, dans le cadre de sa politique d'accroissement de la mobilité des personnes, à maintenir et à encourager la réunification des familles d'immigrants selon la définition actuelle de la famille dite nucléaire (conjoint et enfants mineurs), tout en préservant les liens étroits qui unissent les ascendants et les descendants d'une même famille.

d) La priorité institutionnelle

Les politiques migratoires génèrent également des préoccupations dites institutionnelles parce qu'elles influencent l'ensemble du Québec et son avenir collectif.

L'augmentation de la mobilité des personnes répond entre autres au souhait des États de multiplier les mouvements d'échanges et de coopération et cela dans tous les domaines de l'activité humaine : échanges d'étudiants, de chercheurs, de fonctionnaires par l'intermédiaire de stages, de visites prolongées, qui constituent autant de formes de partage du savoir et de la culture.

Le gouvernement du Québec entend développer ces échanges dits institutionnels. Dans ce cadre et de façon plus spécifique, le Gouvernement mettra sur pied des mécanismes permettant d'évaluer l'impact de tels échanges, surtout dans le domaine des échanges d'étudiants étrangers.

C) Les instruments

Le gouvernement du Québec entend poursuivre sa réflexion sur le vaste domaine de l'immigration afin de se doter de politiques qui reflètent toujours mieux les valeurs auxquelles adhère notre société. C'est dans cet esprit qu'était créé, en avril 1985, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

Au cours des prochains mois, le Québec se dotera de deux instruments majeurs: une banque de données et de projets à l'usage d'éventuels immigrants investisseurs sur les possibilités d'affaires avec des partenaires québécois et une banque des besoins en main-d'oeuvre hautement spécialisée.

L'ENVIRONNEMENT

La prise de conscience à l'échelle internationale des processus reliés à la dégradation de l'environnement est un phénomène récent. Ce n'est qu'en 1970 que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) créait un comité de l'environnement; en 1972, avait lieu à Stockholm la première conférence des Nations-Unies sur l'environnement.

Ces deux événements ont entraîné une multitude d'activités internationales en matière d'environnement: résolutions, engagements formels, conférences et surtout le développement d'un droit international de l'environnement et la conclusion d'ententes, d'accords et de traités aux plans bilatéral et multilatéral.

Au Québec, les grands objectifs en matière d'environnement sont consignés dans la loi créant le ministère de l'Environnement: la restauration qui vise l'assainissement des milieux détériorés, la prévention, la recherche par le biais d'inventaires écologiques et par l'analyse des écosystèmes et leur évaluation.

La poursuite de ces objectifs et la solution des divers problèmes reliés à la pollution atmosphérique, aux pluies acides, à la pollution des mers, aux déchets radioactifs, à la qualité de l'air et de l'eau, à la protection de la faune, à l'environnement maritime ont, dans leur ensemble, des incidences intergouvernementales et internationales.

Au plan international, les objectifs du Québec en matière d'environnement visent à le prémunir contre la pollution importée, d'une part, et à bien évaluer, d'autre part, les incidences de la législation en matière d'environnement sur les échanges internationaux, les flux de capitaux et les obstacles aux échanges de produits et services.

Le chevauchement des compétences fédérales-provinciales et le rôle actif du Canada sur le plan international en ces matières déterminent actuellement le cadre général de l'élaboration et de la conduite de la politique internationale du Québec en matière d'environnement.

Le gouvernement du Québec se propose de participer activement aux délégations canadiennes dans le cadre de la Commission mixte internationale sur les eaux limitrophes et à la Commission mixte internationale canado-américaine (CMI).

Le gouvernement du Québec entend promouvoir le développement d'activités découlant de la Charte des Grands Lacs, à laquelle il vient d'adhérer, notamment par le moyen d'analyses et d'échanges de divers ordres.

Le gouvernement du Québec intensifiera les rencontres régulières entre hauts fonctionnaires du Québec et des États-Unis.

Le gouvernement du Québec accentuera sa participation aux organismes privés qui se consacrent à la recherche en matière d'environnement de même qu'aux institutions internationales qui oeuvrent dans

ce secteur tels l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), et les autres conférences spécialisées de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Le gouvernement du Québec compte participer aux programmes internationaux de coopération technique et économique et d'échanges d'experts dans le domaine de l'environnement, notamment au sein des sous-comité de coopération générale et de coopération industrielle de l'Accord-cadre Canada-Communauté européenne.

L'ÉNERGIE

Les éléments d'une politique internationale de l'énergie sont principalement fonction des objectifs et des stratégies de la politique énergétique du gouvernement du Québec. Celle-ci a comme objectifs principaux l'accroissement de l'autonomie énergétique et l'optimisation des aspects économiques des activités d'approvisionnement et de consommation d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique demeure l'instrument de loin le plus puissant dont dispose le Québec pour réduire sa dépendance énergétique.

Bien que cette action apparaisse essentiellement interne, elle exige que le Québec soit informé en permanence des progrès accomplis en cette matière dans les autres pays industriels afin de mieux évaluer sa propre performance. Il importe également, pour lui permettre de bénéficier de ces progrès, que le Québec favorise par différents moyens les échanges, les transferts technologiques et la coopération scientifique, institutionnelle, industrielle et commerciale en ce domaine.

Le gouvernement du Québec développera ses relations avec les organismes nationaux et internationaux les plus influents, notamment avec l'Agence internationale de l'Énergie, vu son double rôle d'information et d'évaluation de la performance des économies industrielles au niveau de l'efficacité énergétique.

Le second élément de la politique québécoise de l'énergie est le développement de ses ressources propres. Bien que l'augmentation des exportations ne réduise pas directement et à court terme la dépendance du Québec en énergie importée, elle répond au second objectif d'optimisation des effets économiques de la production énergétique et peut permettre à moyen terme une augmentation de la capacité de production et donc de l'autonomie virtuelle du Québec.

Le gouvernement du Québec encouragera la mise en valeur des ressources énergétiques autochtones en développant les échanges au niveau de la recherche, de la coopération industrielle et de la recherche de nouvelles sources de financement. Il apportera également son appui au développement des marchés extérieurs.

La principale ressource énergétique du Québec est de loin l'hydro-électricité. Les relations avec la France et la Suède et leurs sociétés de fabrication d'équipements de production, de transport et de distribution électriques ont eu un impact significatif sur le développement de cette industrie au Québec et sur l'augmentation du contenu québécois dans la mise en valeur de la ressource hydraulique. De même, la collaboration au niveau de la recherche, des transferts technologiques et des expériences de gestion entre Hydro-Québec et Électricité de France a été très fructueuse.

Le gouvernement du Québec souhaite maintenir et développer les échanges en matière énergétique avec les pays d'Afrique et d'Amérique latine qui pourraient bénéficier de l'expertise acquise au Québec en cette matière.

Le financement des travaux d'aménagement de notre ressource hydraulique a joué un rôle de premier plan dans cette progression vers l'autonomie énergétique. Le maintien de la réputation et de l'image du

Québec auprès de la communauté financière internationale demeure un élément clé de la politique de relations internationales en énergie.

Au cours de ces dernières années, l'exportation des surplus d'électricité a connu une croissance soutenue et l'on peut s'attendre à ce qu'elle continue de représenter une part significative du total des ventes d'Hydro-Québec. Les ventes d'électricité sont d'ailleurs devenues un des principaux produits d'exportation du Québec.

L'exportation d'électricité requiert donc que les relations entre le Québec et les gouvernements et les États importateurs et le gouvernement fédéral des États-Unis soient l'objet d'une grande attention.

Le gouvernement du Québec entend se tenir constamment informé des activités et de l'état d'esprit des chambres législatives et des organismes de réglementation des différents gouvernements en matière énergétique.

Le Québec dispose d'autres ressources énergétiques telles la biomasse et les énergies solaire et éolienne. Ces ressources d'avenir connaissent une constante évolution technologique.

Le gouvernement du Québec apportera un soutien actif aux échanges internationaux en matière de recherche et de développement en énergies nouvelles et aux activités commerciales qui s'y rattachent.

Le renforcement de la sécurité d'approvisionnement des importations québécoises d'énergie est le troisième élément de la politique énergétique du Québec. En effet celui-ci continue pour une partie au moins de ses approvisionnements pétroliers, bruts et raffinés, d'être dépendant des marchés internationaux ; cette proportion risque même de s'accroître dans les prochaines années. La déréglementation du marché canadien pourrait rendre le Québec plus sensible à l'évolution internationale et renouveler son intérêt pour cette question.

Le gouvernement du Québec envisage de jouer un rôle déterminant dans l'approvisionnement pétrolier soit par l'intermédiaire de Soquip, soit en collaboration avec les différentes sociétés pétrolières.

L'Agence internationale de l'Énergie formule des recommandations de politique qui relèvent de la compétence des provinces.

Le gouvernement du Québec cherchera à établir des mécanismes de consultation officiels avec le gouvernement fédéral, en matière de politique énergétique internationale.

Le Québec a développé un certain savoir-faire en matière de techniques gazières et pétrolières au niveau de l'exploration, du traitement du gaz, du raffinage, de la distribution et de l'entreposage.

Le gouvernement du Québec entend développer un programme de coopération et d'échanges avec les pays industrialisés ou en voie d'industrialisation, sur la base de l'expertise qu'il a développée.

La politique énergétique est en grande partie une politique économique et l'action internationale doit servir d'abord à développer l'industrie québécoise de l'énergie, soit par des transferts de technologies soit par l'ouverture de marchés d'exportation pour ses produits et ses biens d'équipement. La vitalité de cette industrie est en soi la meilleure assurance d'autonomie énergétique.

QUATRIÈME PARTIE

LES CHAMPS D'INTERVENTION

1. Les pays industrialisés 66
2. Les pays en développement 67
3. La francophonie 68
4. Le Nord 70
5. Les organismes internationaux 71

On peut considérer les interlocuteurs du Québec selon de grands ensembles fondés sur des communautés d'intérêt et de situation que le Québec partage lui-même à divers degrés. Ces ensembles représentent pour lui des champs d'intervention porteurs de cohérence dans la mise en oeuvre de ses politiques internationales. En effet, ces champs polarisent déjà divers concours d'intérêts à l'échelle internationale et commandent chacun une approche particulière par le Québec.

Les champs d'intervention les plus significatifs pour les relations internationales du Québec sont: les pays industrialisés, les pays en développement, la francophonie, le Nord et les organismes internationaux. Il y a lieu, pour chacun de ces champs, d'identifier les intérêts communs à promouvoir, de formuler brièvement les politiques qui doivent y être mises en oeuvre et de dégager les moyens qui peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs fixés.

1. LES PAYS INDUSTRIALISÉS

C'est avec les sociétés industrialisées que les politiques sectorielles de relations internationales du gouvernement du Québec seront d'abord mises en oeuvre. La communauté d'intérêts entre ces pays est en effet suffisamment large pour que les problèmes de développement économique, social et culturel vécus par chacune des sociétés les incitent à privilégier à l'intérieur de ce champ la recherche de solutions aux problèmes communs.

C'est ainsi que l'ensemble de la politique québécoise en matière de relations économiques internationales continuera de se concentrer à ce niveau. La recherche de nouveaux débouchés pour les produits québécois, d'investissements et de sources de financement public et privé doit s'orienter en fonction des impératifs d'un marché économique et financier commun à l'ensemble des États industrialisés.

La politique internationale d'échanges scientifiques et technologiques devra trouver son expression principale dans le cadre des pays industrialisés. Échanges de chercheurs, mise sur pied de programmes de recherche conjoints, recrutement de chercheurs et de techniciens pour des institutions et des entreprises québécoises, formation et perfectionnement des cadres scientifiques et technologiques québécois à l'extérieur, mise sur pied de programmes de recherche conjoints, achat de licences et accords industriels et interinstitutionnels, voilà des moyens parmi d'autres à mettre en oeuvre.

En matière culturelle, si la communauté de langue oriente naturellement l'action québécoise en direction des pays francophones de l'Europe de l'Ouest, il n'en demeure pas moins que l'importance des besoins du Québec en matière de formation et la nécessité de prospecter de nouveaux marchés pour les produits culturels du Québec inciteront encore le Gouvernement à développer son action vers l'ensemble des pays industrialisés.

Le Gouvernement privilégiera, au-delà de ses relations bilatérales, le recours aux instances de concertation entre pays industrialisés, telle l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En effet, ces organismes constituent des instruments privilégiés pour aborder les questions de développement économique, social et éducatif, en collaboration avec le gouvernement du Canada.

2. LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La politique internationale du Québec s'appuie sur les principes de la solidarité et du respect des droits fondamentaux. Voilà pourquoi le Québec ne peut demeurer indifférent aux problèmes créés par le sous-développement qui, par ailleurs, menace l'équilibre du système international.

Devant l'ampleur du problème, le gouvernement du Québec ne peut que jouer un rôle modeste. Mais refuser de définir et de jouer ce rôle irait à l'encontre des principes qui régissent son action internationale.

Le gouvernement du Québec est par ailleurs conscient de la difficulté que la définition de son rôle représente. Les pays en développement, comme le phénomène du sous-développement lui-même, ne sont pas des réalités homogènes, les causes et la problématique étant multiples. Aussi, la nature des problèmes et leurs solutions sont souvent hors de proportion avec les moyens dont peut disposer le Québec.

Le gouvernement du Québec réaffirme sa volonté d'être un acteur modeste mais responsable face à la réalité du sous-développement et adhère à la démarche internationale d'une recherche de solutions fondées sur un dialogue réel et positif entre pays riches et pays pauvres.

Dans son approche des problèmes du sous-développement, le gouvernement du Québec tentera d'intégrer les moyens appropriés, procédant de trois approches complémentaires :

— commerce et mécanismes financiers internationaux ;
— coopération scientifique, technique et économique ;
— aide multisectorielle au développement.

Dans ses diverses interventions auprès des pays en voie de développement, le Québec favorisera d'abord les moyens visant l'autosuffisance de ses partenaires sans rejeter pour autant la poursuite de ses propres intérêts à court ou moyen terme.

Afin de jouer un rôle conforme à sa réalité et à ses contraintes spécifiques, le gouvernement du Québec compte mettre en place ses propres outils d'intervention auprès des pays en développement, notamment au niveau de la formation des cadres supérieurs et intermédiaires, de la protection et de la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques, de l'auto-suffisance alimentaire et de la santé.

En outre, tenant en compte l'action importante assurée par plusieurs intervenants privés du Québec et l'expertise qu'ils ont acquise dans les régions d'intervention, le Gouvernement souhaite les associer à la recherche de solutions collectives aux problèmes du sous-développement et leur apporter un appui approprié.

Le gouvernement du Québec estime qu'il a un rôle spécifique à jouer auprès du gouvernement du Canada et des grandes instances internationales en matière d'aide au développement et, en fonction de cette mission qu'il assume, il compte se donner les moyens appropriés à une lecture et à une analyse des réalités internationales du sous-développement.

Le gouvernement du Québec cherchera à participer à la définition des politiques et au choix des moyens d'intervention du gouvernement canadien dans les pays en développement en faisant valoir les principes et valeurs qui conditionnent sa propre action.

3. LA FRANCOPHONIE

La francophonie est à la fois un espace linguistique et culturel et un projet politique fondé sur un sentiment d'appartenance et de solidarité. Riche de la diversité des peuples qui la composent, elle vise à promouvoir collectivement leur développement et à renforcer entre eux le dialogue des cultures.

En d'autres termes, la francophonie est devenue l'axe intégrateur d'une communauté d'intérêts d'ordre culturel et, plus récemment, le point de rencontre d'objectifs internationaux en matière de science et de technologie et de développement économique et social. Elle constitue également un lieu de discussion pour trouver des moyens de réduire les écarts de développement entre les différents partenaires.

La francophonie représente pour le Québec un lieu privilégié pour développer sa politique de coopération internationale tant dans les domaines de la culture et de la langue que dans ceux des échanges scientifiques et techniques, économiques et sociaux et, dans la mesure de ses moyens, sa politique d'aide.

Déjà dans le cadre de l'Agence de coopération culturelle et technique, le Québec, au titre de gouvernement participant, œuvre à la mise en place et au financement de la programmation de l'Agence, tant sur le plan culturel qu'économique et social.

Le Québec cherchera également à affirmer son rôle encore davantage dans plusieurs conférences internationales de la francophonie, notamment dans le cadre de la Conférence des ministres de l'Éducation (CONFEMEN), dans celui de la Conférence des ministres des Loisirs, de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) et dans plusieurs conférences ad hoc telles celles de la Communication, de la Justice, de la Fonction publique, de la Santé et de la Culture.

Les objectifs du Québec au sein de la francophonie sont les suivants :

— élargir et approfondir la communauté d'intérêts entre le Québec et la francophonie, et cela dans tous les domaines ;
— favoriser l'utilisation du français comme outil de développement pour l'ensemble de la communauté francophone ;
— participer aux institutions francophones dont le développement est significatif pour le Québec ;
— développer la coopération bilatérale avec la France et avec la Communauté française de Belgique, mais également avec les autres communautés francophones d'Europe, d'Afrique et des autres continents dans la perspective d'une mise en commun des énergies et ressources disponibles en vue d'affronter les défis communs à tous les francophones ;
— apporter son soutien aux principales organisations internationales francophones privées.

Le gouvernement du Québec intensifiera ses programmes bilatéraux de coopération avec les pays francophones, en les orientant prioritairement vers des secteurs où se situent les enjeux de l'avenir, notamment ceux des industries culturelles et de l'informatique.

Le Québec favorisera le développement de nouveaux réseaux de communication qui permettront une plus large diffusion de la langue française.

Le gouvernement du Québec entend consacrer, au cours des prochaines années, des ressources importantes à des programmes de coopération et de diffusion linguistiques au sein de la francophonie et à l'extérieur de celle-ci.

Le Québec favorisera, par les moyens appropriés, une plus grande mobilité des chercheurs francophones, tant dans les universités que dans l'industrie privée, et encouragera les transferts technologiques entre les universités, les centres de recherche, les institutions de santé de l'espace francophone.

Le Québec développera et approfondira sa coopération avec l'Afrique francophone et souhaite y ouvrir une délégation dans un avenir prochain.

Le Québec apportera sa contribution aux problèmes de l'environnement et participera à des échanges d'information scientifique et technique dans ce domaine, notamment au niveau des réseaux d'information du monde francophone.

4. LE NORD

La totalité du territoire québécois se situe plus proche du pôle Nord que de l'équateur. En conséquence de cette position très septentrionale, le centre de gravité du Québec, du point de vue humain, économique et politique, s'est concentré dans son extrémité sud. Cette situation, consolidée par les données de sa position relative, par rapport aux États-Unis, à l'axe du Saint-Laurent et au réseau de communications terrestres, a amené le Québec, jusqu'à récemment, à laisser au second plan la vocation nordique que lui ont léguée la géographie et l'histoire.

Cependant, la recherche de matières premières et ses besoins en énergie ont amené le Québec à puiser de plus en plus dans le vaste réservoir que constituent ses régions nordiques.

Le développement des infrastructures, la construction d'ouvrages, des changements profonds quant au mode de peuplement, ont posé au Québec des problèmes et des défis d'adaptation et de savoir-faire technologique et institutionnel qui ont souligné encore davantage sa vocation nordique. L'ouverture des grands chantiers de la Baie James et la négociation d'ententes entre le Gouvernement et les communautés autochtones soulignent l'inévitable engagement nordique du Québec.

Or, cet engagement rejoint celui qui s'est déjà manifesté dans l'ensemble du Canada et chez les autres États nordiques : Scandinavie, Union soviétique, Alaska (États-Unis), Groënland (Danemark). La prise en compte de l'analogie des problèmes et défis propres à ces pays et régions les ont amenés à développer un réseau circumpolaire auquel le Québec ne doit pas rester étranger.

Le gouvernement du Québec entend développer ses activités bilatérales avec les pays dont les intérêts spécifiques à l'environnement nordique sont analogues ou complémentaires à ceux du Québec.

Ces intérêts touchent la conquête technologique du Nord, le développement d'une ingénierie adaptée au froid, les problèmes d'approvisionnement des régions isolées, la protection d'un environnement écologique fragile, la protection et l'exploitation rationnelle des ressources fauniques, le développement et le maintien de services adaptés au milieu nordique, la prise en charge par les populations autochtones des leviers d'un développement adapté à leur milieu et à leurs valeurs.

Le gouvernement du Québec entend aussi participer aux dialogues et forums internationaux sur les problèmes relatifs aux régions nordiques, notamment quant à l'environnement.

L'intérêt nordique du Québec au niveau international est d'abord technologique puis économique, bien qu'on ne puisse ignorer que cette dimension soit conditionnée par les facteurs d'ordre social, culturel, politique et stratégique. Une meilleure connaissance mutuelle constitue, à cet égard, un objectif d'appoint indispensable.

Dans cette perspective, le gouvernement du Québec entend encourager les échanges de tous niveaux en vue de favoriser la circulation de l'expertise, tant technologique que socio-économique, entre les nombreux intervenants engagés dans la problématique nordique.

5. LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

L'existence d'un tissu de relations multilatérales constitue un facteur de stabilité important pour le système international. Aussi, le Québec a-t-il intérêt à contribuer à la vitalité des organismes internationaux qui en forment la trame. Par ailleurs, le Québec a intérêt à tirer parti, de manière constructive, des réseaux d'échanges et de coopération constitués au niveau multilatéral.

Le Gouvernement entend mieux définir ses priorités et ses modes d'intervention à l'endroit des institutions internationales pour mieux appuyer la mise en oeuvre de ses autres objectifs internationaux.

Le Gouvernement entend participer activement aux instances intergouvernementales francophones existantes de même qu'aux institutions multilatérales francophones non gouvernementales, comme l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

Le Gouvernement renouvelle sa volonté de participer activement au futur Sommet des chefs d'État et des gouvernements francophones.

Le Gouvernement entend également participer activement aux politiques canadiennes relatives aux organisations intergouvernementales à vocation universelle dont les activités présentent un intérêt pour le Québec et rejoignent ses compétences.

À cet égard, le Québec souhaite participer notamment aux travaux d'organismes comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il en va de même pour certaines instances de l'Organisation des Nations Unies, comme le Conseil économique et social (ECOSOC).

L'issue des prochaines négociations commerciales multilatérales dans les cadres du GATT aura un impact profond sur l'économie du Québec.

Le gouvernement du Québec entend participer au déroulement des travaux des négociations du GATT. Il entend faire valoir ses intérêts auprès du Canada, et éventuellement auprès des autres participants, et dégager les avenues d'une éventuelle stratégie québécoise sous ce rapport.

Les travaux de l'UNESCO dans le domaine social et culturel, les programmes des Nations Unies pour l'environnement et d'autres institutions plus spécialisées du réseau des Nations Unies continueront de faire l'objet d'un suivi attentif par le Québec.

Le Gouvernement souhaite que la participation québécoise aux futures conférences internationales des agences spécialisées des Nations Unies sur l'eau, l'air, l'environnement, la population, les droits de l'Homme ou l'habitat permette au Québec d'accréditer ses intérêts et de mettre ses ressources à la disposition du système international.

Le Gouvernement continuera d'accorder de l'importance à la participation d'organismes publics et privés aux travaux d'organisations internationales non gouvernementales de caractère technique, culturel, social ou scientifique.

Le gouvernement du Québec encouragera ses ministères à participer activement aux travaux des organismes et fédérations internationaux selon leurs secteurs de compétence.

Le gouvernement du Québec accordera désormais une attention particulière aux activités du Commonwealth et participera aux échanges culturels et scientifiques de cet ensemble diversifié auquel le Québec appartient en vertu de sa tradition.

Le Gouvernement encouragera l'Assemblée nationale à participer activement aux travaux des grandes organisations interparlementaires.

L'Assemblée participe de longue date aux travaux de plusieurs de ces regroupements, notamment l'Union des parlementaires de langue française et le regroupement des parlementaires du Commonwealth; il lui appartiendra, naturellement, de décider en toute autonomie comment accentuer ses activités internationales.

Le Québec a un intérêt particulier à la promotion du français comme langue diplomatique, scientifique et de communication au sein des institutions internationales. L'action conjointe de divers partenaires peut favoriser l'utilisation du français comme langue de travail dans les débats au sein des organismes internationaux et dans leurs comités techniques, de même que la traduction en français, la formation de traducteurs et la constitution de banques de données en langue française.

Le gouvernement du Québec cherchera, avec l'appui du Canada et des États francophones, à consolider la place faite aux Québécois dans les organismes internationaux.

CINQUIÈME PARTIE

LES RÉGIONS D'INTERVENTION

1. Les États-Unis 76
2. La France 78
3. L'Europe 80
4. L'Asie 84
5. L'Afrique et le Moyen-Orient 86
6. L'Amérique latine et la région caraïbe 88

L'interdépendance qui s'est développée au cours des dernières années entre les différentes composantes de la communauté internationale se manifeste, entre autres, par l'influence qu'exercent d'autres États sur le développement du Québec.

Le Québec, comme entité politique, ne peut donc négliger de définir des politiques dont l'objet spécifique sera d'intégrer à son évolution certaines actions que mènent des groupes de pays dans la poursuite de leurs intérêts. En d'autres termes, le Québec doit se doter de politiques internationales régionales qui complètent ses politiques sectorielles. Dans un très grand nombre de cas, d'ailleurs, celles-ci trouvent leur point de chute naturel dans le développement de relations soutenues avec les institutions privées et publiques de plusieurs pays.

Cependant, à l'exception des États-Unis et de la France, les intérêts du Québec à ce niveau sont d'abord d'ordre régional. Le Québec, en effet, n'ayant pas les moyens de développer des relations bilatérales suivies avec tous les membres de la communauté internationale, a intérêt à définir ses objectifs et élaborer ses politiques à un niveau régional. D'ailleurs, le système international contemporain se caractérise par l'émergence d'ensembles régionaux, plus ou moins bien structurés, à l'intérieur desquels les États qui en font partie ont développé soit des caractéristiques communes, soit des intérêts convergents ou complémentaires. Ces régions correspondent aussi à des aires de civilisation assez bien caractérisées. Le phénomène du « régionalisme » dans les relations internationales peut faire l'objet de politiques spécifiques. Par étapes, le Québec entend se doter de telles politiques internationales régionales.

Dans cette perspective, les États-Unis et la France, que l'on conviendra de considérer dans les deux cas comme l'équivalent d'une région en raison de leur diversité et de leur importance, et l'Europe pour des raisons historiques et culturelles évidentes, sont retenus comme régions prioritaires pour l'action internationale du Québec et constituent ce qu'on pourrait appeler le premier cercle de la politique extérieure régionale du Québec.

Un deuxième cercle est constitué des pays nordiques, en raison de leur importance géopolitique pour le Québec, et de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, du fait du rôle grandissant de cette région du monde dans l'ensemble des rapports internationaux et de l'intérêt qu'elle présente pour le développement du Québec dans de nombreux secteurs, tant scientifiques et technologiques qu'économiques.

Un troisième cercle est défini par l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique latine, régions avec lesquelles le Québec entretient des solidarités nombreuses, tant sur le plan culturel qu'économique, et avec lesquelles il entend approfondir ses relations au niveau bilatéral et multilatéral.

La politique internationale régionale du Québec répond donc à un certain nombre de choix qui définiront ses priorités dans l'utilisation de ses moyens. Par ailleurs, à l'intérieur de chacune des régions, le Gouvernement procédera également à la définition de priorités. Cette démarche permettra l'élargissement graduel des interventions du Québec dans chacune des régions, selon ses moyens et selon l'évolution de la conjoncture internationale.

1. LES ÉTATS-UNIS

A) Les principes directeurs

Tant par leur proximité géographique que par leur puissance, leur niveau de développement, leur dynamisme dans tous les secteurs de la vie sociale, culturelle et économique et les liens qui les unissent au Canada, les États-Unis apparaissent comme un pays de première importance pour l'avenir de la collectivité québécoise.

Le Gouvernement entend donc y accorder une attention prioritaire dans le développement de sa politique internationale. Il le fera en appuyant son action sur quatre principes directeurs.

En premier lieu, le Gouvernement reconnaît qu'une partie substantielle des relations entre le Québec et les États-Unis est due à l'initiative d'individus et de groupes privés. Ses interventions devront tenir compte de ce facteur.

Le Gouvernement entend soutenir les échanges qui se développent entre le Québec et les États-Unis au niveau de l'initiative privée, dans la perspective des intérêts du Québec en Amérique du Nord.

En deuxième lieu, le caractère ouvert et décentralisé de la société américaine, la nature du régime fédéral américain, les traditions de coopération qui existent à divers niveaux entre le Canada et les États-Unis, rendent nécessaire l'établissement de liens entre le Québec et les États américains dans les domaines de leurs compétences.

Le Québec entend développer une coopération institutionnelle avec les États américains lorsqu'elle lui permettra d'apporter des solutions aux problèmes qui découlent de l'interdépendance nord-américaine.

En troisième lieu, le Gouvernement reconnaît que les intérêts de la société québécoise sont globalement affectés par la proximité et l'influence des États-Unis. Le Gouvernement estime que le Québec doit profiter du dynamisme des États-Unis, de leur richesse culturelle et économique, pour assurer son propre développement.

Le gouvernement du Québec entend donc développer sa politique à l'égard des États-Unis dans tous les domaines, qu'il s'agisse de relations commerciales, de coopération scientifique, d'échanges culturels et sociaux ou de transferts de technologies. À cette fin, il compte se doter de mécanismes de gestion qui lui permettront de développer ses relations avec les États-Unis d'une manière intégrée en y associant toutes les agences de l'État et en consultation étroite avec les intervenants du secteur privé.

Enfin, en quatrième lieu, le Gouvernement estime que les relations du Québec avec les États-Unis doivent tenir compte de l'action du gouvernement canadien en direction de ce pays.

Le Gouvernement se propose donc de participer activement à toutes les instances bilatérales canado-américaines dans la mesure où ses intérêts seront concernés et proposera au gouvernement fédéral de procéder à des consultations régulières sur les principaux dossiers qui conditionnent les relations du Québec avec les États-Unis.

B) Les politiques

En tenant compte des principes directeurs qui viennent d'être évoqués, le Gouvernement entend donner la priorité aux relations du Québec avec les États-Unis dans cinq domaines principaux : la science et la technologie, les relations commerciales et financières, les problèmes environnementaux, les échanges culturels et les programmes d'information.

Dans le domaine de la science et de la technologie, le gouvernement du Québec mettra sur pied divers programmes visant à faciliter les échanges de connaissances et de technologies de pointe qui permettront aux institutions et entreprises québécoises de participer aux progrès les plus récents des États-Unis dans ces domaines.

Toutes les régions des États-Unis seront visées par ces mesures, mais le Gouvernement accordera une attention particulière aux régions de Boston, de New York, d'Atlanta et de la Californie.

Le Gouvernement favorisera l'établissement de programmes de coopération scientifique entre universités québécoises et américaines.

Pour soutenir cet effort, le Gouvernement envisagera, entre autres mesures, d'affecter des conseillers scientifiques au sein de son réseau de délégations aux États-Unis.

En deuxième lieu, le Gouvernement accordera une attention vigilante aux relations commerciales et financières entre les États-Unis et le Québec, et les encouragera par tous les moyens, mais selon ses priorités internes de développement.

Il se penchera en particulier sur le problème du libre-échange entre le Québec et les États-Unis. Cette question a été abordée dans la section consacrée aux relations économiques internationales.

Le Gouvernement poursuivra activement sa politique de ventes de surplus d'électricité aux États-Unis.

Dans la section consacrée à la politique internationale en matière d'environnement, l'importance de situer l'action du Québec dans un contexte nord-américain est soulignée.

Le Gouvernement développera progressivement, en coopération avec le gouvernement canadien, une stratégie d'ensemble et à long terme pour freiner la prolifération des sources de pollution en Amérique du Nord.

En quatrième lieu, le Gouvernement intensifiera les relations culturelles du Québec avec les États-Unis, non seulement pour y faire mieux connaître la culture québécoise, mais aussi pour que la société québécoise profite des apports de la culture américaine. Le Gouvernement entend poursuivre, par ailleurs, son action en faveur du développement des études américaines au Québec.

Le Gouvernement poursuivra les échanges entre les institutions d'enseignement et de recherche, maintiendra les programmes actuels d'aide aux communautés francophones, notamment celles de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane et, enfin, coopérera avec les groupes intéressés à la promotion de la langue française.

Enfin, le Gouvernement fera mieux connaître le Québec aux États-Unis par des programmes d'information dans le but de soutenir l'action des intervenants privés et publics qui cherchent à établir des liens avec des partenaires américains.

Pour réaliser ces politiques, le Gouvernement soutiendra plus activement les relations entre intervenants privés québécois et américains dans le cadre de missions diverses, qu'elles soient commerciales ou culturelles.

Il attache, par ailleurs, la plus haute importance à sa participation aux institutions communes comme la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, ou aux mécanismes bilatéraux comme l'accord Québec/New York, qui permettent aux dirigeants québécois et américains d'agir efficacement dans des domaines où les intérêts convergent manifestement, comme l'environnement, l'énergie, ou le commerce de certains produits. La signature de la Charte des Grands Lacs fournit un autre instrument de coopération du Québec avec les États d'une région appelée à devenir de plus en plus importante pour le Québec.

2. LA FRANCE

La nature tout à fait privilégiée des rapports et des liens qui unissent la France et le Québec confère aux relations franco-québécoises une importance exceptionnelle et une place unique dans le cadre général de la politique internationale du Québec.

Le Gouvernement confirme le choix stratégique fondamental qui fut à l'origine des relations franco-québécoises, à savoir la création d'une véritable communauté d'intérêts qui contribue à raffermir l'identité à long terme du Québec en Amérique du Nord et dans le monde.

Le gouvernement du Québec entend développer et intensifier ses relations avec la France dans le cadre d'une coopération plus étroite à tous les niveaux des structures politiques des deux collectivités: administrations centrales, collectivités locales et groupes parlementaires.

C'est ainsi que pourra s'approfondir un dialogue continu et mutuellement enrichissant sur les défis majeurs qui confrontent les sociétés industrialisées à l'aube du XXI[e] siècle.

Tout en tenant compte de certaines différences qui existent entre les deux collectivités au niveau de leurs structures politiques, administratives, économiques et sociales, le Gouvernement estime que leurs nombreux points de convergence qui tiennent tant à l'histoire, à la culture, qu'à une certaine communauté de destin doivent orienter les deux communautés vers des formes nouvelles de coopération et d'échanges mutuellement avantageuses.

Le gouvernement du Québec entend développer son dialogue politique privilégié avec la France, en préciser le contenu et élargir les champs de discussion abordés dans ce cadre.

Le gouvernement du Québec veillera à affermir l'articulation des sommets bilatéraux avec les instances institutionnelles de la coopération franco-québécoise.

Au cours des prochaines années, le Gouvernement entend donner priorité aux questions scientifiques et technologiques dans les programmes de coopération. Une attention particulière sera accordée au domaine de l'informatique et de la télématique, de la biotechnologie, de l'agro-alimentaire et des communications.

Dans le secteur des sciences humaines où la France et le Québec trouvent les sources de leur civilisation commune, et la raison fondamentale de leur association, le Gouvernement souhaite que les deux sociétés unissent leurs connaissances et leurs ressources pour l'étude des transformations des sociétés contemporaines, la compréhension des sociétés non occidentales, la connaissance des phénomènes culturels et linguistiques dans le monde.

Le Gouvernement veillera à ce que la coopération scientifique et technologique se réalise, chaque fois que cela sera reconnu comme souhaitable, dans le cadre de structures permanentes qui permettraient des réalisations à long terme et qui produiraient des effets cumulatifs pour les disciplines concernées. En particulier, le Gouvernement favorisera, comme il le fait déjà dans le cas de la médecine, la création d'instruments stables de communication et de diffusion des connaissances en français.

Les universités et les cégeps seront appelés à participer aux programmes de coopération scientifique franco-québécois. Mais le Gouvernement estime que la coopération universitaire doit avoir sa spécificité propre dans les échanges entre la France et le Québec, dont l'objectif prioritaire doit être l'enrichissement mutuel des deux systèmes d'enseignement supérieur au niveau du perfectionnement des corps enseignants, du développement des programmes, d'une formation plus diversifiée des étudiants et de l'amélioration des méthodes de gestion.

Le Gouvernement veillera à ce que les échanges de professeurs soient structurés de façon à permettre des économies d'échelle dans le développement de nouvelles spécialités, la création de nouveaux programmes d'études avancées, et la direction conjointe de thèses.

Le Gouvernement souhaite aussi que les étudiants puissent bénéficier des traditions universitaires des deux pays, et développer ainsi une meilleure connaissance réciproque.

Le Gouvernement envisage l'accroissement des programmes de bourses à tous les niveaux de l'enseignement et dans diverses disciplines. Une action en faveur d'une meilleure connaissance des réalités de la France contemporaine sera aussi conduite en milieu universitaire.

Le Québec continuera de soutenir les programmes de formation et de perfectionnement dans les divers secteurs de l'activité culturelle, notamment dans ceux qui impliquent les jeunes créateurs.

Le Gouvernement entend poursuivre avec vigueur les échanges déjà prometteurs établis avec la France dans le domaine de l'audio-visuel.

Dans le domaine social, le Gouvernement continuera d'appuyer l'Office franco-québécois pour la jeunesse, mais il entend élargir cette formule d'échanges à d'autres niveaux de la société en proposant à ses partenaires français que soient étudiées des formules d'association avec le secteur privé.

Ainsi, il entend favoriser des projets franco-québécois dans le domaine du tourisme socio-culturel et des rencontres entre groupes sociaux, par exemple les personnes du troisième âge, les centrales syndicales, les milieux professionnels.

Dès l'origine des relations franco-québécoises, le Québec a souhaité établir un courant d'échanges économiques avec son partenaire dont l'ampleur fournirait des assises solides à la coopération qui était appelée à se développer dans les secteurs culturel, éducatif et scientifique. Le défi à relever par les deux sociétés à cet égard était considérable parce que leurs structures industrielles et commerciales sont différentes et parce que chacune des deux sociétés appartient à des ensembles continentaux puissants qui façonnent de plus en plus les courants d'échanges.

Les fluctuations monétaires n'ont pas facilité l'établissement de courants solides en matière commerciale. Aussi, la part des marchés respectifs en matière d'importations obtenue par la France au Québec et réciproquement demeure-t-elle relativement modeste, malgré un accroissement significatif des échanges ces dernières années.

Le Gouvernement entend poursuivre des efforts soutenus en matière de promotion commerciale en France.

Les programmes ont permis jusqu'ici la signature de 700 ententes ou accords industriels de diverses natures: accords de fabrication en commun de produits, amélioration de produits existants et fabrication au Québec et en France de nouveaux produits sous licence. Les secteurs nouveaux de la coopération économique et technique doivent continuer d'être développés: biotechnologies, énergies nouvelles et les économies d'énergie, industries de l'environnement.

Le Québec entend valoriser les intérêts communs des deux sociétés au niveau de la coopération industrielle, scientifique et technique, en favorisant les implantations industrielles, les créations de sociétés mixtes, les accords industriels et les transferts technologiques.

Le gouvernement du Québec entend maintenir et accentuer ses programmes de coopération industrielle avec la France.

3. L'EUROPE

L'Europe est, avec les États-Unis, la région du monde où les intérêts du Québec sont les plus nombreux. Traditionnellement, le courant d'échanges internationaux du Québec a tiré largement parti de l'existence des façades atlantiques qui l'unissaient à l'Europe.

Le développement économique et scientifique et la grande diversité culturelle de l'Europe constituent pour le Québec une source importante de complémentarités et de transferts potentiels de tous ordres. Elle appartient à la sphère de civilisation d'où le Québec est issu, tant sur le plan des institutions politiques que sur celui des valeurs morales et culturelles, et d'où proviennent la plupart de ses communautés culturelles. Enfin, elle se situe au carrefour stratégique des relations Est-Ouest, et le Québec ne peut pas rester indifférent à cette conjoncture, vu son appartenance à l'ensemble canadien et sa proximité des États-Unis.

En outre, l'Europe, comme territoire réunissant des sociétés développées, est confrontée à des problèmes que le Québec connaît de façon comparable : problèmes urbains et d'environnement, problèmes démographiques, mutations sociales profondes. Le Québec profitera donc de l'originalité des solutions que les Européens apporteront à ces problèmes et fera connaître ses propres solutions, afin d'alimenter un dialogue technologique et socio-politique mutuellement avantageux.

Le Québec partage aussi avec certains pays européens des intérêts dont la gestion gagnerait à être réalisée en concertation, par exemple, les problèmes nordiques, les problèmes de la mer, les technologies spatiales, les télécommunications.

Enfin, l'Europe constitue un marché et une source d'investissements importants pour le Québec, surtout à moyen et à long terme.

Au-delà des problématiques du monde actuel, le Québec partage avec l'Europe des valeurs léguées par l'Histoire et qui constituent les fondements d'une culture commune.

Le Gouvernement considère l'Europe comme une région prioritaire dans le cadre de ses politiques internationales.

Aussi, le gouvernement du Québec entend orienter ses politiques internationales en Europe dans le sens d'une plus grande cohérence et d'une meilleure intégration.

Il interviendra à tous les niveaux de ses politiques sectorielles et y accroîtra sa présence institutionnelle.

D'une façon générale, cependant, comme dans le cas des États-Unis, le gouvernement du Québec accordera une attention particulière au développement de la coopération scientifique et technologique avec les pays européens, sans pour autant négliger ses échanges commerciaux et culturels, et la prospection d'investissements.

À l'intérieur de cette région, la France continuera d'occuper une position privilégiée, mais le Gouvernement entend donner un élan nouveau à ses relations avec la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et le Benelux. Enfin, dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Canada et la Communauté européenne, le Québec cherchera à développer des échanges de tous ordres avec la C.E.E., dont le rôle international ne cesse de s'agrandir.

Une politique européenne du Québec ne saurait cependant négliger les ensembles sous-régionaux qui contribuent à la vitalité et à l'originalité du système européen. À cet égard, le Québec approfondira ses relations avec des communautés sous-régionales.

A) La Grande-Bretagne

Le Québec entretient avec la Grande-Bretagne des liens historiques, économiques et culturels et l'évolution récente des relations permet d'entrevoir un renforcement des échanges, bien qu'il faille reconnaître que persiste une certaine méconnaissance réciproque entre les deux communautés.

La Grande-Bretagne constitue le deuxième client du Québec en importance; il y a cependant place pour une intensification des échanges en matière économique, scientifique et technologique.

Le Québec a favorisé le développement d'une coopération universitaire avec la Grande-Bretagne axée principalement sur les études québécoises, notamment dans les domaines de l'histoire et de la littérature. Il est souhaitable que cette coopération s'élargisse vers les matières scientifiques, en particulier dans le secteur des biotechnologies.

Le gouvernement du Québec entend raffermir et développer ses relations avec la Grande-Bretagne, en diversifiant les thèmes de coopération interuniversitaire, orientés notamment vers une meilleure connaissance réciproque et un accroissement des échanges scientifiques et en appuyant le développement des échanges économiques et technologiques impliquant les petites et les moyennes entreprises.

Les institutions parlementaires québécoises maintiendront les relations étroites qu'elles entretiennent déjà avec leurs homologues britanniques et les organismes du Commonwealth.

B) Le Benelux

Les pays du Benelux offrent au Québec des possibilités de coopération culturelle, économique et scientifique.

La Communauté française de Belgique et la région wallonne constituent des partenaires privilégiés pour le Québec en matière de coopération économique, culturelle, scientifique et technologique.

Le Gouvernement cherchera à développer ses relations économiques, scientifiques, technologiques et culturelles avec la Communauté flamande.

La richesse des liens existants entre les communautés belges et le Québec devrait contribuer à stimuler les relations du Gouvernement avec l'État national belge.

Avec les Pays-Bas, le Québec intensifiera particulièrement ses relations commerciales, en encourageant, par ailleurs, le développement des échanges scientifiques et technologiques.

C) Les pays scandinaves

Le Québec partage avec les pays scandinaves de nombreux traits communs, tant sur le plan socio-économique que politique, qu'il n'a pas suffisamment reconnus jusqu'à maintenant. Surtout, ces pays partagent avec le Québec une même expérience géographique du Nord qui justifie en elle-même un resserrement scientifique et technologique.

Le Gouvernement compte donc approfondir et élargir sa coopération avec ces pays en matière de sciences nordiques, tant physiques qu'humaines.

Il développera ses relations économiques avec ces pays et leur accordera une attention particulière en matière d'environnement.

D) L'Europe méridionale

L'Italie et la Grèce ont donné au Québec deux de ses communautés culturelles les plus dynamiques.

Le Gouvernement élargira ses relations économiques et diversifiera ses échanges culturels avec ces pays.

Il cherchera avec l'Italie, en particulier, à développer une coopération plus poussée en matière scientifique, technologique et culturelle.

L'Espagne et le Portugal ont aussi donné au Québec des communautés culturelles qui constituent un apport significatif à l'enrichissement de la société québécoise.

Le Québec approfondira ses relations économiques et culturelles avec l'Espagne et le Portugal.

Dans le cadre de cette politique, le Gouvernement maintiendra ses rapports avec la Communauté de Madrid et la Généralité de Catalogne.

E) La République fédérale d'Allemagne

Les échanges à caractère économique ont constitué les volets centraux des relations avec la République fédérale d'Allemagne depuis une quinzaine d'années, et il est vital pour le Québec que ce courant continue de se développer.

Le Gouvernement considère que la République fédérale d'Allemagne doit devenir, tant en raison de son développement économique et scientifique que de la richesse de sa culture, un pays de priorité pour le Québec en Europe.

Le Gouvernement veillera à valoriser par des mesures concrètes les intérêts communs entre le Québec et la République fédérale d'Allemagne en matière de coopération industrielle et technique, en favorisant les implantations industrielles, les créations de sociétés mixtes, les accords industriels et les transferts technologiques.

Le Gouvernement prendra des mesures pour accroître de façon sensible la diffusion de la culture québécoise en République fédérale, entre autres en appuyant le développement des études québécoises dans un plus grand nombre d'universités allemandes.

Enfin, le Gouvernement resserrera ses liens avec les gouvernements de certains Länder, dont les intérêts économiques ou culturels sont particulièrement similaires à ceux du Québec.

F) La Suisse

À l'occasion de la visite du Premier ministre en Suisse en 1983, des contacts ont été pris avec le Canton de Genève et un accord de coopération avec le Canton du Jura a été conclu.

Le Québec compte assurer une présence permanente à Genève, en raison de la localisation dans cette ville de nombreux organismes internationaux dont le Bureau international du travail déjà en relations étroites avec les principales centrales syndicales du Québec et afin d'intensifier ses relations scientifiques, techniques et culturelles avec la Suisse.

G) L'Autriche

Avec l'Autriche, le Québec souhaite resserrer ses rapports culturels et scientifiques. À moyen terme, il entend assurer une présence continue à Vienne, en raison de la richesse des traditions de ce pays, de son dynamisme économique et de sa situation géographique privilégiée par rapport à l'Europe de l'Est.

H) L'Europe de l'Est

Avec les États de l'Europe de l'Est, le Québec a développé peu de relations jusqu'ici. Pourtant, en matière économique, la Hongrie et la Tchécoslovaquie offrent un potentiel intéressant pour le développement d'échanges. La République démocratique allemande constitue un interlocuteur possible en matière de science et de technologie. Avec la Pologne, des affinités culturelles ont donné lieu dans le passé à des échanges universitaires.

Le Gouvernement a l'intention de poursuivre les contacts exploratoires déjà entamés avec plusieurs États de l'Europe de l'Est, en vue d'identifier des secteurs se prêtant à une coopération et à des échanges.

I) L'Union soviétique

Le gouvernement du Québec est conscient que l'Union soviétique est un pays dont la contribution est capitale dans les relations internationales contemporaines, et que son développement scientifique, de même que l'originalité et la diversité de ses cultures en font un partenaire avec lequel les échanges potentiels peuvent être importants et significatifs.

L'appartenance à des systèmes socio-économiques différents et les divergences que cette situation peut engendrer ne doivent pas empêcher le Québec de développer des relations avec l'Union soviétique et l'Europe de l'Est.

Dans cette optique, il entend pratiquer une coopération avec l'Union soviétique dans la perspective d'une meilleure connaissance des peuples.

Le gouvernement du Québec entend identifier avec l'URSS des secteurs de coopération précis et mutuellement rentables.

Le Gouvernement souhaite que s'articulent davantage les échanges déjà amorcés dans le domaine du développement nordique.

Il entend explorer systématiquement, dans ce domaine, les possibilités d'échanges tant sur le plan scientifique et technologique qu'économique et commercial.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises dans le domaine des relations culturelles qui constituent un élément important favorisant la compréhension mutuelle des peuples.

4. L'ASIE

La perception des intérêts du Québec en Asie est d'origine récente. C'est d'abord en direction du Japon que s'est orientée l'action du Québec sur ce vaste continent. L'ouverture en direction de ce pays trouvait sa justification dans son dynamisme économique et technologique. Dès le milieu de la dernière décennie, l'impact de ce dynamisme s'est fait sentir au Québec. La nécessité de rééquilibrer les courants commerciaux et de tenter de tirer enseignements et profits du développement scientifique et technologique du Japon a incité le gouvernement du Québec à y établir sa première délégation, à Tokyo, en 1975.

La réouverture de la Chine sur le monde à partir de la même époque devait susciter la conclusion d'une première série d'ententes entre le Québec et des institutions chinoises, dans les domaines de la formation de techniciens et de l'apprentissage du français. Plus récemment, le développement de nouveaux pays industrialisés, comme la Corée, et la formation d'associations comme l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) a incité des entreprises et des institutions québécoises à manifester un intérêt nouveau pour des États avec lesquels les Québécois sont encore peu familiers aujourd'hui.

Plus de la moitié de l'humanité habite l'Asie; l'expansion économique de cette région est particulièrement dynamique. Le Québec entend désormais y œuvrer avec détermination et efficacité.

Les efforts du Québec en Asie porteront prioritairement sur les échanges scientifiques, technologiques et de promotion commerciale.

Le Gouvernement entend entreprendre aussi un important travail d'information et de sensibilisation des Québécois à ces relations, et toute initiative en ce sens au Québec recevra son appui.

Un important effort en termes de ressources humaines et financières est donc à prévoir au cours des prochaines années en direction de l'Asie en général et de l'Asie de l'Est en particulier où, de plus, des échanges culturels et éducatifs feront l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement.

A) Le Japon

Le Japon est une des grandes puissances du monde contemporain. La vigueur de son activité scientifique et technologique, le dynamisme de son économie, l'importance de ses marchés de capitaux et la richesse de sa culture en font un partenaire de tout premier plan pour le Québec.

Le Japon a représenté un marché important pour le secteur primaire québécois, notamment dans l'industrie agro-alimentaire. Le Québec entend accentuer la promotion commerciale entreprise depuis plusieurs années, en élargissant la gamme des produits qui font l'objet d'échanges.

Le Québec apportera un appui gouvernemental aux efforts des institutions et entreprises québécoises qui souhaitent parvenir avec des interlocuteurs japonais à des ententes en matière d'échanges de technologie et de production sous licence.

Le Gouvernement accentuera son action au Japon en matière de recherche d'investissements.

Plus généralement, il importe que le Gouvernement facilite une meilleure connaissance des réalités du Japon au Québec et que, réciproquement, les milieux universitaires et économiques japonais se familiarisent avec les réalités québécoises.

Le Gouvernement accroîtra les échanges avec le Japon susceptibles d'engendrer une meilleure connaissance mutuelle.

B) La Chine

L'ouverture récente de la Chine sur le monde représente un événement politique majeur. Les besoins de la société chinoise en ressources étrangères sont considérables et très diversifiés. Le Québec a, à cet égard, des atouts majeurs dont il peut tirer profit auprès de ses interlocuteurs chinois, dans la mesure où il saura faire preuve de la persistance et de la continuité que les interlocuteurs chinois s'attendent à trouver chez leur vis-à-vis étrangers. L'ouverture récente d'une délégation à Hong Kong devrait faciliter la conduite des relations du Québec avec l'ensemble chinois.

Les priorités du Québec en Chine se situent aux points de convergence entre les grandes orientations définies par les dirigeants chinois et les domaines d'expertise du Québec.

Ainsi, le Gouvernement encouragera les entreprises privées et publiques, les institutions et les administrations à oeuvrer dans les secteurs des « quatre modernisations » définies par la Chine incluant l'agriculture, l'industrie, la science et la technologie et la production de matériel de défense qui correspondent à des secteurs d'excellence au Québec.

En plus des interventions courantes en éducation et en formation professionnelle, l'accent sera mis sur l'agriculture et l'agro-alimentaire ; les industries légères et la modernisation des PME ; les équipements d'infra-structures : les transports, les communications et l'énergie, en particulier l'hydro-électricité.

C) Les États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

Avec les États de l'ANASE, les perspectives de développement des relations s'esquissent. Si le potentiel de développement de relations économiques paraît important, là encore, l'ouverture d'un bureau économique à Singapour facilitera les premières prises de contact et la pénétration de marchés, où certaines entreprises québécoises ont déjà acquis des positions intéressantes.

D) L'Asie du Sud

Les premiers contacts officiels avec le sous-continent indien datent de peu. Antérieurement, des Québécois avaient acquis une expérience de la région dans le cadre du plan Colombo, et sur un autre plan, à travers l'action missionnaire.

Quoique ses moyens de pénétration dans cette région soient limités, même si elle est la principale récipiendaire de l'aide au développement canadien depuis fort longtemps, le Québec compte s'insérer dans les relations établies par le Canada avec les quatre pays du sous-continent indien. Le Commonwealth offre à cet égard un forum multilatéral dont le Québec ne doit pas se désintéresser.

5. L'AFRIQUE ET LE MOYEN-ORIENT

A) L'AFRIQUE

C'est dans le prolongement de sa politique d'ouverture et de participation au monde francophone et grâce à une présence privée missionnaire de plusieurs décennies ainsi que celle, plus récente mais non moins active, de nombreux organismes non gouvernementaux d'aide et de coopération (ONG) et de firmes privées du Québec que se sont développés d'importants liens bilatéraux et multilatéraux entre le Québec et de nombreux pays africains.

Ainsi, deux clés majeures d'interprétation ont guidé, à ce jour, les rapports du Québec avec cette région du monde:

— le fait francophone présent dans une vingtaine de pays d'Afrique, lesquels deviennent des partenaires indispensables et de première importance dans la perspective d'une francophonie significative sur le plan international;

— le sous-développement endémique dans la majorité des pays de ce vaste continent et qui commande une relation particulière de solidarité avec les efforts nationaux et régionaux de développement social, scientifique, technique et économique.

Enfin, et quoique phénomène plus récent, les échanges économiques et commerciaux marquent de plus en plus les relations entre le Québec et plusieurs pays africains.

Il convient par ailleurs de distinguer en Afrique deux grandes zones culturelles et économiques distinctes: le Maghreb et l'Afrique sub-saharienne.

a) Le Maghreb

L'intérêt du Québec à l'égard de l'ensemble de cette région tient à son niveau de développement qui fait des pays qui la composent des partenaires tout désignés pour la coopération scientifique et technique ainsi que les échanges technologiques, économiques et commerciaux. C'est d'ailleurs avec l'Algérie que l'ensemble des échanges sont les plus importants à tous égards. Ce pays est le premier partenaire du Québec en Afrique.

Le gouvernement du Québec entend poursuivre et intensifier ses activités de coopération avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie tant sur le plan des échanges culturels, scientifiques et techniques que sur le plan économique et commercial.

b) L'Afrique sub-saharienne

Les rapports du Québec avec les pays d'Afrique sub-saharienne sont guidés par le fait que bon nombre sont francophones; les problèmes reliés au sous-développement de la majorité d'entre eux suscitent aussi le développement de relations de coopération et d'aide.

Comme, dans l'ensemble, ils connaissent des besoins particuliers liés à la formation de cadres, à la production alimentaire, à l'environnement et aux sources d'énergie, c'est vers ces secteurs que les efforts du gouvernement du Québec porteront prioritairement sur une base bilatérale ou multilatérale.

Conscient des difficultés que connaissent les pays de l'Afrique sub-saharienne, le Québec favorisera des programmes d'aide et de coopération, comportant le transfert des technologies évaluées comme essentielles à leur développement.

Le gouvernement du Québec cherchera à identifier les pays qui offrent les perspectives les plus intéressantes en matière de relations économiques et commerciales.

Le Québec contribuera, sur une base bilatérale, au développement du fait français dans les pays subsahariens en y favorisant des programmes de diffusion de la culture québécoise.

Respectueux des droits de la personne, en plein accord avec les résolutions de l'ONU à cet égard et en continuité avec l'attitude adoptée depuis maintenant dix ans, le gouvernement du Québec continuera de dénoncer la politique d'apartheid pratiquée par le gouvernement d'Afrique du Sud à l'égard de sa population noire.

B) LE MOYEN-ORIENT

Le Moyen-Orient constitue une zone politique et économique névralgique pour la communauté internationale.

Les États du Moyen-Orient, notamment les pays producteurs de pétrole, constituent, pour le Québec, une zone d'intérêts économiques des plus importantes. Cette région, au-delà des richesses pétrolières qui fournissent une large part des approvisionnements énergétiques du Québec, constitue également une réserve importante de pétro-dollars que toute stratégie à l'égard des investissements étrangers au Québec ne peut ignorer et un marché en pleine expansion pour les technologies, les biens et les services étrangers.

Le Gouvernement visera à attirer davantage au Québec les capitaux du monde arabe. Le Gouvernement stimulera et appuyera l'exportation de technologies, biens et services québécois vers les pays du Moyen-Orient.

Les seuls pays de cette région ayant développé une coopération culturelle et scientifique avec le Québec sont le Liban et Israël. Pour des raisons évidentes, les échanges avec le Liban se sont limités, depuis une dizaine d'années, à des programmes d'accueil d'étudiants, notamment dans le secteur médical. Quant à Israël, les échanges universitaires se poursuivent d'année en année.

Le Québec souhaite poursuivre ce type d'échanges selon l'intérêt et la capacité de ses interlocuteurs.

L'Égypte, pays le plus peuplé de la région, est récemment devenu membre de l'Agence de coopération culturelle et technique, ce qui devrait faciliter l'établissement de relations entre le Québec et ce pays dans les secteurs de la coopération éducative et culturelle. Le développement de l'économie égyptienne offrent aux entreprises québécoises des occasions d'établissement de relations commerciales: le Gouvernement entend maintenir l'appui qu'il accorde aux intervenants économiques pour aider leurs démarches en Égypte.

Par ailleurs, le Gouvernement demeurera attentif à l'évolution politique de la région conformément aux principes qu'il a eu l'occasion d'énoncer en 1983 lors d'une déclaration sur la politique du Québec vis-à-vis des conflits au Moyen-Orient.

6. L'AMÉRIQUE LATINE ET LA RÉGION CARAÏBE

Le Québec est enraciné en Amérique et, comme société, partage avec la plupart des peuples des Amériques une combinaison particulière de certains traits historiques, culturels et géopolitiques dont les plus importants sont sans doute : un héritage marqué de l'Europe atlantique, latine et catholique ; une ampleur capitale des relations avec les États-Unis ; une histoire séculaire de relations entremêlées d'attraction et de réserve à l'égard de chacune de ces deux puissantes entités ; la recherche sporadique, renaissante aujourd'hui, de rapprochements nécessaires avec l'une, pour équilibrer la proximité naturelle de l'autre.

Ces réalités prédisposent le Québec à développer envers l'Amérique latine une approche régionale particulière tant à l'égard des pays que des organismes multilatéraux. En ce qui touche le « dialogue Nord-Sud », l'Amérique latine appartient au Sud et s'identifie à lui. Cependant, elle est sous plusieurs aspects très développée et comparée aux autres régions, se trouve proche du Québec à maints égards ; à long terme la gamme du potentiel des relations, pour le Québec, est très large.

Les organisations régionales proprement latino-américaines rendent compte de la communauté d'intérêts et de situations, perçue en termes de communauté de destin, celui de ce que les membres appellent « nuestra America ». Elles sont exclusives ; dans certains secteurs cependant, le Québec une fois connu y est perçu comme pouvant exceptionnellement entretenir avec elles des relations privilégiées ; c'est le cas dans certains milieux non gouvernementaux, entre autres universitaires et scientifiques.

Pour leur part, les organisations pan-américaines qui ont vu le jour depuis le début du siècle sont généralement gouvernementales ou paragouvernementales ; elles incluent par définition les États-Unis et leur fonction politico-administrative est plus spécialisée et orientée. De par leurs caractéristiques propres, les deux classes d'organismes constituent des centres d'intérêt complémentaires pour le Québec.

Le point de jonction potentiel du Québec avec l'Amérique latine est particulièrement important dans le domaine de la science et de la technologie. Le Québec cherche et réussit jusqu'à un certain point à résoudre le problème de l'adaptation de la technologie en fonction de son ordre de grandeur, de ses valeurs et de son système politique et socio-économique. Tout comme les Latino-Américains, le Québec garde en même temps une ouverture très attentive aux technologies européennes, qu'il s'efforce d'intégrer. Le cas des transports en commun illustre cette conjonction d'approches.

Au surplus, vu sa stature et son éloignement relatif, le Québec ne saurait avoir — et on ne saurait lui prêter — quelque influence ou ambition perçue comme gênante. Il s'en dégage un intérêt particulier que portent au Québec moderne et nord-américain, à mesure qu'ils le découvrent, les milieux latino-américains concernés. Le travail de connaissance mutuelle et la coopération en matière scientifique et en technologie devront être de plus en plus soutenus dans cette région, en parallèle avec les relations économiques.

Au-delà des orientations que dictent les intérêts commerciaux, le Québec doit dans sa coopération avec l'Amérique latine et la région caraïbe prendre pour paramètre les priorités exprimées par ses partenaires, mises en regard des secteurs d'excellence au Québec. Cette jonction qui engendre la confiance et affermit les opérations s'est déjà avérée très féconde et permettra la concentration des efforts.

Au plan sectoriel, les richesses naturelles (forêt, mines), le secteur agro-alimentaire, l'énergie, les équipements urbains et l'administration publique appellent une attention continue.

Ces secteurs ont déjà conduit au développement d'activités concrètes dans les pays où le Québec est institutionnellement présent, c'est-à-dire au Mexique (avec une délégation générale) et au Venezuela (avec une délégation).

Conscient de l'importance du Mexique sur la scène latino-américaine et du rôle du Venezuela, désireux d'enrichir une coopération déjà vivace malgré la conjoncture économique et de développer un commerce plus direct à la faveur de la reprise qui s'amorce, le Québec maintiendra avec ces pays des relations suivies.

De nouveaux interlocuteurs se présentent pour le Québec en Amérique latine, notamment au Brésil et en Argentine. Le Brésil est un partenaire de premier plan pour le Québec notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture. Les efforts de ce pays pour se doter d'une infrastructure scientifique et technologique de calibre international incitent le Gouvernement à développer des liens entre institutions québécoises et brésiliennes dans le domaine de la recherche. Il est prévisible que l'Argentine empruntera un cheminement analogue à celui du Brésil dans certains domaines, mais le développement des relations se situera dans une perspective à plus long terme.

Le gouvernement du Québec identifiera des projets concrets et mutuellement avantageux dans les domaines scientifique, technologique et culturel et négociera avec le Brésil et l'Argentine les programmes de coopération et d'échanges appropriés.

La Colombie, où le Québec vient d'ouvrir un Bureau, et le Pérou se sont engagés dans une démarche en matière de développement économique et social qui devrait susciter un recours à des ressources extérieures.

Le gouvernement du Québec appuiera des projets correspondant aux besoins exprimés de la Colombie et du Pérou en matière d'infrastructures économiques et sociales.

Pour l'ensemble du continent latino-américain, le Gouvernement poursuivra les programmes existants dans la diffusion du français langue seconde et appuyera l'effort des institutions québécoises et multilatérales de ce secteur. Le Gouvernement encouragera, dans le cadre de sa politique de sensibilisation à l'environnement international, l'étude et la recherche en civilisations ibéro-américaines ainsi que les études d'espagnol et de portuguais.

La Caraïbe est une zone en émergence au plan économique et politique; c'est le lieu des nouvelles indépendances depuis une quinzaine d'années, en même temps que celui de la première colonie indépendante de la région, Haïti. C'est aussi une zone stratégique, où convergent de multiples influences américaines, latino-américaines et européennes, sans compter la présence canadienne fort active, qui s'appuie sur les affinités du Commonwealth.

Le Gouvernement développera une approche d'ensemble pour la région caraïbe, qui servira de cadre pour le développement des relations, déjà fort étendues et anciennes dans le secteur non gouvernemental, entre le Québec et cette région.

SIXIÈME PARTIE

LES INSTRUMENTS ET MOYENS DE LA POLITIQUE DE RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

1. Les instruments institutionnels de l'État 94
2. La coopération intergouvernementale 96
3. Les programmes gouvernementaux 97
4. Les programmes d'appui aux activités internationales des intervenants non gouvernementaux 100

Les objectifs internationaux et les politiques proposés dans cet Énoncé doivent se traduire par des actions concrètes appuyées par des instruments et des moyens qui en permettent la réalisation. Le Gouvernement reconnaît, à cet égard, qu'il doit assumer des responsabilités directes mais qu'il est souhaitable que certains objectifs soient poursuivis par des intervenants privés, avec les appuis gouvernementaux appropriés.

Il est essentiel que l'articulation des interventions directes et des interventions de soutien soit assumée dans une perspective très large de complémentarité, que seules peuvent garantir une information réciproque constante et une concertation poussée entre Gouvernement et intervenants.

Le gouvernement du Québec dispose, pour la mise en oeuvre de sa politique de relations internationales, d'instruments institutionnels gouvernementaux, intergouvernementaux, de même que de programmes divers encadrant l'intervention gouvernementale directe ou l'appui de l'État aux intervenants privés.

1. LES INSTRUMENTS INSTITUTIONNELS DE L'ÉTAT

L'État du Québec possède déjà des structures adaptées à la conduite organique de ses relations internationales, soit un ministère des Relations internationales qui anime et coordonne l'ensemble de l'action gouvernementale en cette matière, un ministère du Commerce extérieur qui a un mandat spécifique en matière de relations économiques internationales et des ministères sectoriels ayant, à divers titres, des vocations internationales, comme, au premier chef, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Dans la structure de l'État québécois, les instances régionales et locales constituent également des instruments institutionnels actifs. Enfin un réseau de représentations permanentes à l'étranger permet à l'État québécois de soutenir et d'encadrer son action internationale dans des régions d'intervention prioritaires.

A) Les ministères à vocation internationale

Afin d'assurer la cohésion et la continuité de l'action gouvernementale à l'étranger, il est essentiel qu'un organe spécifique soit chargé d'élaborer les politiques générales du Gouvernement en matière de relations internationales et de veiller à leur mise en oeuvre.

Au Québec, il incombe au ministère des Relations internationales d'animer et de coordonner l'ensemble de l'action du Gouvernement dans ce domaine.

Dans le cadre de ce mandat, le ministère des Relations internationales aura la responsabilité, au cours des prochaines années, de veiller à la mise en oeuvre des dispositions de l'Énoncé de politique, en s'assurant que ce processus s'effectue avec des moyens adaptés aux exigences de l'environnement international.

Plus spécifiquement, en tenant compte de l'ensemble des consensus issus du *Sommet sur le Québec dans le monde*, le MRI verra à assurer des mécanismes adéquats de concertation et d'information réciproque avec les intervenants de tous ordres. Le ministère accordera une grande attention à la qualité et au professionnalisme de son personnel central et diplomatique qui constituera sa principale ressource au cours des années à venir.

Il veillera en particulier à définir un corps d'emploi spécialisé pour l'ensemble du personnel oeuvrant dans le domaine diplomatique, et à lui apporter les moyens de s'assurer une formation et un perfectionnement continus.

Dans le domaine des relations économiques internationales, en conformité avec le mandat du ministère des Relations internationales, le ministère du Commerce extérieur joue un rôle de coordination des politiques et des programmes du Gouvernement orientés vers l'extérieur. De création récente, ce ministère est orienté vers la promotion des exportations, l'appui aux entreprises, particulièrement les PME, la prospection et l'accueil de l'investissement étranger et le transfert technologique. Il a aussi pour mission d'encadrer et de stimuler les activités internationales des autres ministères à vocation économique, et de veiller à la conduite des relations intergouvernementales en matière de commerce et de développement économique avec l'étranger.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a aussi une vocation internationale en facilitant la venue au Québec notamment d'investisseurs étrangers désireux de s'y installer et de contribuer ainsi au développement économique, scientifique et technologique de la société québécoise.

B) La vocation internationale des autres ministères

L'action internationale du Gouvernement ne se limite pas aux trois ministères qui ont des mandats spécifiquement internationaux. En effet, les autres ministères du Gouvernement doivent assumer les prolongements de leurs mandats internes vis-à-vis de l'étranger en s'alimentant aux ressources du système international et en assumant les impacts de l'environnement international dans leurs sphères respectives. Le ministère de l'Éducation a tenu un rôle particulièrement important dans le développement des relations internationales du Québec, mais d'autres ministères ont aussi été traditionnellement sensibles à la nécessité d'intégrer une dimension internationale à leurs activités; il en a été ainsi pour les ministères de l'Énergie et des Resssources, des Affaires culturelles, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Industrie et du Commerce, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. D'autres ministères comme ceux des Affaires municipales, des Communications, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, du Tourisme accordent aussi une attention particulière aux questions internationales, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Deux des ministères affectent des conseillers dans le réseau extérieur du Gouvernement: l'Agriculture et le Tourisme.

Ces ministères auront un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre des politiques internationales du Québec, ce qui exigera une coordination étroite au niveau de la planification des activités de ces ministères.

Une attention particulière sera donc accordée aux mécanismes de coordination interministérielle au cours des prochaines annees.

C) Le réseau de représentations à l'extérieur

Le Gouvernement a privilégié l'implantation de missions permanentes à l'étranger comme moyen d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans le domaine international. Ce réseau de représentations est aujourd'hui concentré en Europe de l'Ouest et aux États-Unis; de nouvelles missions ont cependant été implantées ces dernières années en Amérique latine et en Asie.

Le mandat de la plupart des missions québécoises comporte plusieurs volets: la représentation des intérêts québécois auprès des gouvernements des territoires d'accueil; la promotion des exportations québécoises et l'aide aux entrepreneurs québécois sur place; la recherche d'investissements; la lecture du développement économique, social et culturel des pays couverts par le réseau; l'appui logistique à l'organisation et au déroulement de missions ministérielles ou d'expertise; la diffusion d'information et l'organisation de manifestations susceptibles de contribuer à faire connaître les réalités québécoises dans le territoire d'accueil.

Bien qu'on ne puisse établir une adéquation directe entre l'investissement effectué dans le réseau et ses retombées sur le plan économique ou scientifique, le Gouvernement veillera à ce que sa productivité et son efficacité atteignent le niveau le plus élevé possible et, à cette fin, procédera régulièrement aux évaluations appropriées des éléments actuels du réseau.

Le ministère des Relations internationales a affecté récemment un sous-ministre adjoint à l'évaluation du fonctionnement des représentations à l'étranger.

Aussi, le Gouvernement veillera à ce que l'élargissement du réseau des représentations du Québec à l'étranger et la diversification des modes de représentation s'effectuent à partir d'une analyse rigoureuse des intérêts que le Québec a à promouvoir dans les territoires visés.

2. LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

La coopération intergouvernementale est un des instruments utilisés par le Gouvernement dans la poursuite de ses relations avec l'étranger; elle constitue un cadre sur lequel l'État peut exercer un contrôle et une planification appropriés afin d'assurer la meilleure rentabilisation possible des échanges à moyen et à long terme.

Le Gouvernement entend raffiner les mécanismes de gestion et d'évaluation de ses programmes de coopération internationale.

Spécifiquement, le Gouvernement dressera périodiquement des bilans sectoriels et généraux de coopération avec divers partenaires dans le cadre de comités et de commissions mixtes.

Sur un autre plan, l'action internationale québécoise entend tirer parti de l'existence de nombreux programmes fédéraux de coopération, d'aide et de développement économique dans le domaine international.

Par leurs impôts, les Québécois contribuent largement au financement de ces programmes et le gouvernement du Québec a tout intérêt à collaborer avec le gouvernement fédéral à la mise en oeuvre de programmes en matière de relations internationales lorsque les intérêts des deux parties coïncident.

Malgré les difficultés éprouvées par les deux parties à s'entendre sur le rôle des uns et des autres sur le plan international au cours des dernières années, une collaboration a pu s'instaurer dans certains domaines. C'est ainsi que le Québec a pu participer activement à la mise en oeuvre de l'accord-cadre Canada/Communautés européennes et que les conversations ont pu s'amorcer à propos des programmes envisagés dans le cadre de certaines commissions mixtes de coopération. Dans le domaine économique, les échanges entre responsables fédéraux et québécois ont été multiples au cours des dernières années; il en a été de même dans le secteur de l'immigration.

Le Gouvernement entend insister au cours des prochaines années pour que des mécanismes de concertation adéquats soient mis au point entre le Canada et le Québec pour permettre aux intérêts de la société québécoise d'être pleinement pris en compte dans la conception et la mise en oeuvre des programmes canadiens de coopération à l'étranger.

3. LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

La mise en oeuvre des politiques gouvernementales de relations internationales se traduira au niveau de l'appareil de l'État par l'élaboration et la réalisation de programmes sous l'égide des ministères des Relations internationales et du Commerce extérieur, avec le concours de plusieurs autres ministères.

A) Les programmes d'échanges scientifiques, culturels et éducatifs

Le Gouvernement entend privilégier au cours des prochaines années les ententes avec des partenaires étrangers établissant des programmes d'échanges dans le domaine de la science et de la technologie. La mise en oeuvre de ce type de programmes s'effectuera en étroite concertation avec les intervenants parapublics et privés oeuvrant dans le domaine de la recherche et du développement.

La création d'un Conseil d'orientation pour les problèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche facilitera cette concertation et contribuera à la conception de programmes d'échanges adaptés aux besoins des milieux scientifiques et technologiques québécois.

Dans le secteur éducatif, le Gouvernement entend apporter son appui aux accords interinstitutionnels. Il reconnaît qu'à long terme, ce genre d'ententes fournit des assises solides aux courants d'échanges éducatifs.

Les programmes d'échanges culturels, que développera le gouvernement du Québec devront viser à une plus grande réciprocité au niveau des échanges et faire l'objet d'une meilleure concertation entre intervenants publics et privés.

À cette fin, un Conseil d'orientation responsable des questions culturelles sera mis sur pied. Un de ses premiers mandats sera le développement de programmes d'échanges dans les secteurs d'avenir, comme celui de l'audio-visuel, de même que l'élargissement des programmes d'échanges culturels avec de nouveaux partenaires au Québec et à l'étranger.

Dans le secteur socio-culturel, ce souci d'associer étroitement les intervenants à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes gouvernementaux et d'élargir l'éventail des interlocuteurs à l'étranger sera largement pris en compte. La création d'un Conseil d'orientation pour les questions socio-culturelles contribuera à la concertation dans ce domaine.

Les ententes conclues entre la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec avec des réseaux universitaires américains et certaines universités françaises sont des exemples de ce type d'accord.

Le Gouvernement encouragera les initiatives que prendront les cégeps en matière de coopération inter-institutionnelle. Le réseau collégial québécois est appelé, en effet, à oeuvrer de plus en plus dans le domaine des échanges scientifiques et éducatifs.

B) Les programmes de diffusion culturelle

Les programmes d'échanges culturels constituent un élément important de diffusion de la culture québécoise à l'étranger et impliquent les intervenants oeuvrant au niveau de la création, de la production et de la commercialisation.

Tout en maintenant ses programmes de coopération culturelle avec la France, le Gouvernement entend élargir son action dans ce domaine vers le reste de l'Europe et les États-Unis.

Les programmes de diffusion linguistique continueront d'être orientés prioritairement vers les États-Unis et l'Amérique latine. Cependant, le Gouvernement, conscient de l'importance que ce genre de programmes peut représenter pour une meilleure compréhension interculturelle en envisage l'élargissement vers d'autres régions du monde et plus spécifiquement en Asie. L'expérience menée en Chine à cet égard fournit un exemple du genre d'initiative qu'il convient d'encourager.

C) Les programmes d'information sur le Québec à l'étranger

La perception que d'éventuels interlocuteurs étrangers peuvent avoir du Québec et de ses réalités contemporaines conditionnera leur réaction ou leurs initiatives vis-à-vis des interlocuteurs québécois. Le gouvernement du Québec fera en sorte que l'image de la société québécoise véhiculée à l'extérieur soit la plus conforme possible aux réalités du Québec contemporain en même temps que seront clairement définis le sens et la portée des motivations qui sont à la base des relations que le Québec entretient avec ses interlocuteurs.

Afin de projeter cette image du Québec à l'étranger, le Gouvernement aura recours à des moyens très diversifiés. Il fera appel à ce qui exprime la culture québécoise par des appuis à des tournées des grands ensembles culturels québécois à l'extérieur ou de professeurs d'universités québécoises dans les milieux universitaires étrangers; il compte également illustrer les autres visages du Québec contemporain, en participant à de grandes manifestations internationales et en faisant connaître les grandes réalisations de la technologie québécoise.

L'action du réseau de représentations à l'étranger revêt une importance toute particulière dans ce domaine. Le Gouvernement entend poursuivre l'effort consenti depuis plusieurs années en vue de doter ses missions à l'étranger de ressources adaptées aux exigences d'une conjoncture et de besoins qui peuvent varier d'un territoire à un autre. Les programmes d'accueil de journalistes étrangers au Québec seront maintenus. Un accent particulier sera mis sur la diffusion d'informations sur le Québec par voie audio-visuelle.

D) L'aide au développement

Au cours des dernières années, les programmes du gouvernement du Québec dans le domaine de l'aide au développement ont pris diverses formes, tels que le programme d'exemption des frais de scolarité pour les étudiants en provenance des États en développement, le programme de bourses d'excellence pour des ressortissants d'un certain nombre de pays d'Afrique francophone et d'Amérique latine et l'appui accordé aux efforts des organismes québécois de coopération internationale.

Au cours des cinq prochaines années, le Gouvernement a l'intention de mettre en place les programmes suivants.

a) Un programme d'appui aux organismes de coopération internationale à partir de priorités arrêtées en concertation avec le ministère des Relations internationales.

   Ce programme permettra de financer chaque année une dizaine de projets de développement intégré d'une envergure moyenne dans des secteurs comme le développement rural, la formation sanitaire et le développement coopératif.

b) Un deuxième volet favorisera les transferts de technologie entre institutions québécoises et institutions de pays en développement, notamment par la mise au point de projets de recherche conjoints.

c) Le Gouvernement compte également augmenter et diversifier son programme d'aide d'urgence, programme géré actuellement par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

d) Enfin, le Gouvernement compte maintenir les ressources actuellement disponibles relatives à l'exemption de frais de scolarité différentiels et aux bourses, de même que le programme d'accueil de médecins en formation au sein des institutions hospitalières québécoises.

E) Programmes internationaux dans le domaine économique

Le gouvernement du Québec assurera le financement requis en complément de l'aide accordée par le gouvernement du Canada ou des organismes financiers internationaux lorsque des projets peuvent engendrer des retombées économiques significatives au Québec.

Il mettra au point les formules appropriées permettant aux entreprises québécoises de s'insérer adéquatement dans les circuits commerciaux pratiquant les échanges compensés.

Le Gouvernement entend continuer à collaborer aux comités fédéraux-provinciaux de consultation et de concertation sur les relations commerciales, notamment en ce qui concerne les négociations avec le GATT.

Le Gouvernement assurera une plus grande coordination des actions des nombreux intervenants gouvernementaux, para-gouvernementaux et privés oeuvrant dans le secteur de la recherche et du développement et des transferts technologiques.

Le Gouvernement poursuivra et étendra la diffusion d'une publication régulière sur les besoins et les offres technologiques des PME et assurera par les services économiques du Québec à l'étranger la promotion de certaines technologies québécoises.

Le Gouvernement organisera des missions exploratoires à l'intention des industriels québécois qui souhaitent participer aux expositions internationales consacrées aux produits nouveaux et aux technologies de pointe.

En outre, le Gouvernement mettra au point divers outils de promotion (brochures, études de marché, activités de prospection spécifique sous la forme de séminaires ou campagnes publicitaires) afin d'étoffer les services économiques des délégations du Québec à l'étranger, notamment en matière d'accueil de l'investisseur étranger.

Le Gouvernement procédera à l'analyse de son réseau de représentations à l'extérieur et étudiera, dans le secteur économique, la pertinence d'ouvrir de nouveaux bureaux dans des pays ou régions propices à l'accueil de la production québécoise.

En outre, le Gouvernement développera des liens plus soutenus avec les organismes internationaux de financement.

Le Gouvernement mettra à la disposition des exportateurs des programmes de financement et de soutien pour bonifier leurs soumissions internationales, afin de leur assurer une meilleure compétitivité.

Le Gouvernement développera les services conseils touchant le diagnostic à l'exportation et une meilleure organisation de l'offre.

Le Gouvernement fera en sorte de resserrer et d'élargir les liens privilégiés de coopération et de collaboration avec ses principaux partenaires économiques, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, par la mise en oeuvre d'accords de coopération, de missions de prospection à haut niveau et d'identification de projets industriels.

4. LES PROGRAMMES D'APPUI AUX ACTIVITÉS INTERNATIONALES DES INTERVENANTS NON GOUVERNEMENTAUX

Le Gouvernement reconnaît l'importance que revêt l'action internationale des intervenants non gouvernementaux pour la société québécoise. Cette action a été soulignée lors de la première session du *Sommet sur le Québec dans le monde*.

Le Gouvernement consacrera au cours des prochaines années une partie plus importante de ses ressources disponibles pour l'action internationale aux programmes d'appui aux activités de ces intervenants.

Il attache la plus grande importance à la concertation qui s'engagera au sein des Conseils d'orientation qui seront mis sur pied dans les secteurs de la culture, des affaires sociales, de l'enseignement supérieur et de la recherche et des relations internationales dans le domaine socio-culturel.

A) Sensibilisation des Québécois aux relations internationales

Le gouvernement du Québec a élaboré plusieurs programmes afin de sensibiliser la collectivité québécoise à l'importance et aux enjeux des relations internationales.

Parmi ces programmes, il convient de rappeler l'action gouvernementale auprès des media d'information et les bourses accordées à des journalistes afin de leur assurer un complément de formation à l'étranger.

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) s'est également prévalue de l'aide que lui a accordée le Gouvernement dans la mise en marche de ses propres programmes à l'étranger et au Québec.

Le gouvernement du Québec entend élargir ces programmes notamment par la création d'une Fondation québécoise pour les affaires internationales.

Son mandat consistera à encourager la recherche au Québec sur les relations internationales en subventionnant, selon des critères à préciser, les centres de recherche existants et à favoriser leur regroupement et, le cas échéant, la création de nouveaux centres.

Dans le cadre de la même politique d'ouverture au monde, le gouvernement du Québec encouragera l'apprentissage des langues étrangères.

B) L'appui aux relations internationales des collectivités régionales et municipales

Depuis une quinzaine d'années, les communautés urbaines et les municipalités ont pris conscience de l'intérêt que présentent les échanges internationaux entre collectivités locales. Les accords de jumelage entre villes et entre collectivités territoriales québécoises et étrangères se sont multipliés. Le Gouvernement a accordé un appui important au cours des dernières années aux activités internationales du monde municipal québécois.

Il continuera d'encourager les autorités locales au Québec à accéder à la vie internationale, par le biais notamment des programmes d'appui au jumelage. Il entend aussi continuer d'appuyer cette activité à

travers des programmes d'appui à la participation des municipalités aux organismes internationaux regroupant les autorités municipales soit dans le cadre des grandes agglomérations francophones, soit dans le cadre des regroupements mondiaux de municipalités.

C) L'appui à la participation aux conférences et colloques internationaux et aux organismes internationaux non gouvernementaux

Le Gouvernement a reconnu qu'il était important que les intervenants non gouvernementaux puissent compter sur son appui afin de pouvoir assister régulièrement aux conférences et colloques d'envergure internationale se déroulant à l'étranger. Il a aussi contribué activement ces dernières années à la tenue au Québec d'un certain nombre de congrès scientifiques internationaux de premier ordre.

Le Gouvernement entend ouvrir l'accès aux programmes existants afin de permettre aux Québécois de participer à l'étranger à un plus grand nombre de conférences et colloques internationaux en veillant à ce que cette participation ait des retombées pour l'ensemble de la collectivité.

Le Gouvernement évaluera dans quelle mesure et selon quelles orientations des programmes spécialisés d'appui à la participation individuelle aux activités des organismes non gouvernementaux doivent être développés.

D) Nouveaux mécanismes de concertation

Le Gouvernement encouragera la mise en place et le fonctionnement de mécanismes de concertation avec les intervenants non gouvernementaux. Ces mécanismes permettront à l'ensemble des intervenants québécois oeuvrant à l'étranger de tirer parti des expériences vécues, de dégager leurs complémentarités et de se tenir informés des priorités et activités que chacun entend mettre en oeuvre à l'extérieur.

Le Gouvernement entend créer un Conseil consultatif pour les affaires internationales qui lui permettra de se concerter avec les intervenants non gouvernementaux sur les orientations à retenir pour l'ensemble de l'action internationale du Québec et d'évaluer les moyens qu'il convient de mettre en oeuvre à l'étranger.

Le Gouvernement se propose également de créer des Conseils d'orientation sectoriels pour permettre aux ministères concernés et aux intervenants non gouvernementaux de contribuer à la planification de l'action gouvernementale dans leurs secteurs respectifs.

Le Gouvernement entend proposer aux intervenants au cours des prochains mois une série de modalités de fonctionnement de ces mécanismes.

CONCLUSION

ASSUMER LE DÉFI DE L'INTERDÉPENDANCE

Le peuple québécois est appelé à assumer avec vigueur le défi de l'interdépendance qui conditionne de plus en plus son développement. La politique internationale que le Gouvernement entend mettre en oeuvre fournira aux Québécois et Québécoises des instruments pour relever ce défi, par une action résolue associant le Gouvernement et tous ceux au Québec qui interviennent sur le plan international.

L'État, pour sa part, reconnaît qu'une politique en matière de relations internationales constitue désormais un des volets fondamentaux de sa démarche en matière de développement économique, social et culturel au bénéfice du peuple québécois.

Les orientations énoncées dans ce document traduisent de manière concrète le rôle que le Gouvernement entend donner à cette politique au cours des prochaines années. Elles conduisent aussi à énoncer quelles voies le Québec cherchera à prendre pour atteindre les objectifs que le Gouvernement a fixés à sa politique. Elles précisent, enfin, quel type de relations le Gouvernement souhaite maintenir avec l'ensemble des interlocuteurs québécois oeuvrant à l'étranger dans la poursuite des intérêts de la société.

Le Gouvernement entend s'appuyer très largement sur l'initiative de l'ensemble de ses partenaires privés au sein de la société québécoise pour intensifier l'action qu'il compte mener sur la scène internationale, en assumant toutes les responsabilités qui sont les siennes. Il ne réussira dans son entreprise que s'il peut compter sur le soutien du peuple québécois et l'appui compréhensif des intervenants privés.

Ce n'est qu'à cette condition que l'État sera en mesure d'oeuvrer efficacement dans un domaine où la continuité et la persévérance sont des éléments indissociables du succès. Que les premiers jalons de la route à suivre soient désormais tracés constitue une indication de la volonté du Québec d'assumer l'effort que tous les peuples auront à s'imposer pour se développer dans le contexte des mutations nombreuses qui interviennent sur la scène internationale.